Insee Dossier

Auvergne-Rhône-Alpes

N°2

Décembre 2017

Nouvel espace régional et dynamiques métropolitaines

Tome 1 : Géographie physique, humaine et urbaine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agences d'urbanisme en Auvergne-Rhône-Alpes
RÉSEAU D'INGÉNIERIE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Insee
Mesurer pour comprendre

AUVERGNE la région juste et grande

RhôneAlpes Région

Sommaire

Édito **5**

Identité du territoire **7**

Une région riche et variée 7

Des réseaux structurés en étoile 8

Des coopérations territoriales nouvelles et renforcées 9

Démographie **12**

7,7 millions d'habitants en Auvergne-Rhône-Alpes 12

85 % de la population sous l'influence d'un grand pôle urbain 14

Une croissance démographique supérieure à la moyenne française 16

Des excédents naturel et migratoire équilibrés 18

Une activité soutenue dans les aires urbaines et le massif alpin 20

Appareil productif **22**

Des évolutions de l'emploi contrastées 22

De profondes mutations de l'emploi 24

Davantage de petites entreprises qu'au niveau national 26

Onze grands établissements de plus de 2 000 salariés 28

Industrie : un poids intermédiaire en Europe 30

Une production agricole diversifiée 36

Zoom aires urbaines **38**

Les aires de Lyon et de Saint-Étienne, deux entités fonctionnant en bipôle 38

L'aire urbaine de Grenoble, une métropole alpine tournée vers les activités de fabrication, de recherche et d'innovation 40

L'aire urbaine de Clermont-Ferrand, locomotive d'un territoire métropolitain porté par une économie positionnée sur l'excellence 42

L'aire urbaine du Genevois français, un dynamisme démographique et une expansion économique sous influence genevoise 44

Analyse fonctionnelle **46**

Une position stratégique 46

Glossaire **48**

Édito (en date d'octobre 2015)

Le 1er janvier 2016 va naître un nouvel ensemble régional regroupant les territoires des actuelles régions Auvergne et Rhône-Alpes.

Par sa taille, par son poids démographique et économique, Auvergne-Rhône-Alpes va devenir l'une des toutes premières régions en Europe, plus peuplée que 13 des 28 pays de l'Union européenne. Couvrant une superficie de 70 000 km² (soit 13 % du territoire métropolitain), la nouvelle région regroupe 7,7 millions d'habitants. Son Produit Intérieur Brut s'élève à 240 milliards d'euros (soit 11,4 % de la richesse nationale). Son économie s'appuie sur trois piliers : l'industrie, l'économie résidentielle et les fonctions métropolitaines. Forte de 3 200 000 emplois, dont 500 000 emplois industriels, elle est la première région industrielle française (15 % de la France métropolitaine).

Afin de pouvoir appréhender correctement les caractéristiques de cette nouvelle région, il était nécessaire de disposer rapidement d'un document s'attachant à la décrire dans ses composantes physiques, humaines et économiques.

C'est l'objectif de cet atlas réalisé par les directions régionales de l'Insee et les agences d'urbanisme d'Auvergne et de Rhône-Alpes, avec le soutien des préfectures de région Rhône-Alpes et Auvergne. Il offre au public le plus large un regard expert sur la nouvelle région, un regard qui permet d'en saisir les contraintes et les dynamiques.

Fruit de plusieurs mois de collaboration entre des équipes pluridisciplinaires de statisticiens, de géographes, d'urbanistes et de cartographes, ce recueil est le premier d'une série de trois tomes. Au fil des pages et des illustrations, le lecteur découvrira un espace fortement structuré par les alternances de plaines et de massifs montagneux, organisé autour de grandes métropoles.

Bonne lecture.

Michel DELPUECH
Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet préfigurateur de la région Auvergne Rhône-Alpes

Géographie
Une région riche et variée

La nouvelle entité régionale Auvergne-Rhône-Alpes s'étend sur 69 711 km².

Une région marquée par les massifs montagneux…

La région a pour particularité d'associer deux des principaux massifs montagneux français que sont le Massif central et les Alpes.

Le Massif central s'étend sur la moitié ouest de la région jusqu'aux vallées de la Saône et du Rhône. Il se caractérise par la succession de plateaux et de massifs montagneux d'altitude moyenne variant de 500 à 1 900 mètres dans le massif des Monts Dore (1 886 mètres) et celui des Monts du Cantal (1 855 mètres). Ce relief volcanique, avec des vallées escarpées en étoile autour des principaux massifs entraîne un réel enclavement. Ouvert au nord, il forme en revanche une barrière naturelle au sud limitant les échanges.

La partie centrale du territoire régional est marquée par des massifs montagneux de faible altitude avec les Monts du Lyonnais, les Monts de la Madeleine, les Monts du Forez ou le Jura.

À l'est, la région s'étend sur les Alpes, avec ses hautes montagnes qui dominent au-dessus de profondes vallées accessibles qui permettent la circulation, notamment vers l'est.

…et des secteurs de plaine

La vallée du Rhône constitue un large espace traversant la région. Elle est le point de convergence des différents axes de circulation. Entre les massifs montagneux, des espaces de plaine se dessinent également au nord (la Dombes, la plaine du Forez, etc.). Dans un entonnoir ouvert au nord du Massif central, se situent les plaines de la Limagne et du Bourbonnais.

Une forte présence de l'eau

Des cours d'eau majeurs drainent le territoire. À l'est, le Rhône et ses affluents, traversant la région du nord au sud, se déversent dans la Méditerranée. À l'ouest, la Loire, plus long fleuve de France, et son principal affluent l'Allier, irriguent le territoire du sud vers le nord-ouest, en direction de l'Atlantique.

De grands lacs sont présents essentiellement à l'est au pied du massif alpin (lac Léman, lac d'Annecy, etc.). Les massifs montagneux sont aussi parsemés de petits lacs.

Ce cadre naturel riche constitue une véritable ressource pour l'ensemble de ce territoire et un support de qualité pour de nombreuses activités : production d'énergie, tourisme, économie rurale, agriculture… ■

Les grands axes de communication

Des réseaux structurés en étoile

Les axes de communication suivent la géographie du territoire, les déplacements se faisant dans les vallées qui séparent ou traversent les massifs.

La région est bien desservie par les transports. Elle est reliée aux pays voisins, que ce soit par des axes routiers importants (autoroutes, tunnels dans les Alpes) ou des axes ferroviaires structurants, et par l'aérien avec la présence de cinq aéroports dont la fréquentation dépasse le seuil des 100 000 passagers annuels. Lyon Saint Exupéry accueille annuellement 8,5 millions de passagers, les vols internationaux représentant 64 % du trafic. Les habitants de la région peuvent également être usagers de l'aéroport de Genève, dont la fréquentation dépasse les 15 millions de passagers par an.

« Entre Clermont-Ferrand et Lyon, l'amélioration des liaisons est indispensable et ce, dans les deux sens. L'autoroute A89 doit être raccordée d'urgence et le temps de trajet en train doit être réduit. »

Jean-Claude GUILLON,
Directeur du développement durable,
Limagrain

Le couloir rhodanien

Il constitue l'épine dorsale de la région, et un axe national et européen où l'ensemble des modes de transport sont présents : voie autoroutière, axe ferroviaire (ligne TGV), voie fluviale. Il est aujourd'hui proche de la saturation.

Un deuxième axe nord-sud à l'ouest

Les autoroutes A71-A75, reliant Paris à Montpellier via Clermont-Ferrand, forment à l'ouest un axe supplémentaire, permettant une alternative face à la saturation des axes rhodanien et languedocien. Cette offre territoriale d'infrastructure de transports devrait se renforcer avec le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse « Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon ».

Un maillage est-ouest amené à se renforcer ?

Les réseaux routier et ferroviaire s'organisent en étoile autour de Lyon, reliant ainsi entre elles les principales villes du territoire.

Des transversales est-ouest (A89, N79) complètent ce maillage. Elles constituent le principal trait d'union entre les deux régions actuelles et pourraient voir leur rôle se renforcer avec la nouvelle organisation territoriale. ■

Axes de communication

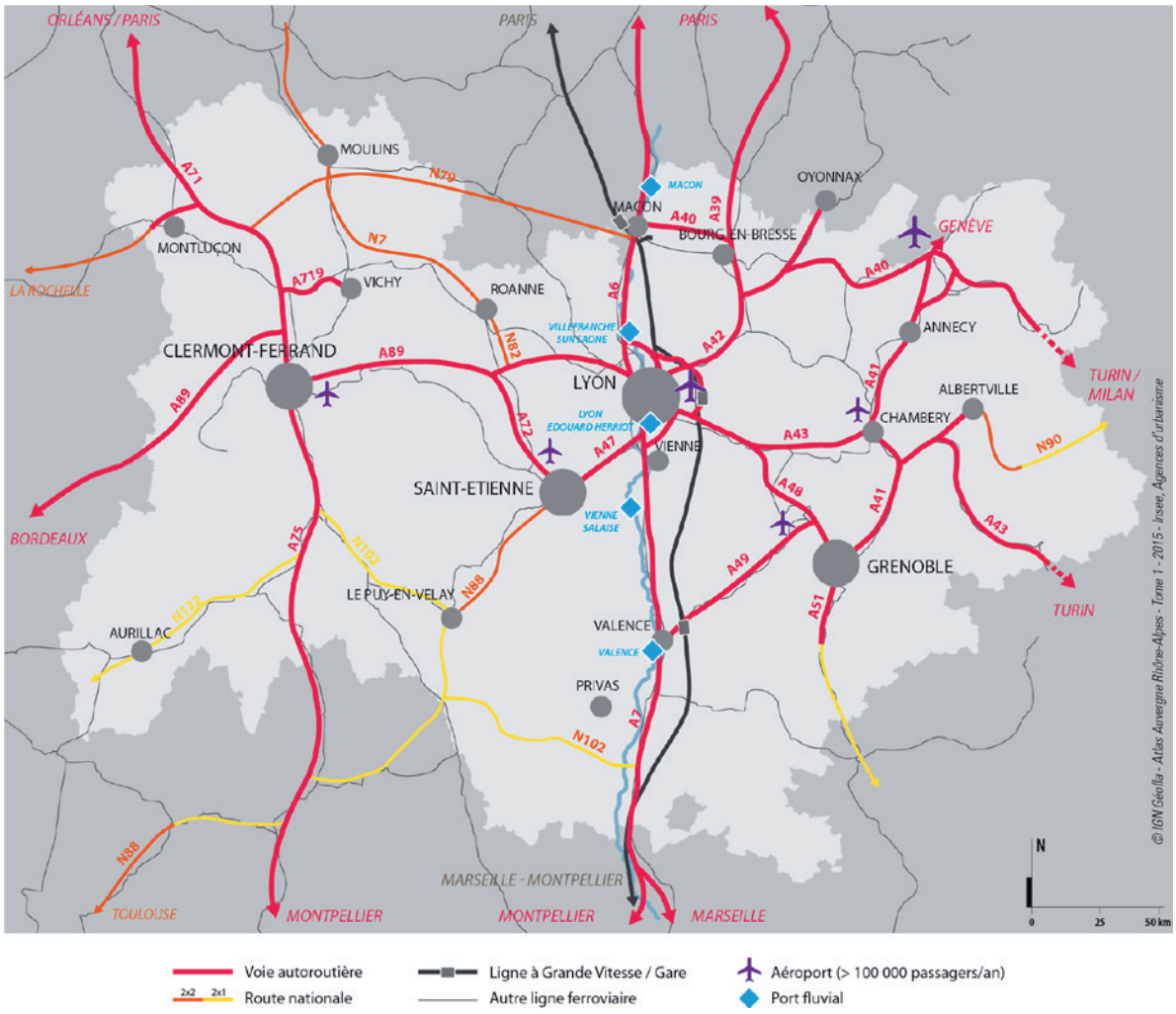

Administration territoriale

Des coopérations territoriales nouvelles et renforcées

Sous l'impulsion des nouvelles lois (MAPTAM, Délimitation des régions, NOTRe[1]), et profitant des dynamiques des nouveaux mandats politiques, les coopérations territoriales évoluent et se structurent dans le nouveau contexte régional. Auvergne et Rhône-Alpes doivent désormais construire leur avenir ensemble. Le renforcement des coopérations métropolitaines et l'harmonisation des politiques territoriales sont des leviers qui aideront au rapprochement des deux régions.

Auvergne et Rhône-Alpes forment désormais une région nouvelle aux compétences renforcées. La nouvelle région pourra asseoir son essor sur des structures intercommunales renouvelées et des services de l'État confortés et proches des territoires.

Une hiérarchie institutionnelle en cohérence avec la réalité du territoire

L'intégralité de la région Auvergne-Rhône-Alpes est couverte par des structures intercommunales. Les différents niveaux d'EPCI y reflètent assez fidèlement le degré de métropolisation des territoires.

270 communautés de communes couvrent les espaces les plus ruraux de la région. Elles sont souvent petites et peu peuplées : la moitié d'entre elles comptent moins de 9 000 habitants et une sur cinq moins de 5 000 habitants. Certaines sont aujourd'hui engagées dans un processus de fusion, obligatoire ou volontaire, parfois interdépartementale. Les agglomérations d'Auvergne et de Rhône-Alpes constituées en communautés d'agglomération sont au nombre de 22 à ce jour.

Les agglomérations de Clermont-Ferrand et de Saint-Étienne ont engagé un processus d'évolution vers le statut de communauté urbaine qui vise une plus grande intégration des compétences et un confortement de leur positionnement dans la nouvelle région.

Au 1er janvier 2015, Grenoble a accédé au niveau d'intercommunalité le plus intégré. Regroupant 49 communes et environ 440 000 habitants, elle est ainsi devenue la plus grande intercommunalité de la région, après Lyon.

[1] MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Les coopérations intercommunales et métropolitaines au 1er janvier 2015

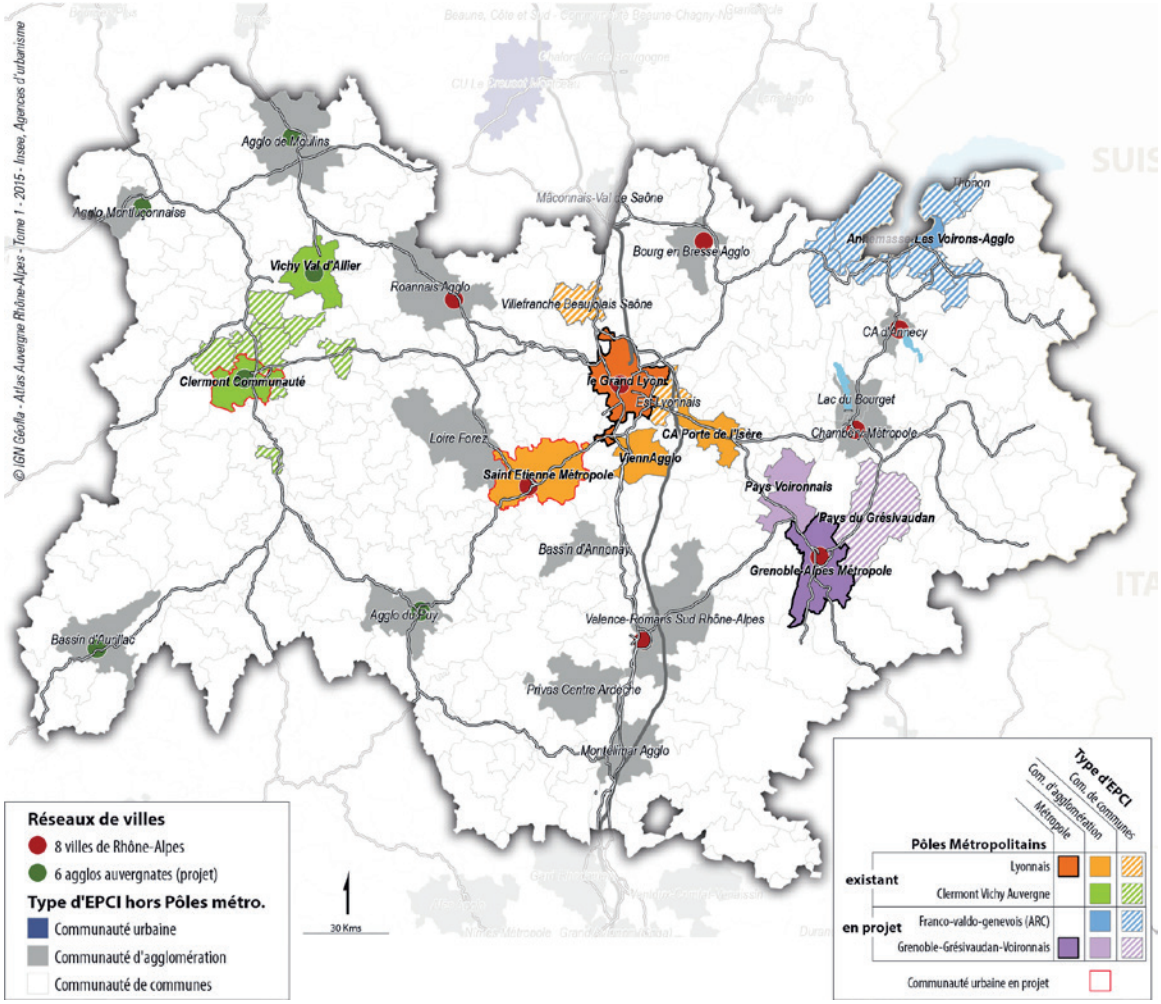

30 % des habitants de la région résident dans les pôles métropolitains existants

		Population			Emploi		
		Nombre	Part dans le pôle (en %)	Poids dans la région (en %)	Nombre	Part dans le pôle (en %)	Poids dans la région (en %)
Existant	**Pôle Métropolitain Lyonnais**	**1 882 900**	**100**	**24**	**923 400**	**100**	**29**
	Grand Lyon	1 324 600	70	17	683 300	74	21
	Saint-Étienne Métropole	389 200	21	5	165 100	18	5
	Porte de l'Isère (CAPI)	100 900	5	1	47 500	5	2
	ViennAgglo	68 200	4	1	27 500	3	1
	Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne	**476 700**	**100**	**6**	**232 100**	**100**	**7**
	Clermont Communauté	282 700	59	4	156 800	68	5
	Vichy Val d'Allier	76 700	16	1	30 000	13	1
	Autres EPCI	117 300	25	1	45 300	19	1
	TOTAL	**2 359 600**	**///**	**30**	**1 155 500**	**///**	**36**
En projet	**Franco-valdo-genevois (ARC)**	**377 900**	**100**	**5**	**115 000**	**100**	**4**
	Annemasse-les Voirons-Agglomération	83 800	22	1	28 600	25	1
	Thonon-les-Bains (commune)	34 700	9	1	14 900	13	1
	Autres EPCI (partie française)	259 400	69	3	71 500	62	2
	Grenoble-Grésivaudan-Voironnais	**631 000**	**100**	**8**	**288 800**	**100**	**9**
	Grenoble Alpes Métropole	440 000	70	6	219 400	76	7
	CA du Pays Voironnais	92 000	14	1	33 600	12	1
	CC du Pays du Grésivaudan (CCPG)	99 000	16	1	35 800	12	1
	TOTAL	**1 008 900**	**///**	**13**	**403 800**	**///**	**13**

Source : Insee, Recensement de la population 2012

La réorganisation des collectivités territoriales : un complément au renouvellement régional

La région regroupe douze départements au sens de l'administration d'État. Le Cantal compte 147 400 habitants et le Rhône 1 763 000 habitants. La Métropole de Lyon constitue désormais une collectivité locale au statut unique intégrant les compétences d'un département, suite à la loi MAPTAM. Depuis le 1er janvier 2015, elle cumule les compétences du Grand Lyon et du Conseil départemental sur son territoire.

La structuration de la région autour de métropoles, de communautés d'agglomération confortées et d'une coopération intercommunale renforcée permettra de soutenir le dynamisme d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Des coopérations métropolitaines émergent et se structurent

Deux pôles métropolitains sont d'ores et déjà constitués en Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis avril 2012, le pôle métropolitain lyonnais porte des actions dans les domaines économiques, culturels, artistiques ou facilitant la mobilité. La structure englobe aujourd'hui les agglomérations de Lyon, de Saint-Étienne, de Vienne et des Portes de l'Isère (Bourgoin-Jallieu). L'intégration de la communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône au nord, et de la communauté de communes de l'Est lyonnais est envisagée.

Le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne existe depuis octobre 2013. Les nouvelles instances politiques ont confirmé l'intérêt d'une vision métropolitaine de ce territoire et travaillent désormais à en écrire les fondamentaux en matière de mobilités durables, d'économie de la connaissance, de culture-tourisme-sport et d'aménagement du territoire.

Deux autres pôles se structurent en parallèle. L'ARC (Assemblée Régionale de Coopération), syndicat mixte du Genevois français, poursuit sa transformation en pôle métropolitain, propice à faciliter son intégration dans le « Grand Genève ». Enfin, une nouvelle dynamique de coopération métropolitaine se structure autour de Grenoble, du Grésivaudan et du Voironnais.

Des contractualisations régionales inscrites dans des bassins de vie cohérents

L'union Auvergne-Rhône-Alpes se décline également à travers les politiques contractuelles. Basées sur des principes fondateurs relativement proches mais des réalités territoriales différentes, des harmonisations seront nécessaires et la nouvelle région définira les modalités d'une nouvelle contractualisation à son échelle.

En Auvergne, les Pays et leurs successeurs, les PETR (Pôles d'Équilibre Territorial et Rural), sont au cœur du dispositif de contractualisation régionale. La troisième génération de contractualisation Auvergne+ (2015-2018) confirme la pertinence de ces territoires et de leurs EPCI comme relais opérationnels de la politique régionale. Quatre pays pilotes ont signé leur contrat Auvergne+ début 2015 ; les autres l'ont fait au cours de l'année.

Les Pays sont susceptibles d'évoluer en PETR depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 (article 79). Ils doivent alors changer leurs statuts et devenir syndicats mixtes fermés, uniquement composés d'EPCI.

En Rhône-Alpes, la maille territoriale de contractualisation est le Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA) construit sur des bassins de vie et d'emploi cohérents. Instaurés en 2004, ils s'inscrivent dans la continuité des Contrats Globaux de Développement (CGD) et des Contrats de Développement Rhône-Alpes (CDRA). Les CDDRA se formalisent à travers un projet de territoire (la « Charte de développement durable du territoire ») définissant des orientations stratégiques pour les quinze années à venir, et un programme d'actions pour six ans, centré sur un nombre limité de projets.

Le portage des CDDRA est assuré par différents types de structure : un syndicat mixte regroupant plusieurs EPCI, un EPCI désigné porteur par les autres EPCI, un seul EPCI dont le périmètre recouvre celui du contrat ou encore un Groupement d'intérêt public (GIP).

Lien entre stratégies locales et régionales

Les territoires auvergnats souhaitant bénéficier du dispositif Auvergne+ doivent prendre en compte les quatre défis du SRADDT (Schéma Régional de Développement Durable du Territoire) Auvergne 2030 que sont la transition énergétique et écologique, le numérique, une gouvernance innovante et l'attractivité.

En Rhône-Alpes, chaque action doit, pour être financée, être évaluée à travers son impact sur les cinq piliers du développement durable retenus

par la Région, à savoir :
- soutenir le développement des activités économiques ;
- affirmer une stratégie de protection de l'environnement ;
- développer les solidarités sociales ;
- mettre en place une gouvernance transversale ;
- évaluer la validité et les conséquences à long terme des projets.

Neuf parcs naturels régionaux

La création de parcs naturels régionaux (PNR) relève de la compétence des conseils régionaux en partenariat avec les autres collectivités locales. Ils concernent des territoires à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche mais menacé. Ils reposent sur un projet de territoire de douze ans, la Charte, sur laquelle s'engagent les collectivités locales et l'État. Ils font l'objet d'un classement attribué par le Ministère en charge de l'environnement.

Positionnés sur des espaces à dominante rurale et périurbaine, les PNR sont souvent aux portes des métropoles, contribuant ainsi à leur cadre de vie. 22 % de la surface de la région Auvergne-Rhône-Alpes est aujourd'hui dans le périmètre d'un des neuf parcs naturels (29 % si on ajoute les projets en cours de la Dombes, de Belledonne, du Haut-Allier et de l'Aubrac), contre 13 % en France.

« Les espaces naturels classés PNR recouvrent 30 % du territoire auvergnat contre 15 % en France. Pour Rhône-Alpes c'est identique. Nous avons des territoires plus beaux et donc potentiellement plus attractifs qu'ailleurs. »

Tony BERNARD,
Président du PNR Livradois Forez

« Pour aller plus loin » : LES CONSÉQUENCES DE LA LOI NOTRe

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 7 août 2015, a complété la réforme territoriale déjà engagée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 et la loi relative à la délimitation des régions du 16 janvier 2015. Elle a pour objectifs essentiels de permettre une clarification et un meilleur exercice des compétences par les collectivités territoriales. Ainsi, des régions plus fortes, en particulier dans leurs compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, seront plus à même de réduire les disparités au sein de leurs territoires.

La région voit ses compétences renforcées en matière de développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, d'aménagement du territoire régional, de soutien à l'accès au logement, d'amélioration de l'habitat, de soutien à la politique de la ville, de rénovation urbaine et en matière de politique de l'éducation. Elle est dotée de compétences nouvelles telles que les transports non urbains ou la coordination de l'information géographique sur son territoire. ■

Les périmètres de contractualisations régionales au 1er janvier 2015

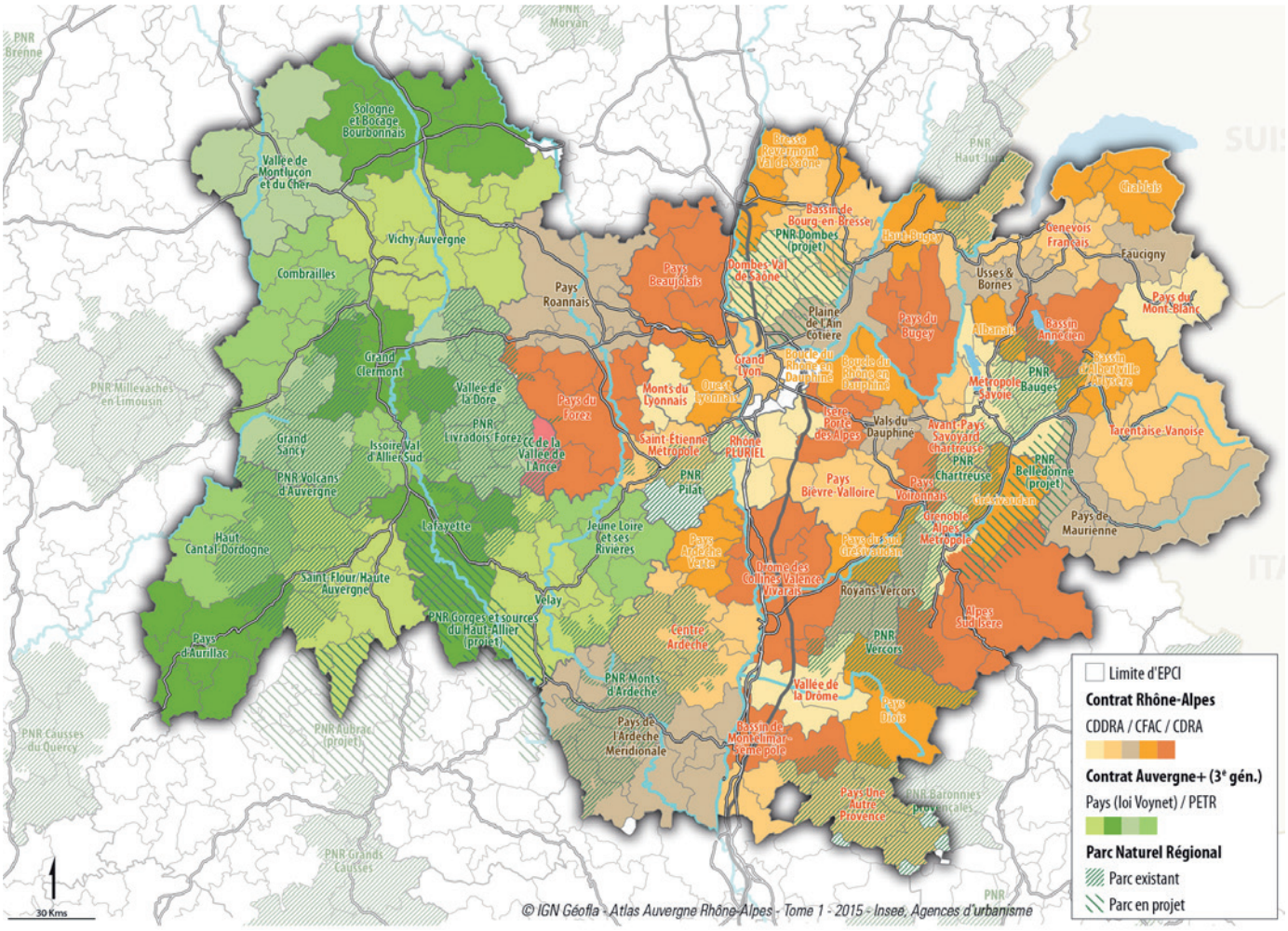

Source : Conseils Régionaux Auvergne et Rhône-Alpes

Peuplement

7,7 millions d'habitants en Auvergne-Rhône-Alpes

Auvergne-Rhône-Alpes fait partie des grandes régions européennes les plus peuplées. Elle se distingue par un degré d'urbanisation plus important que la moyenne française. Les concentrations urbaines sont ainsi très marquées dans les bassins lyonnais et stéphanois et le long des grands axes de communication. Le couloir alpin, le Genevois français, l'aire clermontoise et la basse vallée du Rhône constituent aussi des zones d'urbanisation denses. L'emprise des zones rurales et montagneuses très peu denses, qui couvrent le tiers du territoire, reste importante.

Deuxième région la plus peuplée de France

Avec 7 695 300 habitants au recensement de 2012, la région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région française la plus peuplée après l'Île-de-France et parmi les vingt plus grandes régions européennes (NUTS1). Elle présente un niveau de population équivalent à celui des grandes régions de Basse-Saxe (7,9 millions en 2011), de l'Ouest-Pays-Bas (7,9) et de Catalogne (7,5).

La région Auvergne-Rhône-Alpes concentre 12 % de la population française sur 13 % de sa superficie. La densité moyenne de population y est de 109 habitants par km², légèrement en dessous de celle de la France métropolitaine ou de l'Union européenne (117 hab./km²) et nettement plus faible que celle des grandes régions européennes de population comparable comme la Catalogne (237 hab./km²) et la Basse Saxe (164 hab./km²).

Auvergne-Rhône-Alpes est une région marquée par de fortes disparités. Elle conjugue en effet de vastes espaces urbains à la densité élevée avec des zones rurales et montagneuses peu ou très peu denses. Auvergne-Rhône-Alpes fait ainsi partie des régions françaises les plus urbanisées, mais aussi de celles où les territoires ruraux très peu denses occupent le plus d'espace.

Une forte densité urbaine

Au cours des dernières décennies, sous l'effet de la périurbanisation, les zones à densité élevée se sont fortement étendues.

Au centre de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'agglomération lyonnaise étend son influence sur un périmètre très large, le long des principaux axes de communication. Un continuum d'agglomérations et de communes à forte densité s'étend sur toutes les vallées du Rhône et de la Saône et à l'est le long de l'A43 jusqu'à Chambéry. De même, l'espace urbain est continu le long de la vallée du Gier jusqu'à Saint-Étienne. En 2012, 3 millions de personnes résident à moins d'une heure en voiture du centre de Lyon, ce qui en fait le plus important bassin de population de France de province à égalité avec celui de Lille.

Le sillon alpin, s'étendant de Grenoble à Genève, est le deuxième espace à forte densité de la région. Ce territoire connaît un développement urbain majeur depuis les années 1980, sous l'impulsion de la métropole genevoise.

Clermont-Ferrand, principale métropole du Massif central, a renforcé son potentiel démographique. Elle se trouve au centre d'un couloir de densification allant de Vichy à Issoire.

Selon la typologie européenne, ce sont 2 millions de personnes de la région qui vivent dans les communes caractérisées par une forte concentration urbaine où la densité moyenne est de 3 159 hab./km². Auvergne-Rhône-Alpes fait ainsi partie des régions où plus du quart de la population réside dans ce type de communes. Elle se place derrière l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Hauts-de-France. La concentration urbaine régionale reste toutefois éloignée de celles observées le long de l'arc européen reliant le centre de l'Angleterre, le Benelux, l'Allemagne rhénane, la Suisse et l'Italie du Nord.

Des espaces montagneux très faiblement peuplés

Région urbaine, Auvergne-Rhône-Alpes est également la principale région de montagne fran-

Des diversités de densité au sein de l'Europe

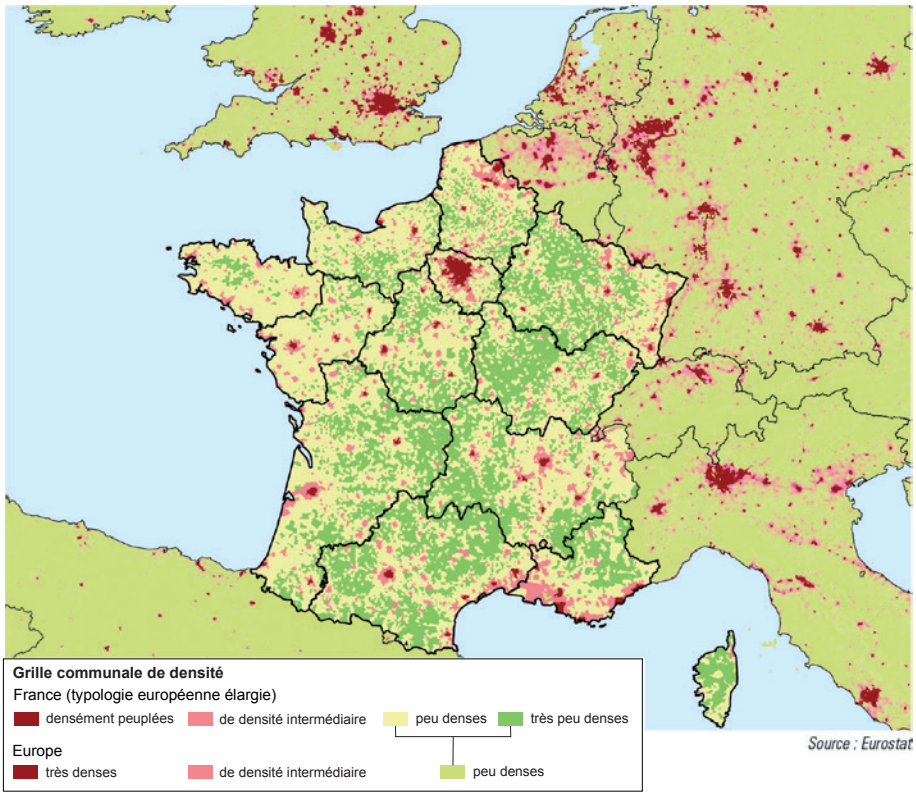

Source : Eurostat

Degré d'urbanisation et densité : définitions

La typologie européenne « degré d'urbanisation » est une classification conçue par la Commission européenne pour servir de cadre aux politiques structurelles. Elle s'organise en deux étapes : dans un premier temps, la densité de population est observée sur une grille de carreaux de 1 km de côté, puis, dans un deuxième temps, les carreaux de densité dépassant certains seuils sont agrégés pour former des mailles qui définissent des zones d'urbanisation dense ou intermédiaire (espace urbain) et des zones d'urbanisation peu dense (espace rural).

Pour tenir compte de la très grande diversité des espaces ruraux en France, l'Insee a complété la nomenclature européenne en proposant quatre niveaux de densité.

çaise. Ainsi, 2,2 millions de personnes résident dans une commune classée en zone de montagne, dont plus de la moitié dans la partie régionale du Massif central. Le peuplement des zones rurales de ce massif, qui s'inscrit dans la vaste diagonale de faible densité s'étendant du Luxembourg au Portugal, diffère de celui des Alpes. Dans le massif alpin, la population communale se concentre dans les parties urbanisées situées en fond de vallées. Le peuplement y est ainsi plus dense que celui de la partie régionale du Massif central ou de la Drôme où se concentrent les espaces de faible densité. Dans la région, les communes très peu denses recouvrent 35 % de la superficie régionale. 278 000 personnes y résident, soit 4 % de la population. La densité moyenne de ces espaces (11 hab./km²) y est inférieure à la moyenne nationale (14 hab./km²). ■

Des centres urbains aux zones de montagne : de fortes variations de densité

Densité de population

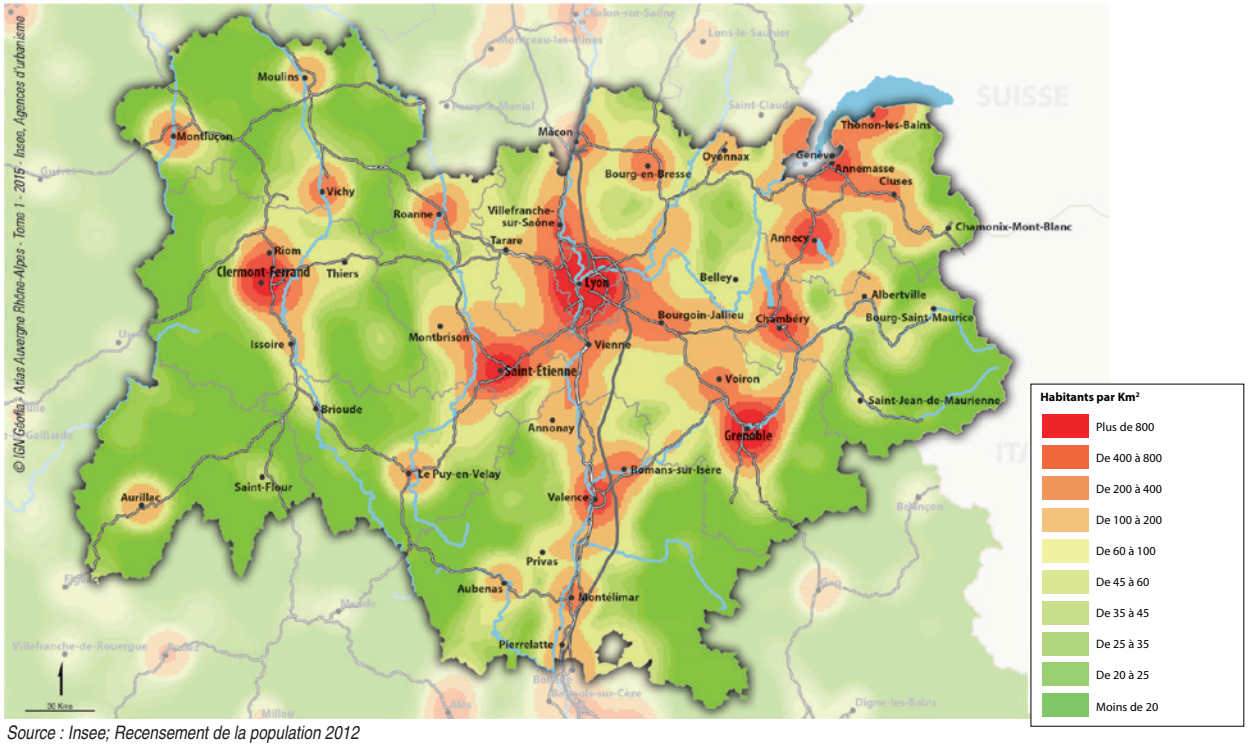

Source : Insee; Recensement de la population 2012

Grille communale de densité de population

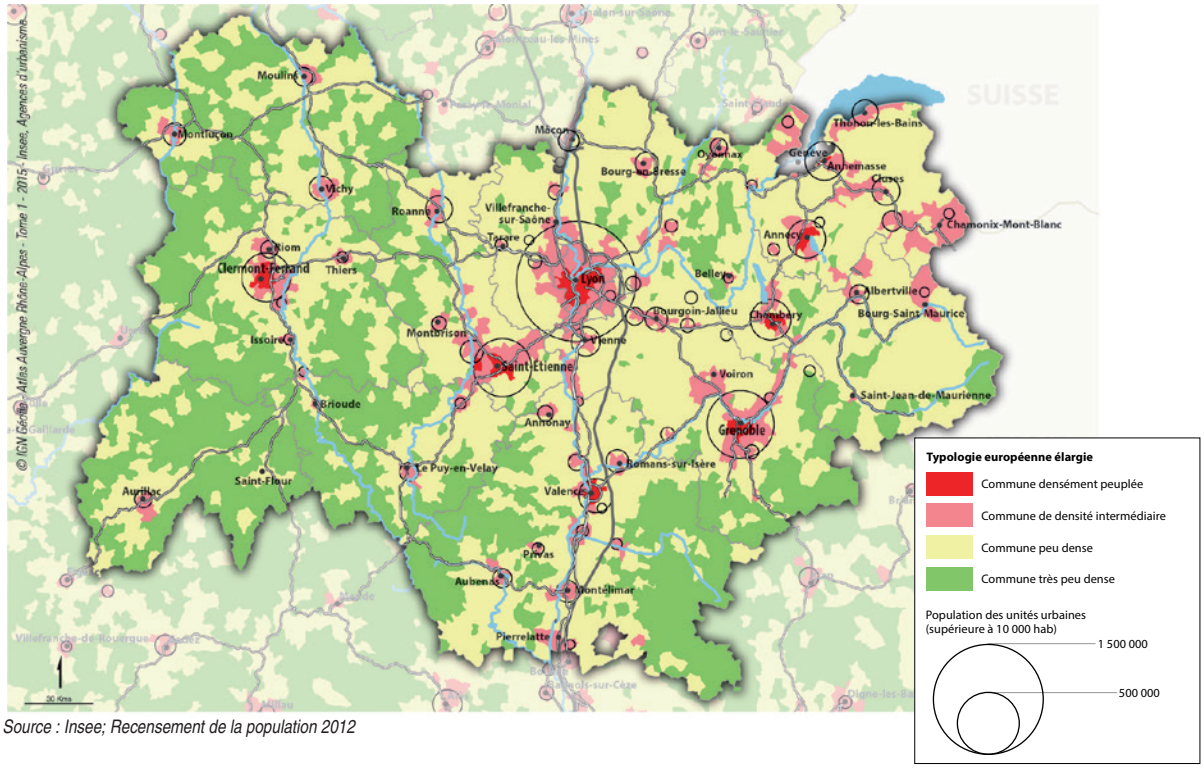

Source : Insee; Recensement de la population 2012

Aires urbaines

85 % de la population sous l'influence d'un grand pôle urbain

Le zonage en aires urbaines met en relief l'influence des villes au-delà des agglomérations. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, 21 aires urbaines de plus de 50 000 habitants structurent l'espace. En 2012, 85 % de la population régionale est localisée dans un espace sous l'influence d'un grand pôle urbain.

Les grandes aires urbaines, structurées autour d'un grand pôle urbain d'au moins 10 000 emplois, représentent près de la moitié de la superficie de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces espaces totalisent 85 % de la population régionale, contre 83 % en France métropolitaine mais 91 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Île-de-France, et 89 % dans les Hauts-de-France.

Le territoire compte 21 aires urbaines de plus de 50 000 habitants. L'aire urbaine de Lyon réunit 2,2 millions d'habitants, soit 29 % de la population régionale. C'est l'aire urbaine la plus peuplée de France après celle de Paris. Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand font partie des vingt premières aires urbaines françaises ; elles concentrent la moitié de la population régionale.

Un vaste système métropolisé au cœur de la région

L'espace régional est caractérisé par la contiguïté des aires urbaines, lesquelles n'ont cessé de s'étendre au cours des dernières années. Ainsi, autour de l'aire urbaine de Lyon, celles de Saint-Étienne, de Vienne, d'Annonay, de Roanne, de Bourg-en-Bresse constituent un vaste tissu urbain et périurbain sans discontinuité. Le long du sillon alpin, les aires urbaines de Grenoble, de Chambéry, d'Annecy et d'Annemasse dessinent un second ensemble. À l'ouest de la région, un système urbain se dessine autour des aires de Vichy, de Clermont-Ferrand et d'Issoire.

À l'inverse, les espaces montagneux de la région articulent polarités urbaines de petite taille et zones peu denses. En particulier, la partie auvergnate du Massif central compte de petites et moyennes aires, dissociées les unes des autres. ■

Définition

Les **aires urbaines** permettent d'apprécier l'influence exercée par les villes sur les territoires environnants.

Chaque aire urbaine se compose d'un pôle, défini comme une unité urbaine d'au moins 1 500 emplois, en distinguant les grands pôles urbains (plus de 10 000 emplois), les moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois) et les petits pôles (1 500 à 5 000 emplois). Autour des pôles, sont établies des couronnes dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci, par un processus itératif. Les communes sont multipolarisées lorsque au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

21 aires urbaines de plus de 50 000 habitants

	Population	
	Aires urbaines	Pôles urbains
Lyon	2 214 100	1 584 700
Grenoble	679 900	504 700
Saint-Étienne	512 800	371 900
Clermont-Ferrand	469 900	262 900
Genève - Annemasse (partie française)	292 200	166 000
Annecy	221 100	159 800
Chambéry	217 400	181 500
Valence	175 600	127 500
Bourg-en-Bresse	122 800	58 800
Vienne	112 300	93 300
Roanne	107 200	80 200
Cluses	90 900	85 700
Thonon-les-Bains	88 900	73 600
Vichy	84 200	65 900
Montluçon	79 300	57 500
Montélimar	74 700	52 600
Le Puy-en-Velay	74 500	38 100
Romans-sur-Isère	73 200	56 100
Aurillac	65 000	33 300
Moulins	61 300	37 300
Aubenas	59 100	40 000

Source : Insee, Recensement de la population 2012

Poids prépondérant des grandes aires urbaines

	Population 2012				Superficie			Densité		
	Population	Part (en %)	Part France métropolitaine (en %)	Part France de province (en %)	Part (en %)	Part France métropolitaine (en %)	Part France de province (en %)	Région	France métropolitaine (en %)	France de province (en %)
Auvergne-Rhône-Alpes	**7 695 300**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**109**	**117**	**97**
Zonage en aires urbaines										
Espace des grandes aires	6 541 800	85	83	79	47	46	45	202	209	170
dont grands pôles urbains	*4 357 900*	*57*	*59*	*51*	*9*	*8*	*8*	*709*	*853*	*653*
dont couronnes des grands pôles	*1 816 600*	*23*	*19*	*21*	*30*	*29*	*28*	*87*	*78*	*73*
dont communes multipolarisées des grandes aires	*367 300*	*5*	*5*	*7*	*8*	*9*	*10*	*67*	*65*	*65*
Espace des autres aires	486 700	6	7	9	8	9	9	90	99	99
Autres communes multipolarisées	284 900	4	5	6	12	19	19	33	33	33
Communes isolées hors influence des pôles	381 900	5	5	6	33	26	27	16	20	20

Source : Insee, recensement de la population 2012

Zonage en aires urbaines

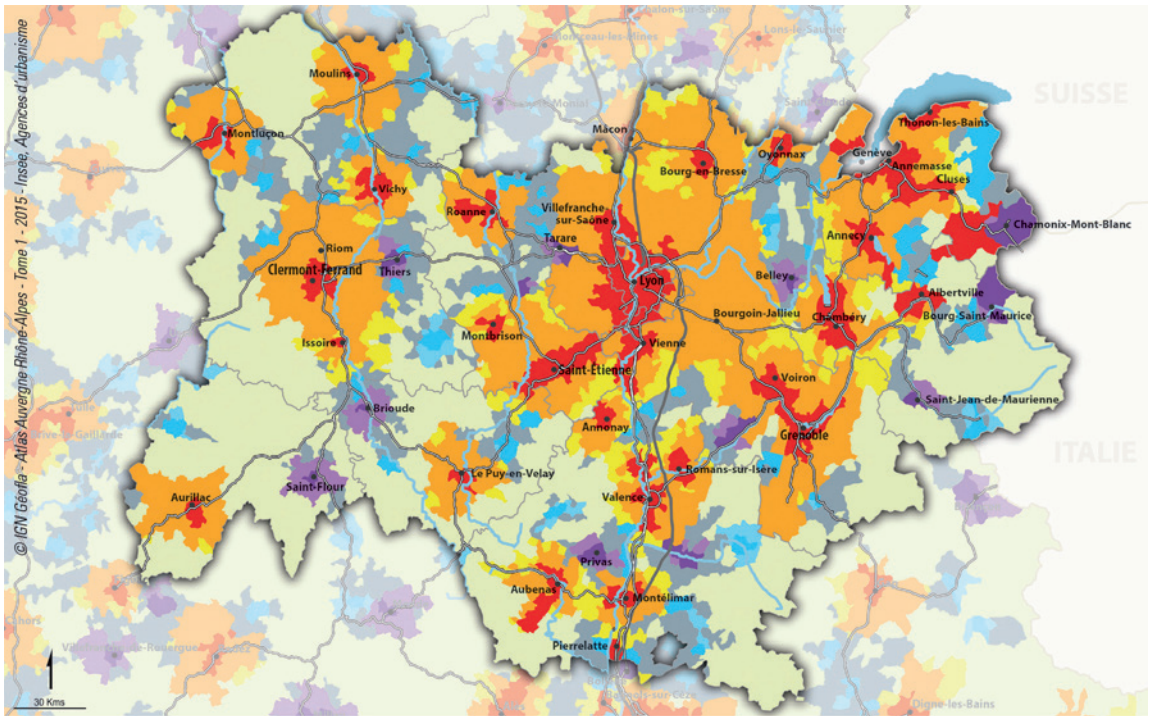

Source : Insee

Grands aires urbaines	Aires moyennes	Petites aires	
Grands pôles	Moyens pôles	Petits pôles	Autres communes multipolarisées
Couronnes des grands pôles	Couronnes des moyens pôles	Couronnes des petits pôles	Communes isolées, hors influence des pôles
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines			

4 grandes aires urbaines de plus de 400 000 habitants

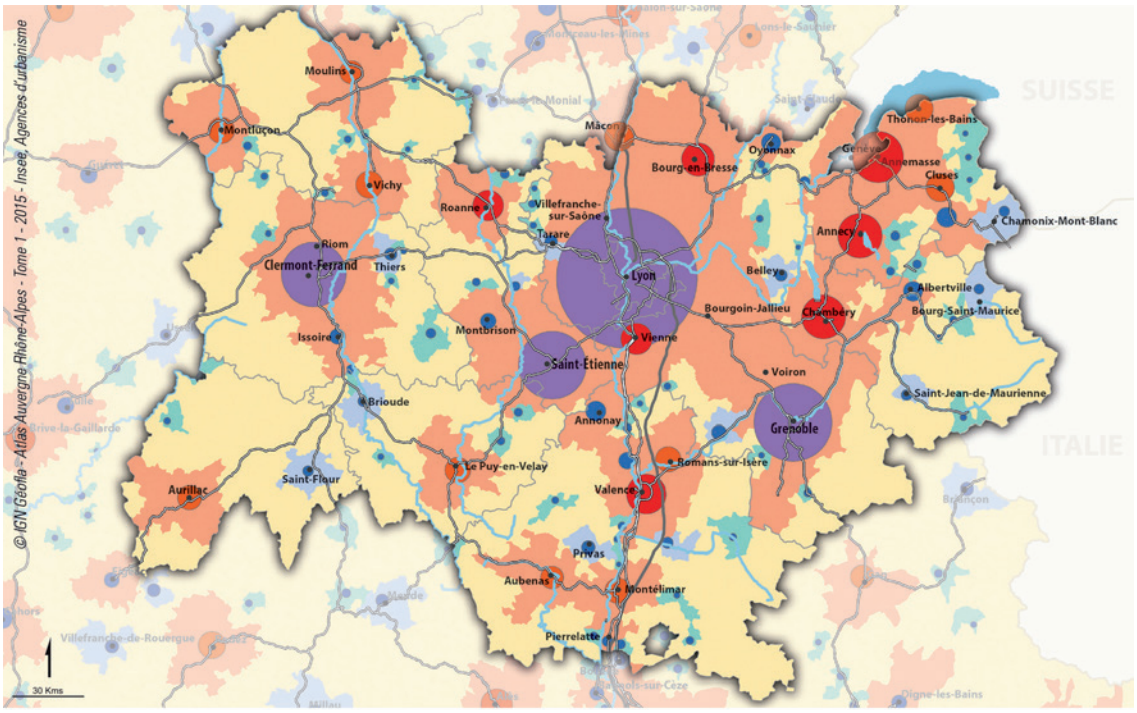

Source : Insee, Recensement de la population 2012

Nombre d'habitants		Typologie des communes
Plus de 400 000	2 000 000	Commune de grande aire urbaine
De 100 000 à moins de 400 000	740 000	Commune d'une aire moyenne
De 50 000 à moins de 100 000		Commune d'une petite aire
Moins de 50 000		Autre commune

Évolutions de population

Une croissance démographique supérieure à la moyenne française

La région connaît une croissance de population plus marquée que la moyenne nationale. Ce dynamisme démographique concerne essentiellement les espaces bénéficiant de la proximité de grands pôles urbains marquant la poursuite de l'étalement urbain et la densification des grandes aires urbaines. Les territoires ruraux isolés et très peu denses, notamment à l'ouest de la région, restent à l'écart de la croissance. À l'échelle départementale, selon le dynamisme des espaces urbains et des zones rurales périphériques, les écarts de croissance restent marqués.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la population de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'accroît à un rythme toujours supérieur à la moyenne française. Depuis 1982, le différentiel s'est accentué. Entre 2007 et 2012, la population régionale a progressé annuellement de + 0,8 % contre + 0,5 % en France. Ce taux de croissance place Auvergne-Rhône-Alpes au 4e rang des régions françaises les plus dynamiques, derrière la Corse, l'Occitanie et les Pays de la Loire.

En moyenne annuelle, la région a gagné 58 000 habitants entre 2007 et 2012, contre 56 300 entre 1999 et 2007 et 35 500 entre 1982 et 1999.

Le dynamisme démographique bénéficie essentiellement aux espaces urbanisés qui s'étendent le long des vallées du Rhône et de la Saône, et du sillon alpin ainsi qu'à la métropole clermontoise. Ce sont les aires urbaines du sillon alpin et du bassin franco-genevois qui connaissent les plus forts taux de croissance. En particulier, la composante française de l'aire urbaine de Genève-Annemasse a vu sa population augmenter annuellement de près de 7 100 personnes entre 2007 et 2012, soit un taux de croissance annuel de + 2,6 %, le plus élevé des grandes aires urbaines françaises.

« Il n'est pas question de nier le rôle moteur des centralités et, en cela, la locomotive des métropoles de Lyon et de ses partenaires Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand est essentielle, à condition de ne pas oublier la nécessaire solidarité avec les territoires ruraux. »

Tony BERNARD,
Président du PNR Livradois Forez

Dans toutes les grandes aires urbaines, l'étalement urbain s'accentue. Entre 2007 et 2012, le taux de croissance annuel moyen de la population des couronnes (+ 1,4 %) est deux fois plus important que celui des pôles urbains (+ 0,6 %). Cependant, du fait de leur poids démographique, l'accroissement de la population des pôles contribue pour moitié à celui des grandes aires urbaines.

Le fort développement de la population dans les franges limitrophes des grandes aires urbaines traduit le fait que la périurbanisation continue de s'étendre. C'est notamment le cas au sud-ouest de l'aire stéphanoise en direction du Puy-en-Velay, au nord de Saint-Étienne, le long de l'A72, dans le versant du Bugey limitrophe du sillon alpin, ainsi que dans la vallée du Rhône entre les massifs de la Drôme et de l'Ardèche.

Les territoires ruraux isolés restent à l'écart de la croissance

La population baisse dans les espaces ruraux isolés (– 0,1 % annuellement entre 2007 et

Des écarts de croissance marqués entre départements

Taux de croissance annuel de la population des départements de la région suivant la période

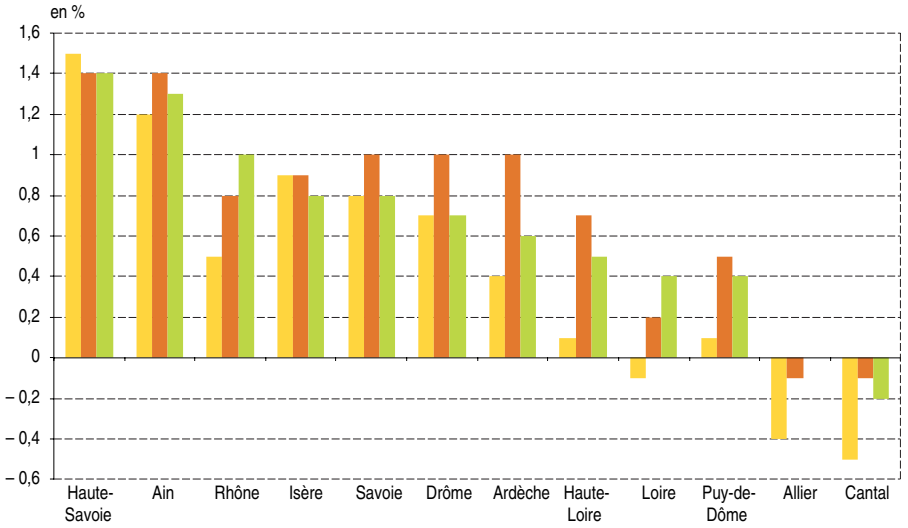

Variation annuelle de la population des départements de la région suivant la période

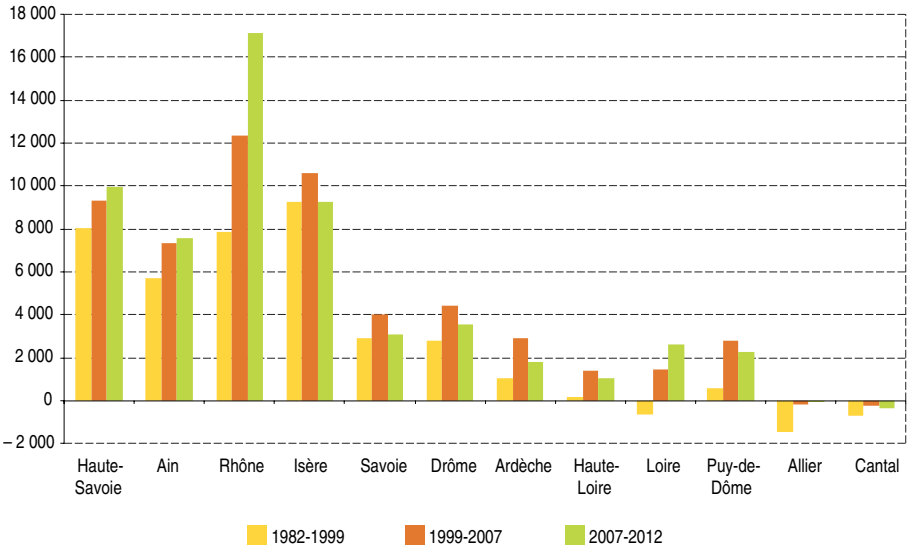

Sources : Recensements de la population 1982, 1999, 2007 et 2012

2012), contrastant avec la croissance des espaces urbains et périurbains. À l'ouest de la région, les zones montagneuses et rurales très peu denses connaissent une décroissance de leur population depuis 1982. Cette baisse tend toutefois à s'infléchir. Dans les massifs alpins, la population en 2012 est stable par rapport à celle de 1982. Cependant, dans les communes de montagne de Savoie et Haute-Savoie, la population décroît sur la période récente. Dans ces deux départements, cette baisse est compensée par une hausse dans les vallées et leurs centres urbains.

De fortes disparités départementales

Les départements qui cumulent dynamisme des espaces urbanisés et de leur périphérie disposent des plus fortes croissances démographiques. Ainsi, entre 2007 et 2012, la Haute-Savoie est le département métropolitain qui connaît la croissance démographique la plus rapide. L'Ain est en 4e place de ce classement et le Rhône à la 9e. À l'inverse, dans l'Allier et le Cantal, le niveau de population est inférieur à celui de 1982. Cependant, le rythme de l'évolution à la baisse s'est infléchi sur la période récente. ■

Une forte croissance démographique dans les espaces urbains

Variation du nombre d'habitants par km² entre 1982 et 2012

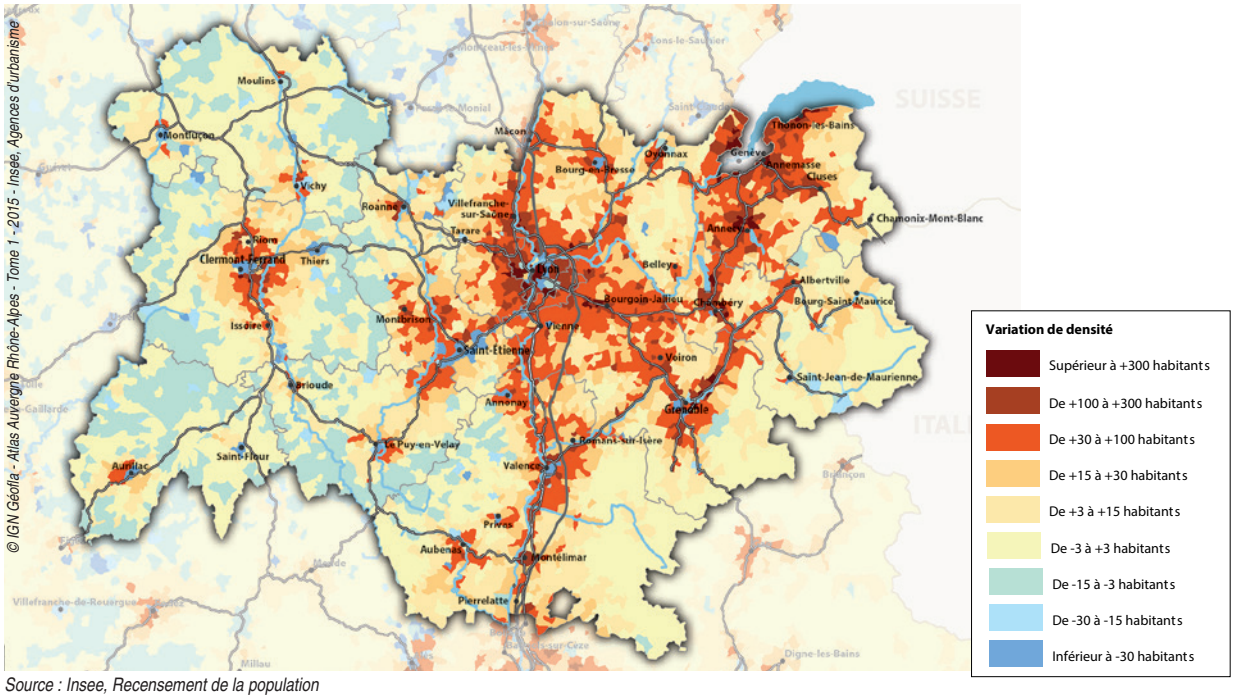

Source : Insee, Recensement de la population

Variation du nombre d'habitants entre 2007 et 2012

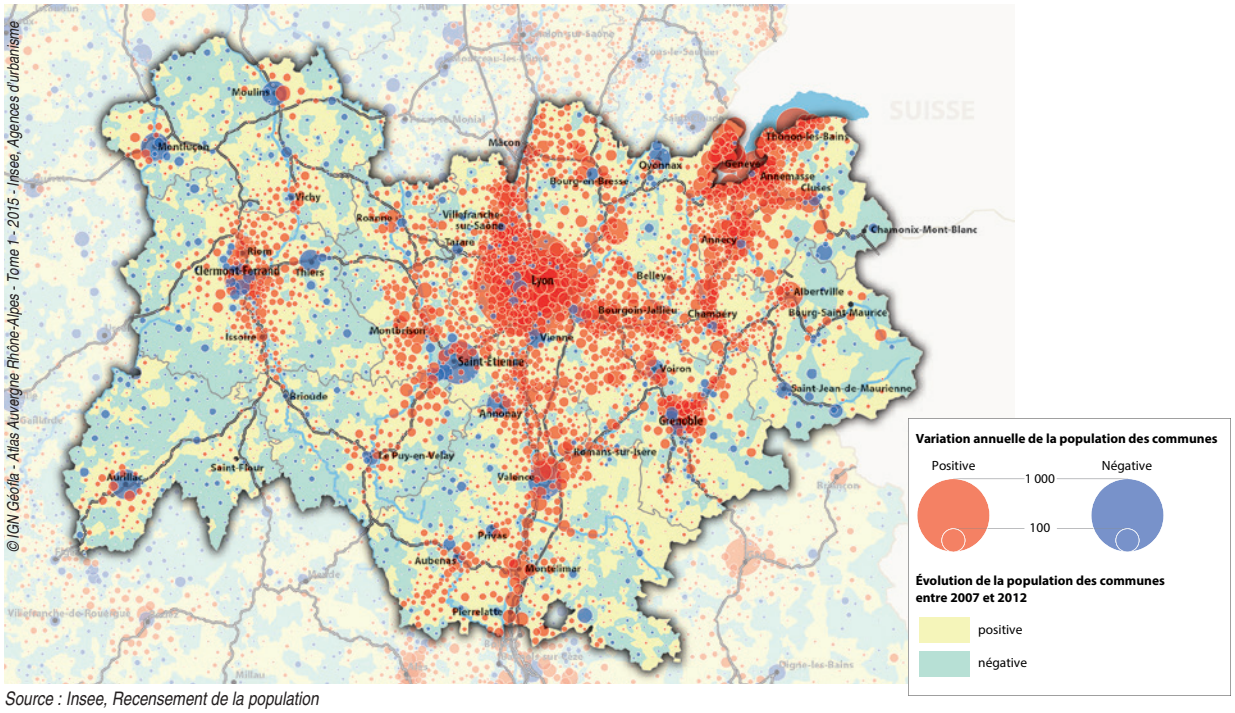

Source : Insee, Recensement de la population

Dynamiques démographiques
Des excédents naturel et migratoire équilibrés

Le dynamisme démographique de la région Auvergne-Rhône-Alpes résulte d'un équilibre entre accroissement naturel et excédent migratoire. La structure par âge de la population explique territorialement les différences de solde naturel. L'attractivité globale de la région est liée à celle de ses grandes aires urbaines. Elle masque toutefois une forte hétérogénéité entre des villes-centres en déficit migratoire et leurs périphéries attractives. Les espaces plus éloignés des pôles urbains bénéficient aussi d'un regain d'attractivité. Mais dans ces espaces, les arrivées de nouvelles populations ne permettent globalement pas de compenser un important déficit naturel.

Auvergne-Rhône-Alpes est la seule région, avec les Pays de la Loire, où les évolutions de la population reposent de manière équilibrée sur les deux moteurs de la croissance démographique : un excédent des naissances sur les décès et un solde migratoire positif.

La croissance due au solde naturel est supérieure à la moyenne française grâce à la jeunesse de la population, à une fécondité et à une espérance de vie plus élevées qu'à l'échelle nationale.

Entre 2007 et 2012, en moyenne chaque année, l'effectif des naissances est supérieur de 34 000 à celui des décès. Le taux de croissance annuel de la population dû au solde naturel (+ 0,5 % entre 2007 et 2012) positionne la région au 3e rang national, après l'Île-de-France et les Hauts-de-France. Ce solde est favorable dans les espaces les plus urbanisés où se concentrent les jeunes familles. L'excédent naturel est particulièrement élevé dans les départements du Rhône (+ 0,8 %), de la Haute-Savoie et de l'Isère (+ 0,6 %). L'aire urbaine de Lyon concentre à elle seule la moitié de l'excédent régional. A contrario, les naissances ne compensent pas les décès dans les zones montagneuses et rurales de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Ardèche et de la Drôme, fortement marquées par le vieillissement de leur population.

Nette attractivité des grandes aires urbaines

Entre 2007 et 2012, les arrivées dans la région sont supérieures aux départs. L'excédent migratoire annuel (23 800) contribue à une augmentation de population de + 0,3 %. Ce taux situe Auvergne-Rhône-Alpes au 6e rang, derrière les régions du pourtour méditerranéen ou de l'ouest de la France, mais la région est nettement plus attractive que celles du nord ou de l'est. L'attractivité des grandes aires urbaines explique 83 % des apports démographiques de la région. En particulier, le taux de croissance annuel de la population dû au solde migratoire est le plus élevé dans les aires urbaines de Genève-Annemasse (+ 2,0 %) et de Thonon-les-Bains (+ 1,3 %). Celui de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand (+ 0,2 %) est proche de celui de l'aire urbaine lyonnaise (+ 0,3 %). Mais la taille de cette dernière explique que son excédent migratoire contribue pour près du quart aux apports migratoires de la région. À l'opposé, parmi les plus grandes aires urbaines, celles de Grenoble, Saint-Étienne, Valence et Vienne ont un solde migratoire déficitaire.

Le net excédent migratoire des couronnes des grands pôles urbains confirme la poursuite de l'étalement urbain, au détriment des villes-centres, à l'exception du cœur de la métropole lyonnaise qui connait un fort regain d'attractivité. Les arrivées y sont désormais supérieures aux départs.

Regain d'attractivité dans les espaces ruraux

Les communes rurales des montagnes du Massif central, du Bourbonnais ou de la Drôme compensent une partie de leur fort déficit naturel par une nouvelle attractivité. Dans les communes rurales isolées de la région, le solde migratoire est excédentaire mais ne compense pas le déficit de naissances sur les décès lié au vieillissement structurel de la population. Ce dernier est renforcé par le fait qu'une part importante des nouveaux arrivants est âgée de plus de 55 ans.

Les territoires situés dans les hauts massifs alpins montrent un tout autre profil démographique. En effet, s'ils sont marqués par un déficit migratoire, l'excédent naturel assure le renouvellement de la population. ■

Croissance de la population entre 2007 et 2012

due au solde naturel

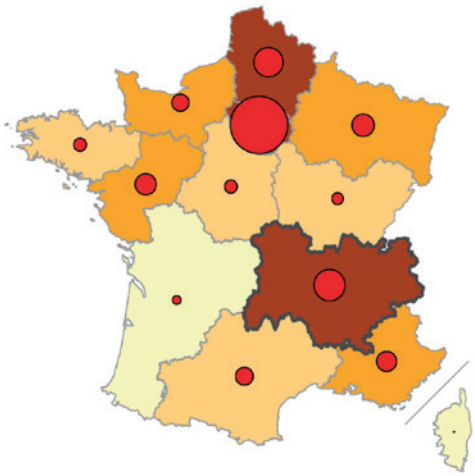

due au solde migratoire

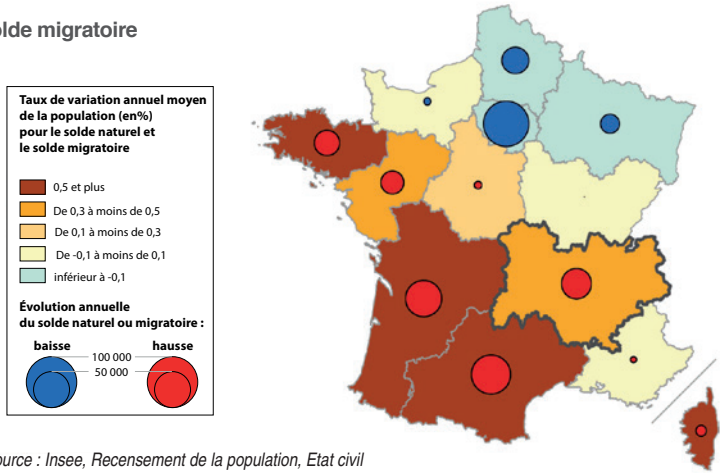

Source : Insee, Recensement de la population, Etat civil

Variation du nombre d'habitants par km² entre 2007 et 2012 due au solde migratoire

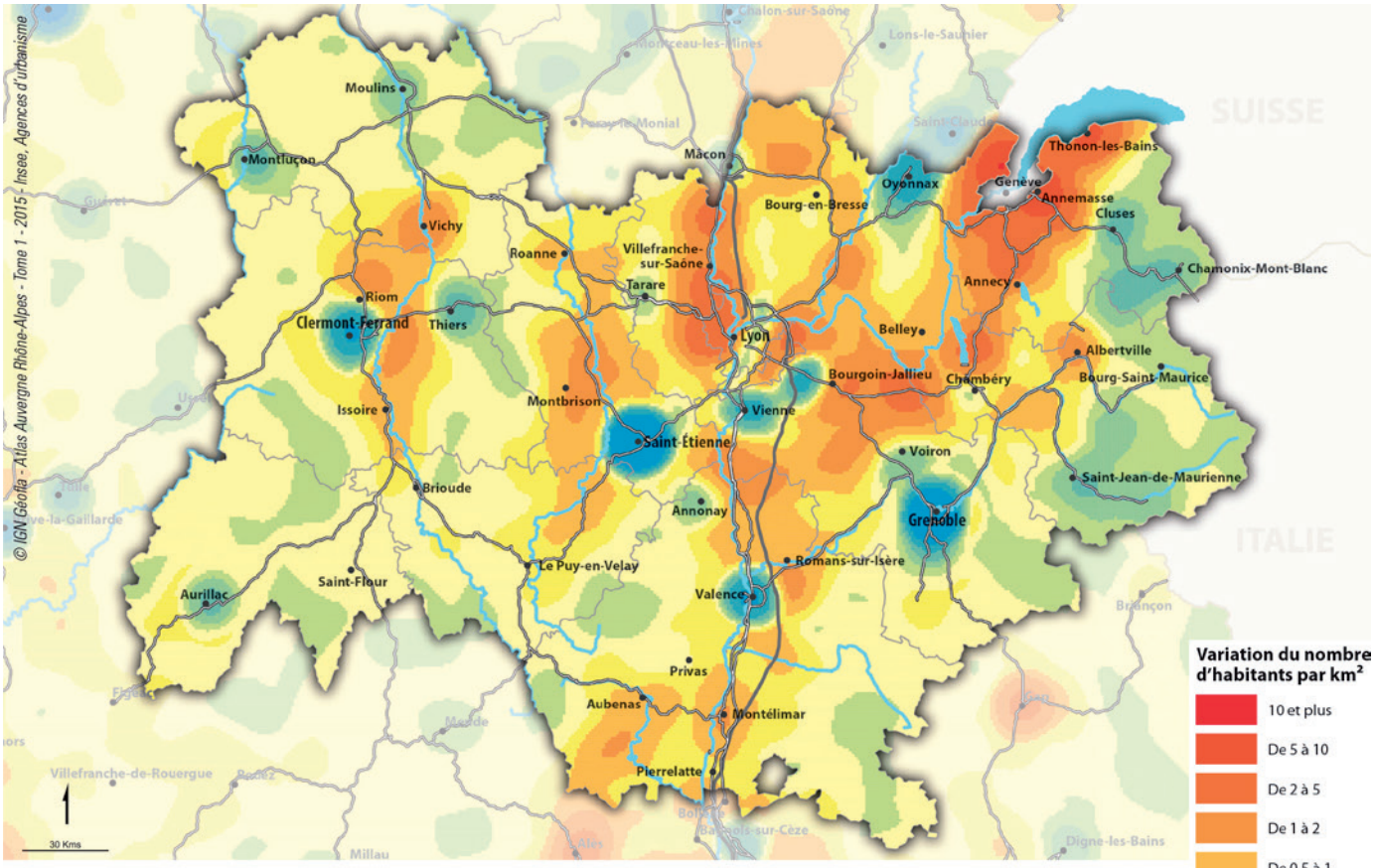

Source : Insee, Recensements de la population, Etat civil

Variation du nombre d'habitants par km² entre 2007 et 2012 due au solde naturel

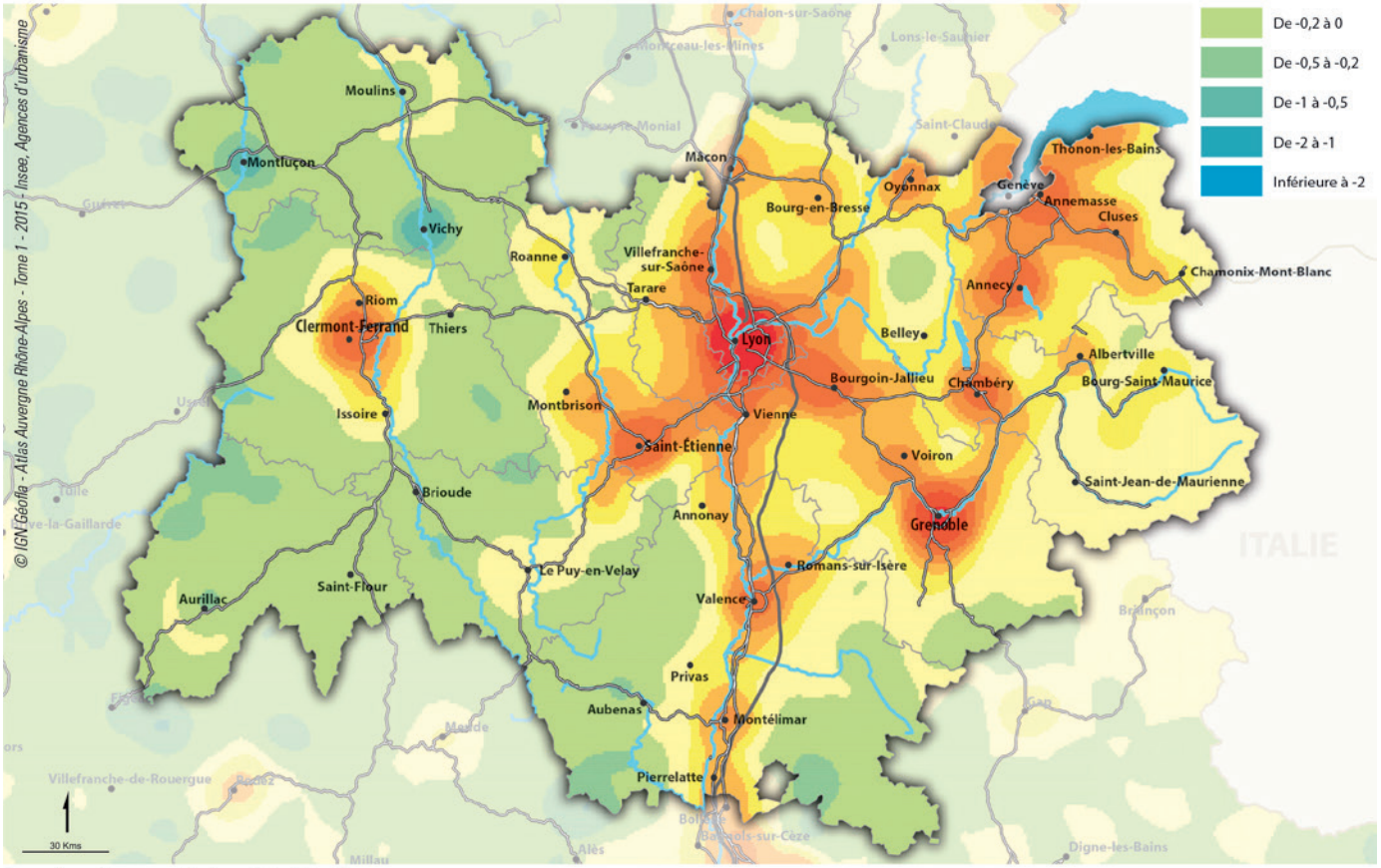

Source : Insee, Recensements de la population, Etat civil

Logement-construction neuve
Une activité soutenue dans les aires urbaines et le massif alpin

La construction neuve est davantage soutenue en Auvergne-Rhône-Alpes que dans l'ensemble du territoire français : entre 2009 et 2012, près de 12 logements ont été mis en chantier chaque année pour 1 000 logements existants, contre 10 au niveau national. Comparativement à la période 2005-2008, le nombre de permis a eu tendance à diminuer. Pour autant, cette tendance se décline de façon très hétérogène selon les territoires.

4,2 millions de logements

En 2011, le parc de logements de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'élève à 4,2 millions d'unités ; 60 % d'entre eux sont situés dans les onze plus grandes aires urbaines. En moyenne, 80 % des logements sont occupés à titre de résidence principale, 12 % sont des résidences secondaires ou occasionnelles et 8 % sont des logements vacants. De forts contrastes existent entre, d'une part, les territoires montagnards et ruraux à la vocation touristique marquée, et d'autre part, les aires urbaines essentiellement tournées vers l'accueil résidentiel.

Une production centrée sur les grandes aires urbaines

Sur la période 2009-2012, sept nouveaux logements commencés[1] sur dix dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont situés dans une grande aire urbaine. Dans les Alpes, la construction neuve est en majorité destinée à des non-résidents dans les communes touristiques de haute montagne où les taux de résidences secondaires sont très élevés.

Le Genevois français, un territoire parmi les plus dynamiques

À l'échelle de la région, sur la période 2009-2012, 12 constructions ont été mises en chantier pour 1 000 logements existants. Ce ratio est nettement plus élevé dans la partie française de Genève-Annemasse. Dans le Genevois français, la croissance rapide du nombre de logements (+ 2,5 % par an) est étroitement liée à la forte croissance démographique du territoire (+ 2,6 %). Bien que de moindre ampleur, la progression du parc de logements est aussi plus soutenue dans les aires urbaines de Bourg-en-Bresse, d'Annecy et de Chambéry. Dans l'agglomération lyonnaise, le dynamisme de la construction neuve est une des causes de la densification rapide de la métropole.

En revanche, les aires urbaines de Saint-Étienne, Roanne et Vienne se situent en deçà de la moyenne régionale. Au sein des aires urbaines, la construction neuve est en général plus dynamique dans les communes en périphérie des villes que dans les communes centres.

Un retrait global de la construction neuve

Durant la période 2009-2012, 47 400 logements ont été mis en chantier, en moyenne, chaque année contre 61 600 durant la période précédente (2005-2008). La part des maisons individuelles est restée stable ; elle représente 45 % de l'ensemble de la construction neuve.

À l'image de la tendance nationale, ce phénomène est le résultat d'un retrait de l'activité de la construction neuve consécutif à la crise de 2008. Cette baisse se retrouve dans la plupart des grandes aires urbaines. Néanmoins, les territoires qui étaient déjà les moins dynamiques sont plus fortement impactés que les autres. À l'opposé, dans l'aire lyonnaise ou le Genevois français, la construction neuve n'a que très légèrement fléchi. ■

[1] Avertissement : ces données sont liées au traitement administratif des permis de construire ; des disparités de fiabilité et des retards de mise à jour peuvent exister en fonction des services instructeurs et des collectivités qui en assurent la collecte.

Nombre de logements commencés en moyenne et par an sur la période 2009-2012 pour 1 000 logements

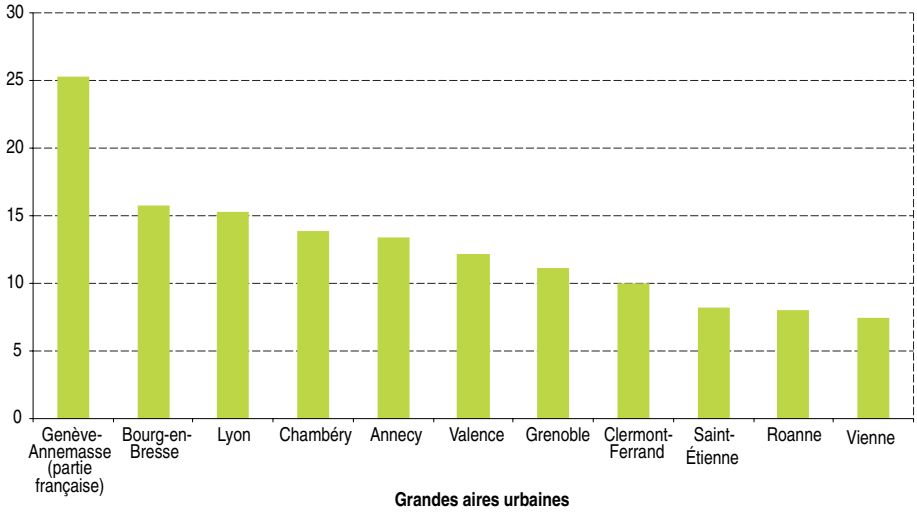

Sources : Insee, Recensements de la population 2006 et 2011
MEDDE, CGDD, SOeS, Sous-direction des statistiques du logement et de la construction - Sit@del - Données arrêtées à fin Mars 2015

Logements commencés

	2009 - 2012			2005-2008		
	Logements commencés en date réelle		Logements commencés en moyenne par an pour 1 000 logements	Logements commencés en date réelle		Logements commencés en moyenne par an pour 1 000 logements
	Nombre moyen par an	%		Nombre moyen par an	%	
Total Auvergne-Rhône-Alpes	**47 380**	**100,0**	**11,5**	**61 630**	**100,0**	**16,0**
dont grandes aires urbaines :						
Lyon	*15 560*	*32,8*	*15,2*	*15 980*	*25,9*	*16,8*
Grenoble	*3 680*	*7,8*	*11,1*	*4 490*	*7,3*	*14,5*
Saint-Étienne	*2 060*	*4,3*	*8,2*	*2 560*	*4,2*	*10,5*
Clermont-Ferrand	*2 450*	*5,2*	*10,0*	*3 370*	*5,5*	*14,6*
Genève-Annemasse (partie française)	*3 620*	*7,6*	*25,3*	*3 730*	*6,1*	*29,9*
Annecy	*1 480*	*3,1*	*13,4*	*1 950*	*3,2*	*19,6*
Chambéry	*1 540*	*3,2*	*13,8*	*1 740*	*2,8*	*16,8*
Valence	*1 030*	*2,2*	*12,1*	*1 020*	*1,7*	*12,7*
Bourg-en-Bresse	*930*	*2,0*	*15,8*	*1 120*	*1,8*	*20,5*
Vienne	*380*	*0,8*	*7,4*	*640*	*1,0*	*13,3*
Roanne	*450*	*0,9*	*8,0*	*670*	*1,1*	*12,6*
Total des grandes aires urbaines	**33 170**	**70,0**	**13,5**	**37 280**	**60,5**	**16,2**

Sources : Insee, Recensements de la population 2006 et 2011
MEDDE, CGDD, SOeS, Sous-direction des statistiques du logement et de la construction - Sit@del - Données arrêtées à fin Mars 2015

Nombre de logements commencés en moyenne par an entre 2009 et 2012

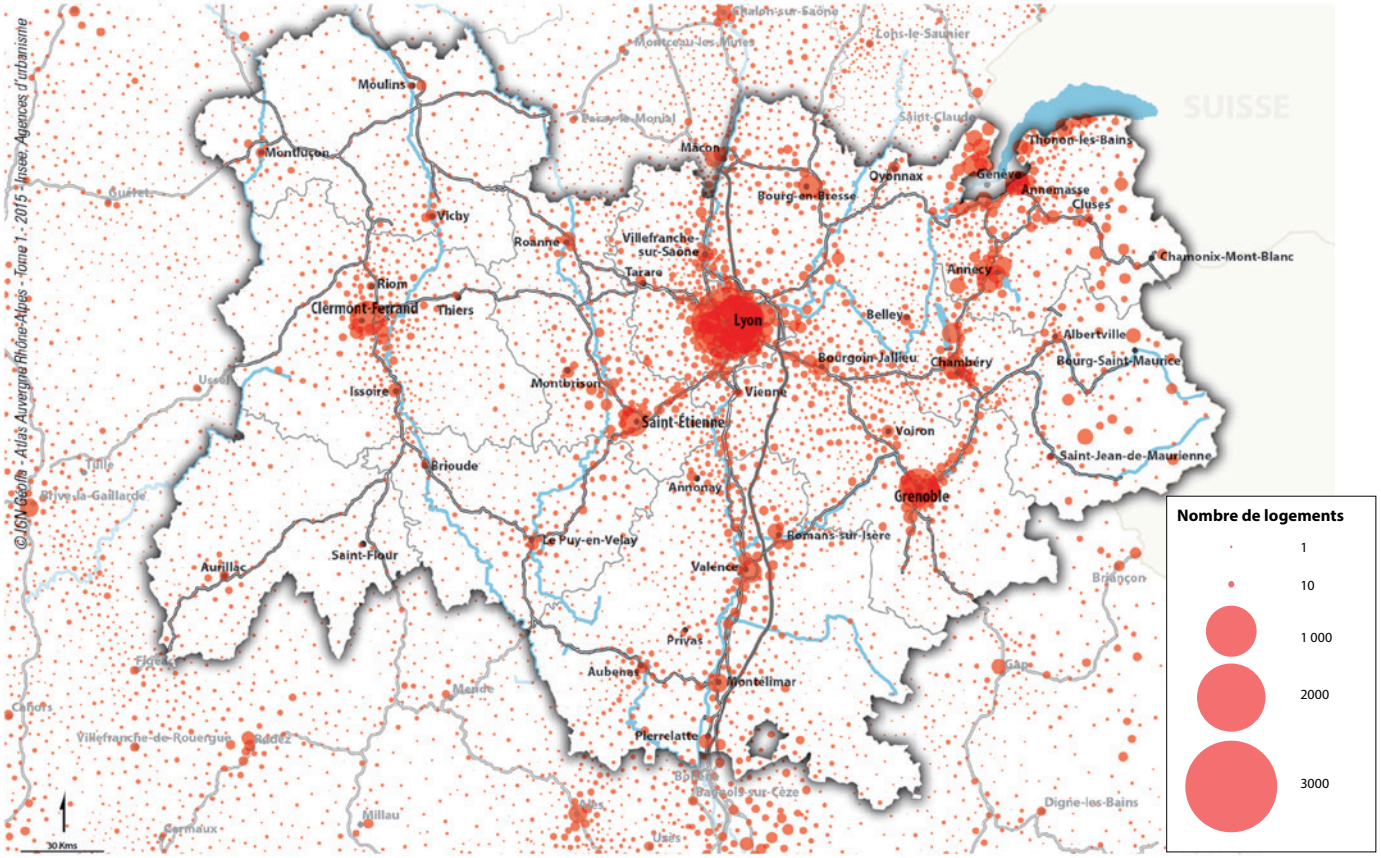

Source : MEDDE, CGDD, SOeS, Sous-direction des statistiques du logement et de la construction - Sit@del - Données arrêtées à fin Mars 2015

Nombre de logements commencés en moyenne par an entre 2009 et 2012 pour 1 000 logements existants

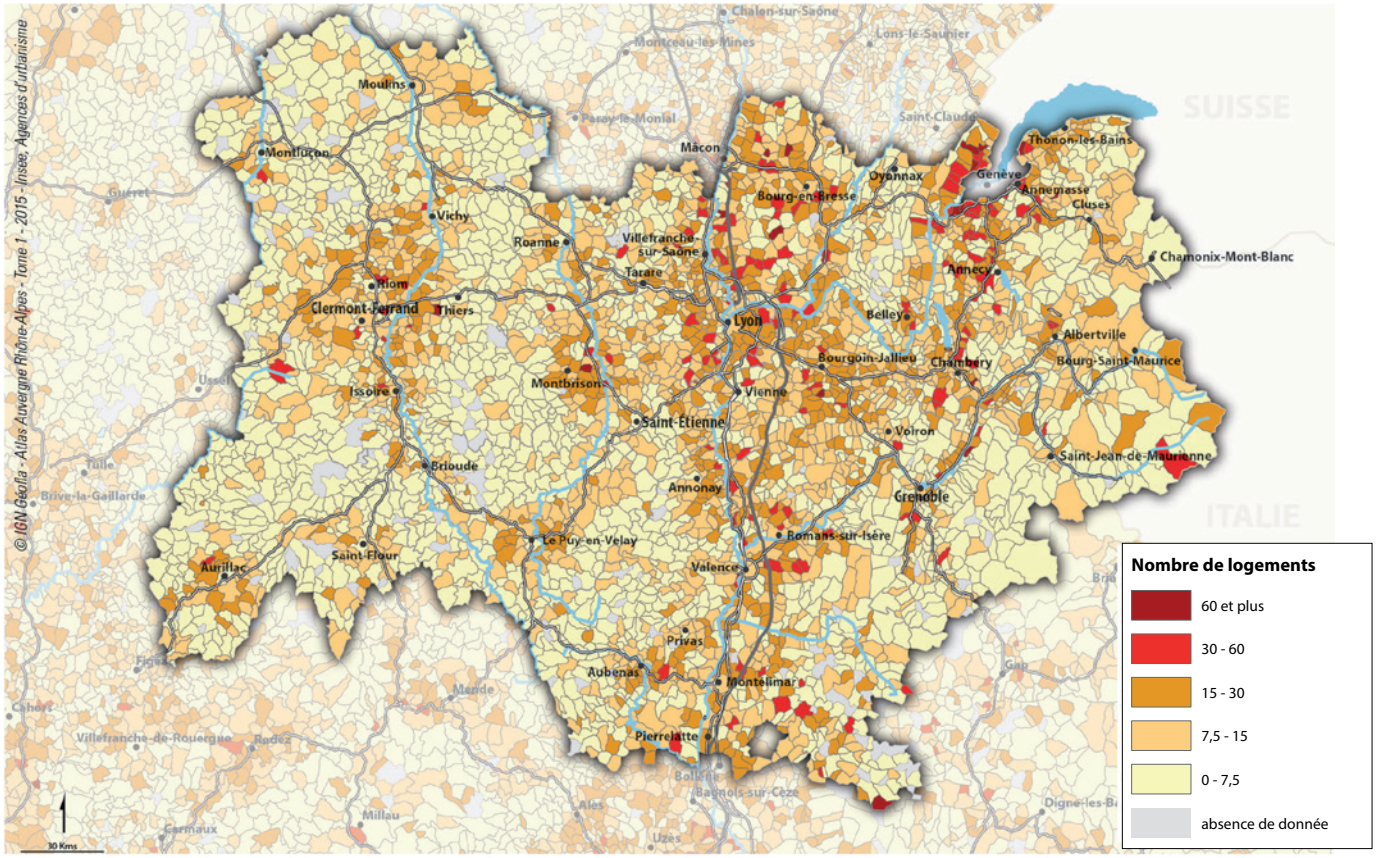

Sources : Insee, Recensements de la population - MEDDE, CGDD, SOeS, Sous-direction des statistiques du logement et de la construction - Sit@del - Données arrêtées à fin Mars 2015

Évolution de l'emploi
Des évolutions contrastées

Entre 1982 et 2012, l'emploi a augmenté à l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes, tandis qu'il stagnait voire reculait à l'ouest. Sur la période récente (2007-2012), la dynamique ralentit dans les Alpes. Les zones de tradition industrielle sont fortement touchées par la crise.

Entre 1982 et 2012, en France métropolitaine, l'emploi, mesuré dans les recensements, s'est accru de 4,4 millions de personnes. Ces dernières sont largement localisées en Île-de-France, dans le quart sud-est du territoire national, et le long du littoral atlantique. À l'inverse, le centre et l'est du pays (à l'exclusion du Bas-Rhin) ont connu une stagnation voire une baisse de l'emploi.

La région Auvergne-Rhône-Alpes présente un profil contrasté. Dans la partie est de la région (à l'est des vallées de la Saône et du Rhône), la croissance de l'emploi a été forte, alors que la partie ouest (Massif central) n'a pas profité de la tendance nationale.

Une croissance qui ralentit dans la période récente

Au cours des 30 dernières années, la région Auvergne-Rhône-Alpes a connu une croissance soutenue du nombre d'emplois (+ 0,7 % par an). Celle-ci est, en moyenne, plus rapide qu'en France métropolitaine (+ 0,6 % par an). Entre 1982 et 2012, la région a gagné 610 000 emplois, soit 14 % des créations nettes en métropole. Cette augmentation place la région au troisième rang des régions après l'Île-de-France (+ 970 000) et l'Occitanie (+ 650 000). Auvergne-Rhône-Alpes reste la deuxième région de France par le nombre d'emplois (3 150 000). Si la croissance régionale de l'emploi s'est ralentie (+ 0,4 % par an entre 2007 et 2012), elle a toutefois mieux résisté qu'ailleurs. Ainsi, la région a concentré plus de 21 % de la croissance nationale de l'emploi sur 2007-2012.

Un quart de l'emploi régional dans la zone d'emploi de Lyon

La zone d'emploi de Lyon, au centre du premier système urbain métropolitain de province, rassemble plus du quart des emplois de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les zones d'emploi de Grenoble, Clermont-Ferrand et Saint-Étienne regroupent, quant à elles, respectivement 11 %, 8 % et 7 % de l'emploi régional. La moitié de l'emploi régional est ainsi regroupé sur quatre zones d'emploi.

Croissance à l'est, stagnation et recul à l'ouest

C'est à l'est de l'axe Mâcon-Montélimar, formé par les vallées de la Saône et du Rhône, que se situent les dynamiques les plus favorables. Portées par le desserrement des agglomérations de Lyon et de Genève, les zones d'emploi de Bourgoin-Jallieu et du Genevois français (Annemasse) ont connu les plus fortes croissances de l'emploi, supérieures à + 1,5 % par an sur trente ans. Ces dynamiques se sont toutefois ralenties (+ 0,8 % dans la zone de Bourgoin-Jallieu entre 2007 et 2012). Les zones d'emploi d'Annecy et de Chambéry sont sur des dynamiques semblables avec des taux de croissance compris entre + 1,0 % et + 1,5 % sur la période longue (1982-2012) et un net ralentissement dans la période récente (2007-2012).

La croissance de l'emploi se poursuit à Lyon et Ambérieu-en-Bugey

Dans les zones d'emploi de Lyon et d'Ambérieu-en-Bugey, la croissance se poursuit actuellement au même rythme que sur la période longue (avec respectivement + 0,9 % et + 1,2 % par an). Seule la zone d'emploi de Montélimar connaît une accélération (+ 1,1 % contre + 0,9 % par an).

Ralentissement de la dynamique d'emploi dans les Alpes et le Massif central

À l'inverse, dans les zones d'emploi des Alpes (Chablais, Tarentaise, Mont Blanc), la croissance du nombre d'emplois s'est nettement ralentie dans la période récente, après avoir été portée notamment par le développement rapide des activités touristiques sur la période longue. La zone d'emploi de Grenoble, tournée vers les activités de type métropolitain, a connu une évolution analogue.

Dans l'ouest de la région, la croissance dans la zone d'emploi de Clermont-Ferrand est légèrement plus faible sur la période récente (+ 0,3 % contre + 0,4 % en moyenne sur 30 ans). Par ailleurs, de nombreuses zones d'emploi sont restées à l'écart de la dynamique d'emploi. Dans la période récente, la baisse de l'emploi s'est ainsi renforcée à Montluçon, Moulins, Mauriac, Saint-Flour et Thiers. Elle s'est cependant atténuée à Vichy. Ambert a par contre connu un changement de tendance, la baisse sur longue période faisant place à une stabilité entre 2007 et 2012. Sous l'effet de la crise, d'autres zones d'emploi, en faible croissance sur longue période, ont vu leur volume d'emplois se réduire : Aurillac et An-

Un ralentissement de la croissance de l'emploi dans la période récente

Taux de variation annuel de l'emploi par département sur courte et longue périodes

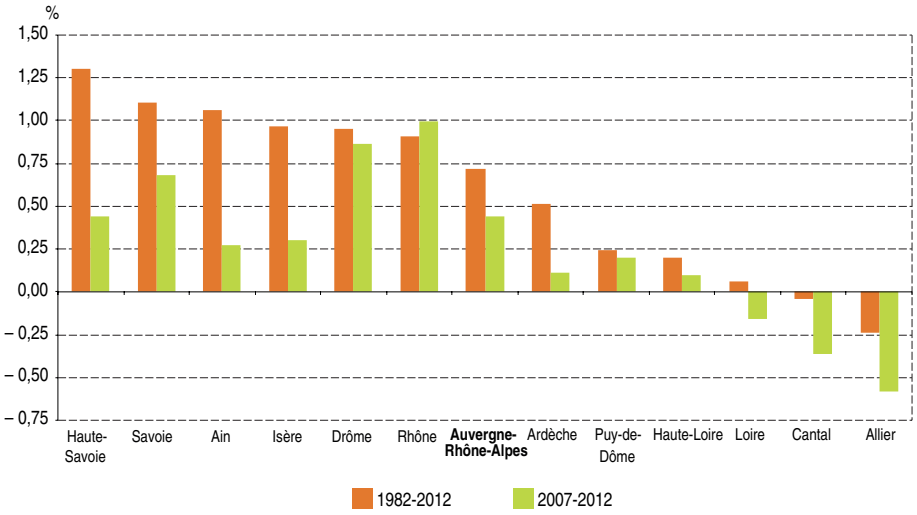

Source : Insee - Recensements de la population au lieu de travail

nonay. La zone d'emploi de Saint-Étienne, troisième de la région en volume, connaît une situation similaire.

Trois zones d'emploi à forte tradition industrielle ont été frappées de plein fouet par la crise et les restructurations. La croissance s'y est totalement inversée ces dernières années. La Vallée de l'Arve gagne plus de + 0,6 % en moyenne par an entre 1982 et 2012, mais en perd plus de 2 % par an entre 2007 et 2012 ; celle d'Oyonnax croît de + 0,4 % sur longue période et chute de – 1,7 % sur période courte. Dans une situation analogue, la Maurienne est toutefois un peu moins impactée.

Au niveau départemental, la croissance de l'emploi entre 1982 et 2012 a été la plus forte dans les deux Savoie, l'Ain et l'Isère, mais a nettement ralenti depuis 2007. Au contraire, elle s'est accélérée dans le Rhône où l'accroissement sur la période récente a été le plus fort de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce département est suivi par la Drôme, en léger ralentissement. En Ardèche, dans le Puy-de-Dôme et en Haute-Loire, la croissance de l'emploi, déjà modérée sur la période longue, a ralenti sous l'effet de la crise. L'emploi a même diminué dans la Loire. Dans le Cantal et l'Allier, il est en déclin quelle que soit la période. ■

Un quart de l'emploi régional dans la zone d'emploi de Lyon

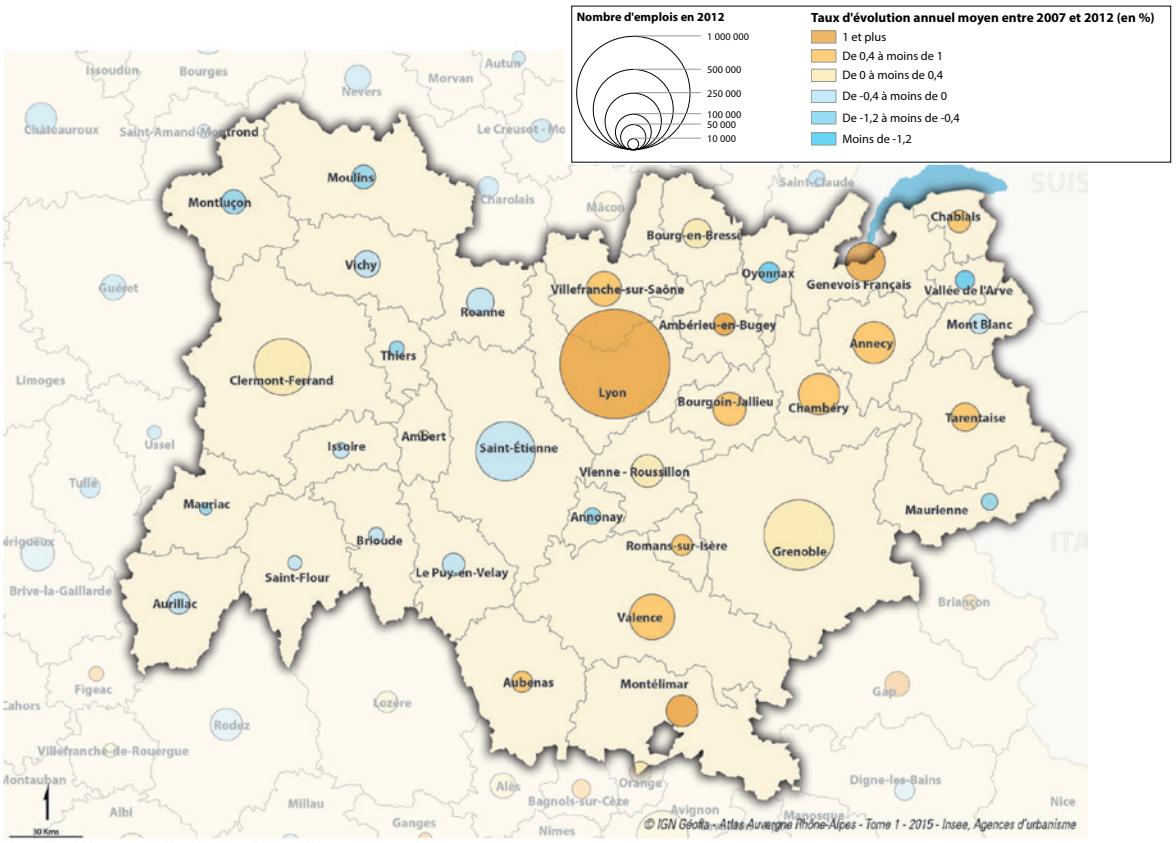

Source : Insee - Recensements de la population au lieu de travail

Évolution de l'emploi par département entre 1982 et 2012

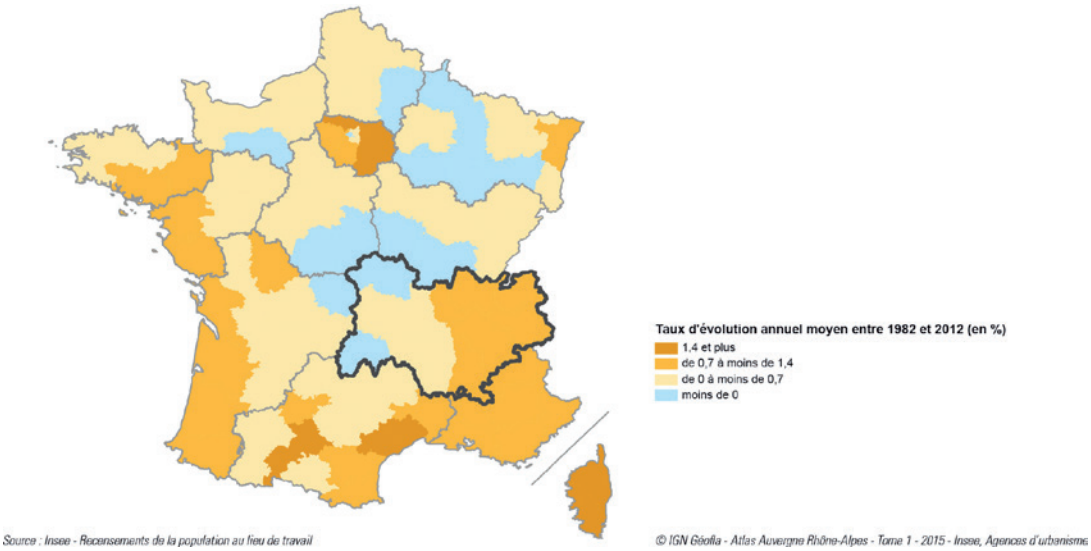

Source : Insee - Recensements de la population au lieu de travail

Analyse fonctionnelle de l'emploi
De profondes mutations

Sur les dernières décennies, la structure de l'emploi s'est profondément modifiée. Les fonctions de production concrète sont en déclin alors que les fonctions liées à la présence de la population et celles spécifiquement métropolitaines se sont développées.

La France métropolitaine a connu de profondes mutations dans la nature et la structure de l'emploi depuis le début des années 1980. Dans la région, comme dans le pays, les fonctions de production concrète (fabrication de biens industriels, agriculture et bâtiment) sont en déclin alors que les fonctions métropolitaines (recherche, gestion, commerce interentreprises, culture-loisirs, prestations intellectuelles) se sont largement développées. C'est également le cas des fonctions présentielles, à savoir les activités qui s'adressent directement aux populations résidentes (éducation, services de proximité, distribution, santé, action sociale et administration publique), et aux touristes.

Les fonctions transversales de transport-logistique et d'entretien-réparation se sont stabilisées à 15 % de l'emploi total depuis 1982.

Les fonctions présentielles dominent dans la plupart des zones d'emploi

En 2012, les fonctions présentielles sont les plus pourvoyeuses d'emplois en France comme en Auvergne-Rhône-Alpes. Elles regroupent 40 % des actifs alors qu'elles n'en occupaient que 29 % en 1982. Elles dominent dans toutes les zones d'emploi de la région, sauf dans trois d'entre elles, Ambert, Oyonnax et la Vallée de l'Arve, où elles sont devancées par les fonctions de production concrète. Elles pèsent davantage dans les zones touristiques des Alpes (Mont Blanc, Tarentaise, Maurienne), dans celles sous influence genevoise (Chablais, Genevois français), au sud de la région (Aubenas, le Puy-en-Velay) et dans le Bourbonnais (Montluçon, Moulins). En 1982, les fonctions présentielles dépassaient 40 % de l'emploi dans une seule zone d'emploi, celle du Mont Blanc ; c'est le cas aujourd'hui dans une vingtaine des 36 zones d'emploi de la région.

De moins en moins de production concrète

Les fonctions de production concrète sont en recul sur l'ensemble du territoire. Elles ne concernent plus, en Auvergne-Rhône-Alpes, que 20 % des emplois, contre 38 % en 1982. Elles se concentrent dans quelques zones d'emploi spécialisées où l'économie est traditionnellement orientée vers l'industrie : Vallée de l'Arve, Oyonnax, Ambert, Thiers, Issoire ou Brioude. L'agriculture occupe, quant à elle, une large place dans les zones d'emploi de Mauriac et de Saint-Flour. En 1982, sept zones d'emploi consacraient plus d'un emploi sur deux aux fonctions de production concrète : Brioude, Ambert, Mauriac, Vallée de l'Arve, Saint-Flour, Thiers et Annonay. En 2012, trois d'entre elles seulement dépassent les 35 % (Mauriac, Ambert et Saint-Flour).

Les fonctions métropolitaines se développent

En Auvergne-Rhône-Alpes, les fonctions métropolitaines ont progressé de + 74 % depuis 1982. Elles occupent désormais 26 % de l'emploi total. Par définition, ces fonctions concernent au premier chef les grandes agglomérations. C'est très logiquement que la zone d'emploi de Lyon cumule le plus grand volume et la plus forte proportion d'emplois métropolitains. Par ailleurs, les zones d'emploi de Grenoble et d'Annecy, fortes de leurs universités et de nombreux emplois dans la conception-recherche ou le commerce interentreprises, se distinguent également par une forte présence des fonctions métropolitaines dans l'emploi. Aujourd'hui, ces fonctions représentent au moins 20 % de l'emploi dans une majorité de zones d'emploi (contre seulement trois zones en 1982). Elles comptent même pour un tiers de l'emploi dans la zone de Lyon.

Le poids des fonctions transversales a peu varié au cours des trente dernières années (15 %). Elles occupent une place particulièrement importante dans l'économie locale de deux zones d'emploi qui concentrent des établissements du transport et de la logistique : Ambérieu-en-Bugey et Bourgoin-Jallieu. Si la première était déjà fortement spécialisée dans les fonctions de ce type en 1982 (20 % de l'emploi total), la deuxième a développé cette spécialisation durant les trente dernières années. ■

Fort recul des emplois de production concrète en trente ans

Emploi en Auvergne-Rhône-Alpes par groupe de fonctions en 1982 et 2012

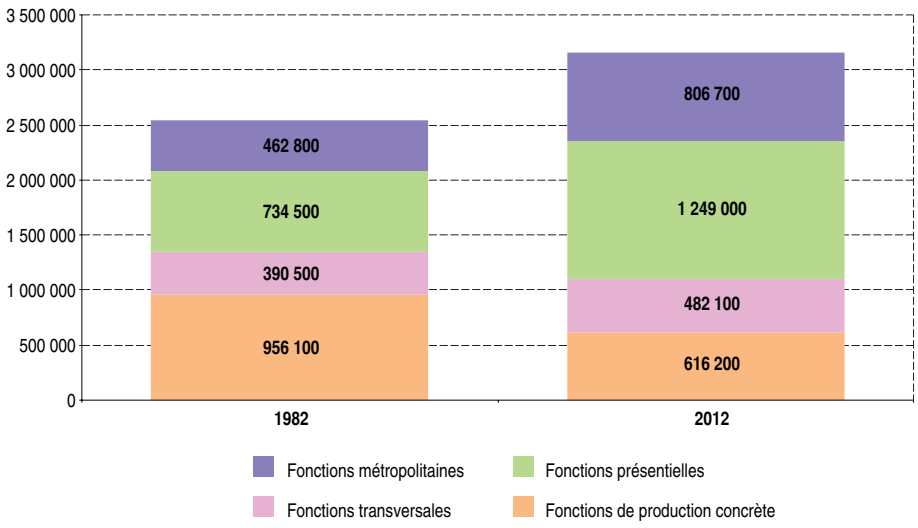

Source : Insee, Recensements de la population au lieu de travail

Fonctions de production concrète par zone d'emploi en 2012

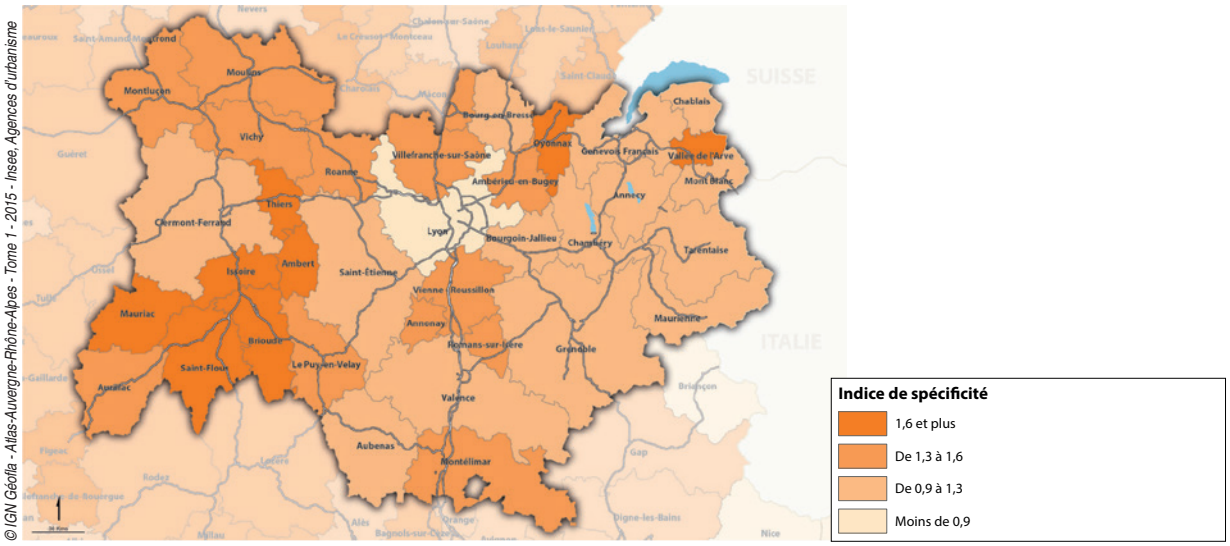

Fonctions métropolitaines par zone d'emploi en 2012

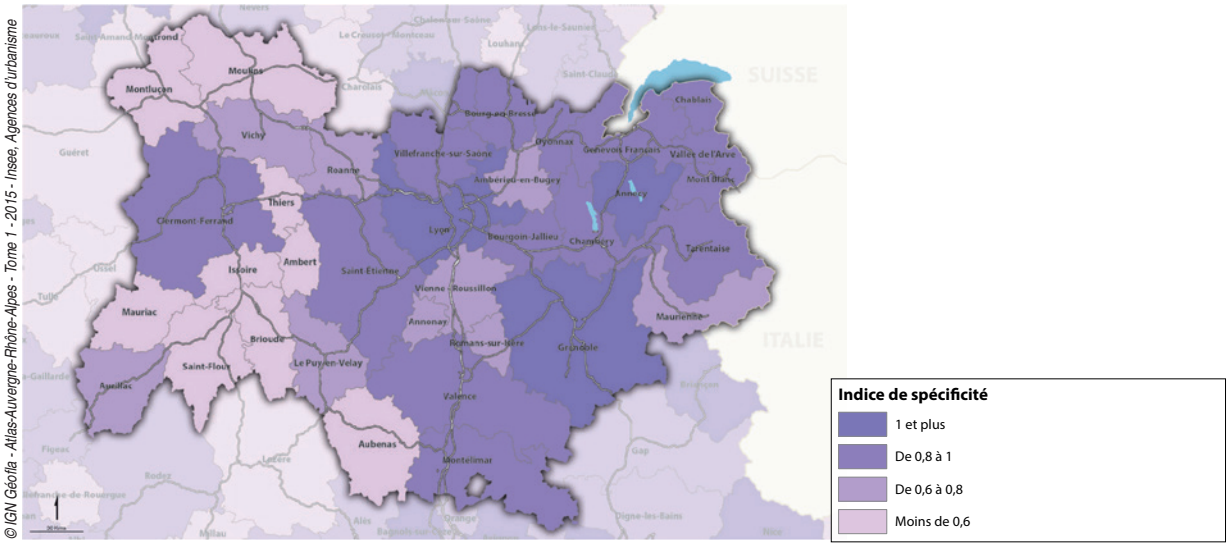

Fonctions présentielles par zone d'emploi en 2012

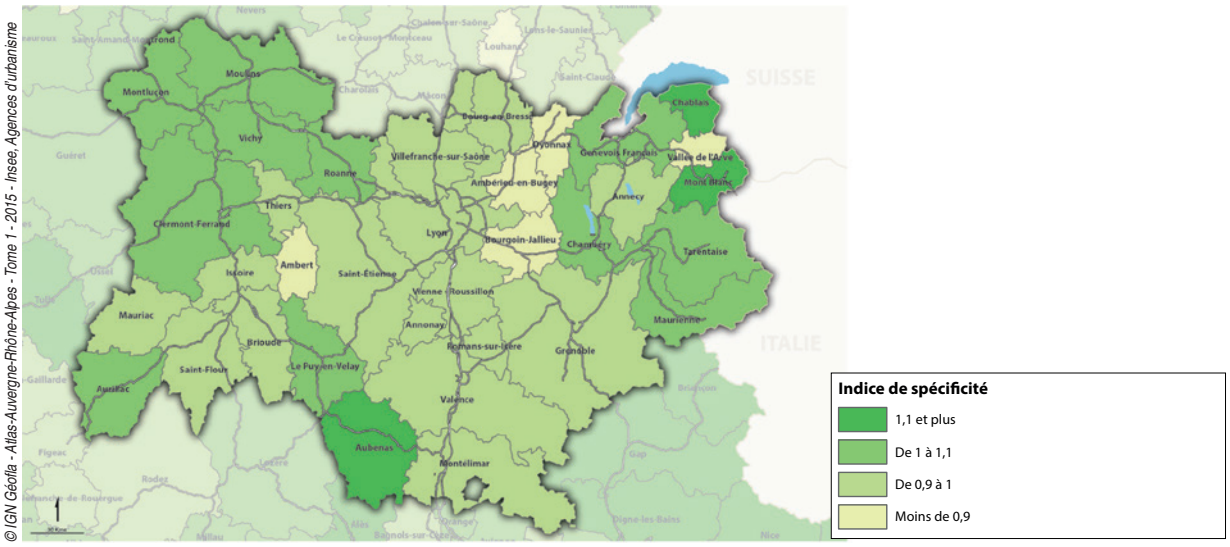

Note de lecture : Indice de spécificité de fonctions dans un territoire : rapport entre la part de l'emploi que représentent ces fonctions dans le territoire et la part de l'emploi qu'elles représentent en France métropolitaine.
Source : Insee, Recensement de la population au lieu de travail

Les catégories d'entreprises
Davantage de petites entreprises qu'au niveau national

Les petites entreprises (micro et PME) sont un peu plus présentes dans la région qu'au niveau national. Les micro-entreprises sont surreprésentées dans les zones touristiques, les PME dans les zones de tradition industrielle, les entreprises de taille intermédiaire dans le couloir du Rhône et de la Saône et à proximité de la Suisse, et les grandes entreprises dans les grandes agglomérations.

Le tissu économique de la région Auvergne-Rhône-Alpes est proche de celui de la moyenne française. En 2011, les micro-entreprises ainsi que les petites et moyennes entreprises (PME) pèsent un peu plus qu'à l'échelon national (avec respectivement 20 % des salariés en 2011 contre 19 %, et 29 % contre 27 %). En revanche, les grandes entreprises sont moins présentes, avec seulement 28 % des salariés contre 31 %, et beaucoup moins qu'en Île-de-France (39 %). La part des effectifs des entreprises de taille intermédiaire (ETI) est identique à celle du niveau national et de la région capitale (23 %).

Des grandes entreprises dans les grandes agglomérations

Localement, la présence d'importants sites industriels conforte le poids des grandes entreprises. Il en est ainsi de la vallée de la chimie et des usines Renault Trucks dans la zone d'emploi de Lyon, de la filière nucléaire dans celle de Montélimar, de Michelin à Clermont-Ferrand et de Sagem à Montluçon. Dans le tertiaire, les activités financières et d'assurance, l'information et la communication ainsi que la grande distribution renforcent la présence des grandes entreprises dans les grandes agglomérations.

ETI industrielles : quelques zones spécialisées

Les entreprises de taille intermédiaire sont très présentes dans le couloir du Rhône et de la Saône, et à proximité de la Suisse. Elles exercent des activités diversifiées, sauf dans les zones spécialisées d'Oyonnax (plasturgie) et de la Vallée de l'Arve (métallurgie). Plus à l'ouest, avec un tissu économique moins dense, les activités des ETI restent diversifiées dans les zones d'emploi de Vichy et de Brioude. En revanche, le secteur de la métallurgie domine à Issoire et la fabrication de contenants en verre à Thiers.

PME : entre industrie traditionnelle et activités présentielles

La présence des PME est importante dans les zones d'emploi de tradition industrielle, où leur activité s'exerce notamment dans les secteurs clés de la métallurgie et de la plasturgie (Oyonnax, Romans-sur-Isère, Thiers, Vallée de l'Arve). Les activités des PME dans la fabrication de meubles et la maroquinerie sont également très présentes dans l'économie locale. Dans les grandes agglomérations, les PME ont un rôle économique marquant dans la construction, les services aux entreprises et aux particuliers. Le tourisme favorise leur présence dans les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration (Mont Blanc, Tarentaise, Maurienne, Aubenas, Saint-Flour, Aurillac).

Micro-entreprises : dans la construction et les activités touristiques

Les micro-entreprises occupent une grande place dans les zones d'emploi marquées par le relief, et notamment dans celles où le tourisme se développe. Elles ont une importance particulière dans les arts, les spectacles, les activités récréatives, culturelles et sportives. Dans les grandes agglomérations, elles emploient également de nombreux salariés dans la construction (Lyon, Clermont-Ferrand, Chambéry).

Deux salariés sur trois travaillent dans un groupe

En 2011, comme au niveau national, un tiers des salariés de la région Auvergne-Rhône-Alpes travaillent dans une multinationale française et un cinquième dans un groupe exclusivement français. La pénétration des groupes étrangers concerne 13 % des salariés. Enfin, 35 % occupent un emploi dans une entreprise indépendante. En général, les multinationales dominent d'autant plus le tissu économique que l'empreinte des groupes est significative dans les territoires (Lyon, Grenoble, Bourgoin-Jallieu, Ambérieu-en-Bugey et Clermont-Ferrand). ■

L'industrie surreprésentée dans les entreprises de taille intermédiaire

Répartition de l'effectif salarié en Auvergne-Rhône-Alpes par catégorie de taille d'entreprise selon le secteur d'activité en 2011

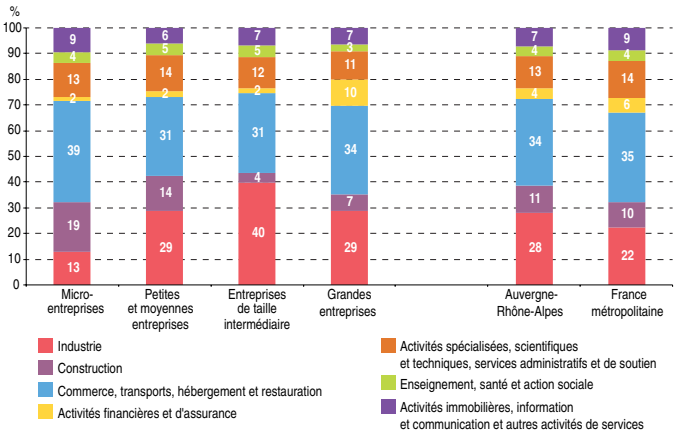

Part des ETI dans l'emploi salarié par zone d'emploi en 2011

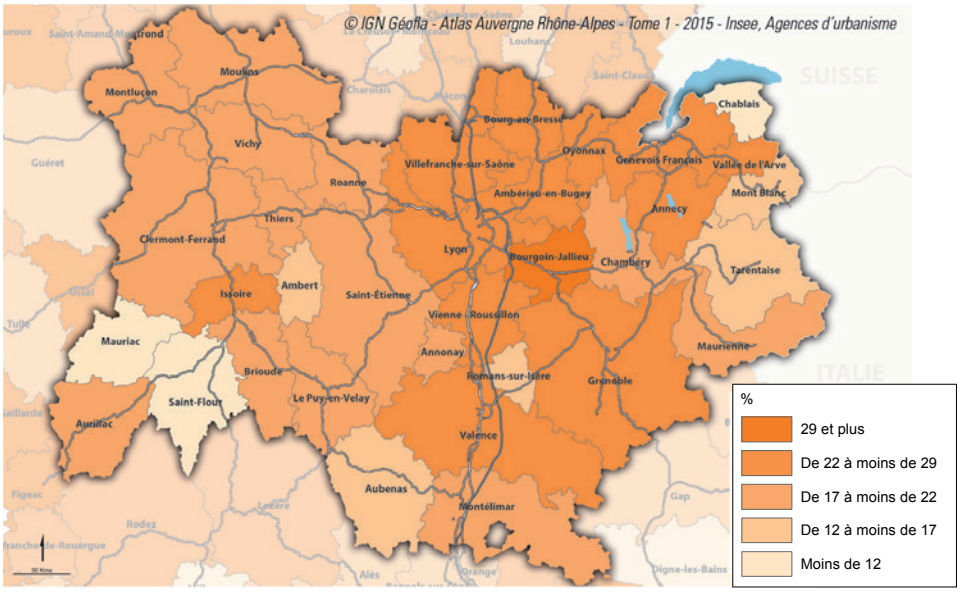

Source : Insee, Esane, Lifi et Clap 2011

Part des grandes entreprises dans l'emploi salarié par zone d'emploi en 2011

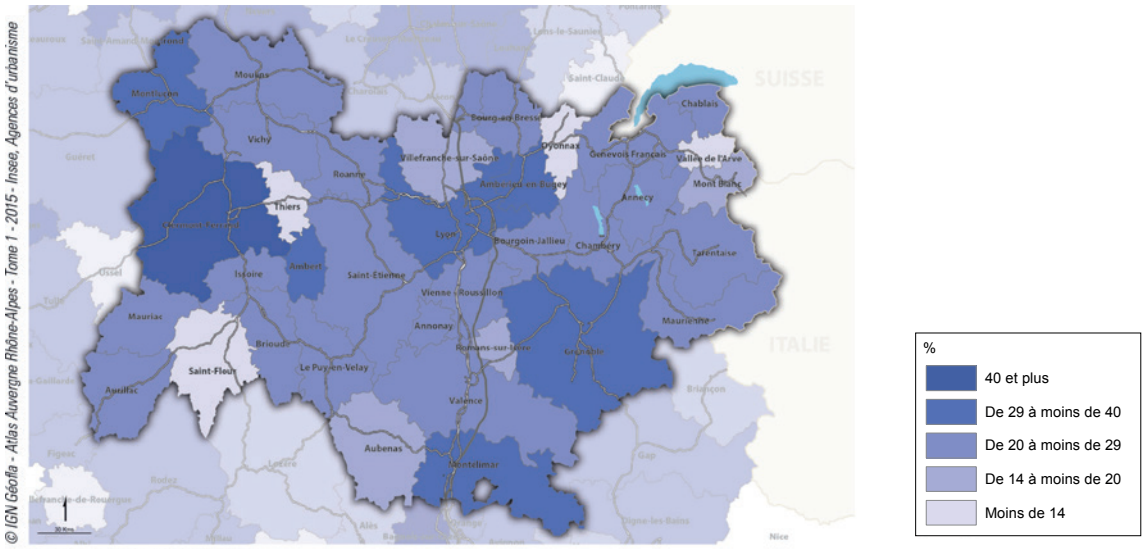

Source : Insee, Esane, Lifi et Clap 2011

Part des PME dans l'emploi salarié par zone d'emploi en 2011

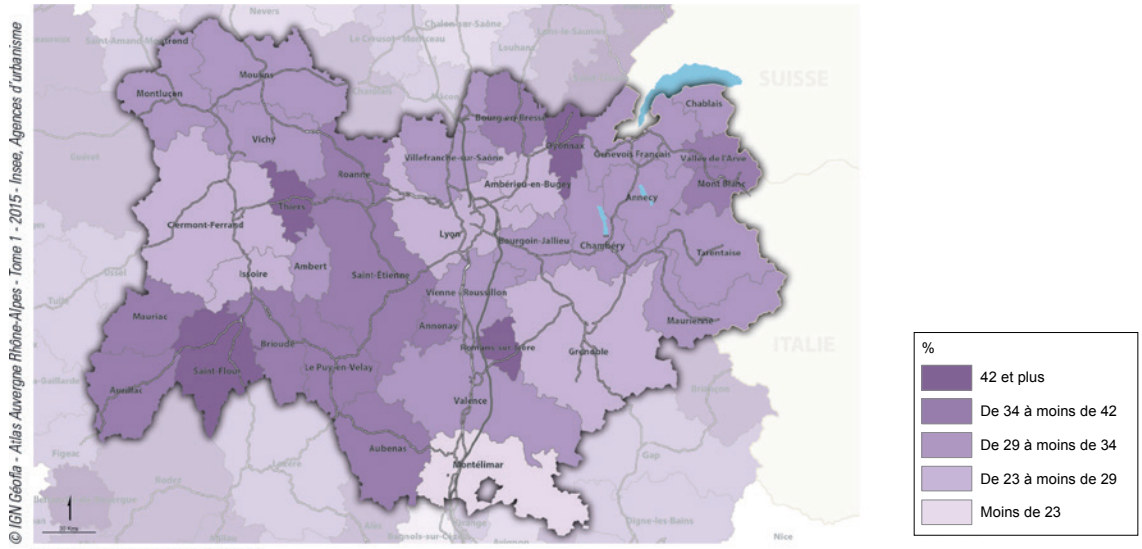

Source : Insee, Esane, Lifi et Clap 2011

Part des micro-entreprises dans l'emploi salarié par zone d'emploi en 2011

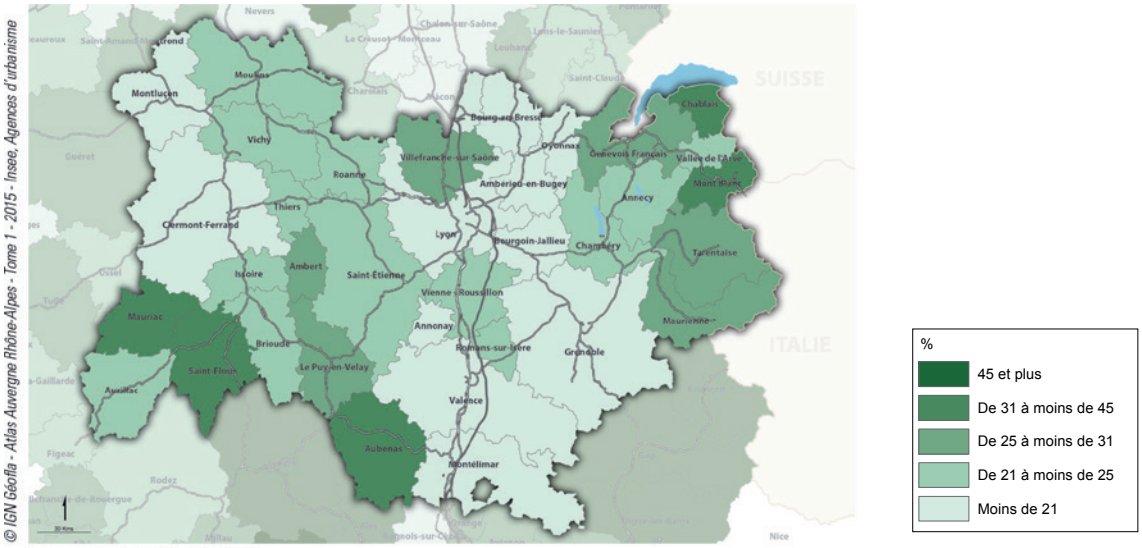

Source : Insee, Esane, Lifi et Clap 2011

Les grands établissements
Onze grands établissements de plus de 2 000 salariés

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte 174 établissements de la sphère productive marchande[1] employant plus de 400 salariés. Onze d'entre eux dépassent le seuil des 2 000 salariés dont un, le siège de Michelin à Clermont-Ferrand, en emploie plus de 4 000.

Sur ces 174 établissements, 49 sont spécialisés dans les services productifs dont 13 dans les activités de services administratifs et de soutien. Il s'agit notamment de sociétés de nettoyage/propreté (comme Elior Services Propreté et Santé à Chassieu avec plus de 900 salariés), et de sécurité (comme Securitas à Caluire-et-Cuire, avec près de 800 salariés).

En dehors des services productifs, c'est dans le secteur de la fabrication de produits électriques, électroniques et informatiques que l'on trouve le plus grand nombre de grands établissements (22). Ils sont principalement implantés dans l'agglomération de Grenoble qui s'en est fait une spécialité. Il s'agit notamment des quatre établissements isérois de la société STMicroelectronics qui emploient plus de 6 000 salariés, de quatre établissements de Schneider Electric (près de 3 000 salariés sur les quatre sites), mais aussi d'établissements comme Hewlett-Packard (1 500 salariés à Eybens près de Grenoble), Sagem (1 200 salariés à Domérat dans l'Allier), des établissements Somfy de Cluses (près de 1 000 salariés sur deux sites), Soitec (900 salariés à Bernin près de Grenoble) ou encore de l'usine Alstom d'Aix-les-Bains (900 salariés).

Par ailleurs, une majorité des 15 grands établissements du secteur de la fabrication de machines et d'équipements sont situés dans l'est de la région, et plus particulièrement dans la région d'Annecy, avec deux établissements de NTN-SNR Roulements (de 1 000 et 700 salariés) et Staubli à Faverges (1 000 salariés), alors que la plupart des 13 grands établissements du secteur de la fabrication de matériel de transport sont implantés dans la vallée du Rhône : deux établissements de Renault Trucks dans la région lyonnaise (plus de 5 000 salariés sur les sites de Saint-Priest et Vénissieux), Iveco à Annonay (1 100 salariés), Jtekt Automotive à Irigny (800 salariés), Alstom à Villeurbanne (800 salariés), Plastic Omnium Composites à Saint-Désirat en Ardèche (700 salariés).

Neuf grands établissements de la sphère productive sur dix sont situés dans un grand pôle, un peu plus souvent dans leur banlieue que dans leur ville centre. Ce sont les pôles urbains de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand qui concentrent le plus de grands établissements. L'appareil productif stéphanois, spécialisé dans les industries textiles et métalliques, est davantage structuré autour d'un réseau de petites et moyennes entreprises. La capitale ligérienne est toutefois le cœur du groupe Casino, dont les deux sièges, celui de la branche distribution et celui de la branche services, emploient respectivement 1 500 et 900 salariés. De même, l'industrielle vallée de l'Arve et la zone d'emploi d'Oyonnax hébergent des établissements de taille intermédiaire.

Seule une dizaine de grands établissements est implantée hors de l'influence des grands pôles urbains, en milieu rural ou dans de petites villes isolées. Dans le domaine de l'énergie par exemple, avec les établissements d'EDF de Saint-Vulbas dans l'Ain et de Cruas dans l'Ardèche qui comptent chacun près de 1 500 salariés ou le site Areva de Pierrelatte (plus de 1 000 salariés). L'agroalimentaire est également présente avec la société Volvic à Volvic (plus de 800 salariés), Evian à Publier en Haute-Savoie, et Socopa Viandes à Villefranche-d'Allier dans l'Allier. ■

[1] La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Onze établissements de 2 000 salariés ou plus

Michelin	Clermont-Ferrand (63)
Commissariat à l'Energie Atomique	Grenoble (38)
Sanofi Pasteur	Marcy-l'Étoile (69)
Michelin	Cébazat (63)
Renault Trucks	Saint-Priest (69)
Renault Trucks	Vénissieux (69)
Michelin	Clermont-Ferrand (63)
Centre National de la Recherche Scientifique	Villeurbanne (69)
STMicroelectronics	Crolles (38)
STMicroelectronics	Crolles (38)
Centre National de la Recherche Scientifique	Grenoble (38)

Source : Insee, Clap 2013

Les grands établissements de la sphère productive marchande en 2013

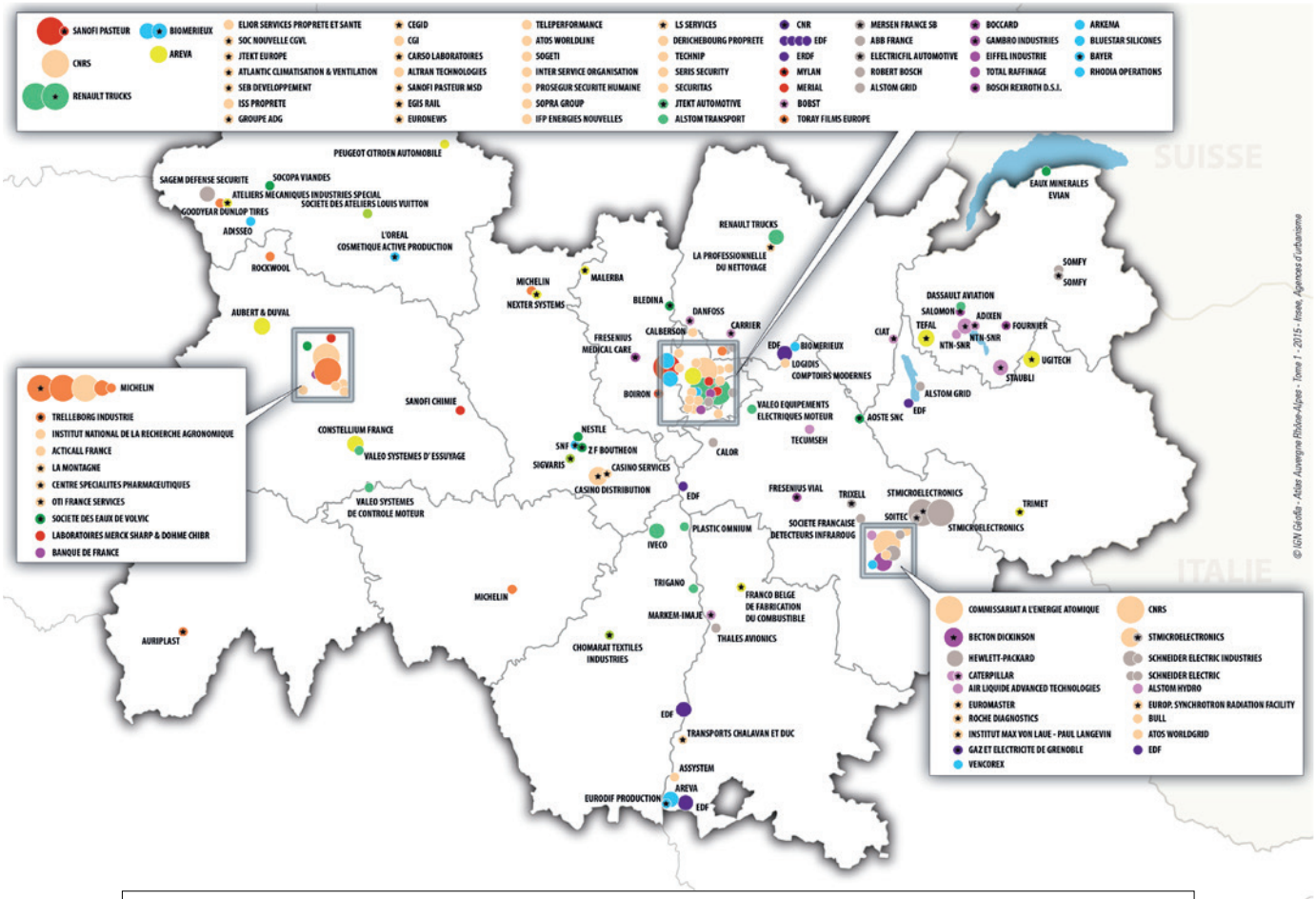

12 secteurs d'activité :

- Industrie agroalimentaire
- Fabrication de textiles
- Industrie chimique
- Industrie pharmaceutique
- Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
- Fabrication de produits métalliques (sauf machine et équipement)
- Fabrication de produits électriques et électroniques
- Fabrication de machines et équipements
- Fabrication de matériel de transport
- Activités scientifiques, recherche et développement et activité juridique, comptable et de gestion
- Industries extractives, coséfaction, raffinage, production d'eau et d'énergie
- Services productifs

Taille :

- 2 000 salariés et plus
- 1 000 à 1 999 salariés
- 400 à 999 salariés
- ★ Établissement Siège

Source : Insee, Clap 2013

Industrie
Un poids intermédiaire en Europe

Fin 2013 en Auvergne-Rhône-Alpes, 18 % de l'emploi salarié est consacré à l'industrie. Cela situe la région aux marges du cœur industriel de l'Europe composé de grandes régions qui consacrent 20 % à 30 % de l'emploi à ce secteur. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Düsseldorf), la Bavière (Munich), le Bade-Wurtemberg (Stuttgart), la République tchèque (Prague) et la Lombardie (Milan) comptent deux à trois fois plus d'emplois industriels qu'Auvergne-Rhône-Alpes. Cette dernière est comparable à des régions de second rang, telles que la Hesse (Francfort-sur-le-Main), la Basse-Saxe (Hanovre), la grande région de Varsovie, la région flamande (Anvers) ou encore le Midland de l'Ouest (Birmingham).

Huit secteurs clés de l'industrie régionale

Emploi industriel dans l'emploi salarié par secteur d'activité (en %)

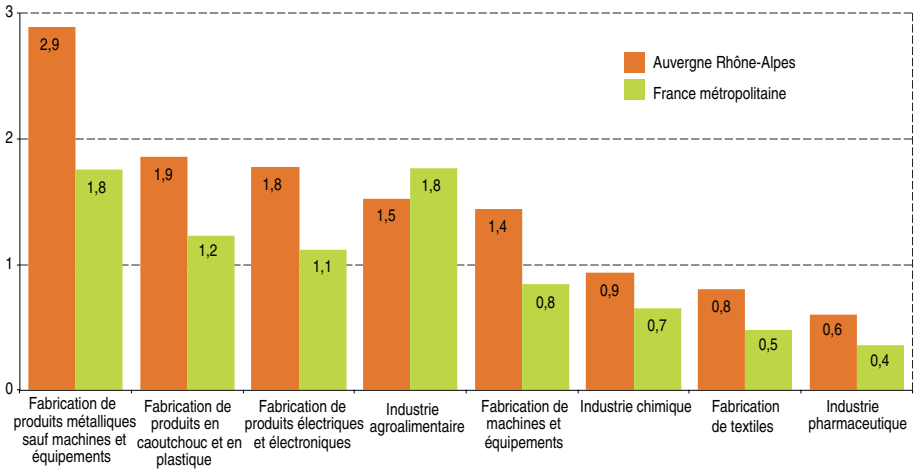

Source : Insee, Clap 2013

Une des régions les plus industrielles de France

Forte de ses 490 000 emplois industriels, la région figure toutefois parmi les plus industrialisées de France. Si la part de l'emploi consacrée à l'industrie (18 %) y est moins élevée qu'en Bourgogne Franche-Comté (20 %), la région est au premier rang national pour son volume total d'emplois industriels.

La tradition industrielle de la région Auvergne-Rhône-Alpes est ancienne. Dès les débuts de l'industrialisation, Lyon, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand et Grenoble développent une activité industrielle intense autour du textile et de la chimie (Lyon), de la mine et de l'armement (Saint-Étienne), des industries du caoutchouc (Clermont-Ferrand) et de l'énergie hydroélectrique (Grenoble). Parallèlement, des villes plus petites comme Cluses, Oyonnax, Roanne, Romans-sur-Isère, Ambert, Thiers ou encore Montluçon, développent également une forte spécificité industrielle. Dans la seconde moitié du XXe siècle, Grenoble s'impose, sous l'impulsion de la planification d'État, comme leader de la recherche scientifique et de l'industrie de pointe.

Au cours des trente dernières années, la carte de l'industrie régionale s'est largement modifiée et la part de l'emploi industriel a fortement décliné. Sous l'effet de la métropolisation, les industries ont tendance à quitter le cœur des agglomérations au profit de la périphérie. Dans les agglomérations de Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand, l'industrie a été supplantée par d'autres activités de service, tandis qu'elle reste prépondérante dans des zones d'emploi périphériques : celles de la Vallée de l'Arve, d'Oyonnax, d'Ambert et de Thiers.

Huit secteurs industriels clés

La région Auvergne-Rhône-Alpes présente un paysage industriel varié. Huit grands secteurs d'activité structurent l'industrie régionale.

La fabrication de produits métalliques (sauf machines et équipements) pèse près de 3 % de l'emploi régional et est présente sur l'ensemble du territoire avec quelques fortes implantations. La Vallée de l'Arve, spécialisée dans les activités de décolletage, héberge une centaine de sociétés de fabrication de pièces métalliques dont Frank et Pignard, la plus importante d'entre elles. À Rumilly, Tefal emploie plus de 1 500 salariés. À Ugine en Savoie, la société Ugitech compte plus de 1 000 salariés. Dans la zone d'emploi de Saint-Étienne, un vaste réseau de petites et moyennes entreprises du secteur emploie plus de 2 500 salariés. Issoire (Constellium), Lyon (Areva), Roanne (Nexter System), les Ancizes-Comps (Aubert et Duval) constituent d'autres lieux d'implantation importants de l'industrie métallique.

La fabrication de produits en caoutchouc et en plastique représente 50 000 emplois dont 9 000 à Clermont-Ferrand presque exclusivement liés à la multinationale Michelin. Par ailleurs, le géant du pneumatique, premier employeur industriel régional, emploie plus de 800 salariés sur son site de Roanne. Dans la zone d'emploi d'Oyonnax, la « Plastics Vallée » contribue aussi à faire de cette industrie une spécialité régionale. La commune d'Oyonnax héberge une douzaine de sociétés de 30 à 200 salariés dont les établissements George David, la plus importante d'entre elles. Autour de Sainte-Sigolène, au nord de la Haute-Loire, une soixantaine d'établissements pour un total de plus de 2 000 salariés, font de la localité un pôle important de la plasturgie.

> *« Le marché de Michelin est mondial. En terme de développement commercial, la fusion régionale n'a évidemment pas d'incidence majeure pour cette entreprise de dimension internationale. Par contre, elle aura certainement des conséquences sur le développement territorial local. »*
>
> Gérard DUHESME,
> Directeur des sites clermontois, Michelin

La fabrication de produits électriques et informatiques est tout particulièrement présente dans l'agglomération de Grenoble qui s'en est faite une spécialité. Deux sociétés emblématiques dominent le secteur : STMicroelectronics et ses 5 000 salariés d'une part, Schneider Electric et sa douzaine d'établissements (pour près de 4 000 salariés) d'autre part. Ce secteur est par ailleurs bien implanté dans la région lyonnaise (Electricfil automotive, Robert Bosch, Alstom), à Cluses, qui héberge le siège de Somfy, à Valence (Thales, Crouzet automatismes) et dans la zone d'emploi de Montluçon (Sagem).

La fabrication de machines et équipements est le secteur d'activité le plus fortement surreprésenté dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette industrie est essentiellement localisée dans l'est de la région. On signalera, dans la banlieue lyonnaise, les sociétés Bosch et Aldes Aéraulique à Vénissieux, Montabert à Saint-Priest et Bayard à Meyzieu. Par ailleurs, dans l'est de la région, Annecy héberge le siège de NTN-SNR,

Faverges celui de Staubli et Culoz celui de la Compagnie Industrielle d'Application Thermique (CIAT). Plus au sud, l'agglomération grenobloise s'est depuis longtemps spécialisée dans le secteur (Alstom, Caterpillar, ECM Technologie) comme Bourg-lès-Valence (Markem-Imaje et Oerlikon Leybold Vacuum).

L'industrie chimique, si elle pèse moins de 1 % de l'emploi total, est nettement surreprésentée dans la région. C'est une industrie concentrée sur quelques sites dans la vallée du Rhône, notamment dans l'agglomération lyonnaise (Bayer, Rhodia, Kemone, Biomerieux Bluestar Silicones, Arkema), à Pierrelatte (Areva, Eurodif) au sud de la Drôme et à Andrézieux-Bouthéon (SNF) dans la banlieue de Saint-Étienne.

L'industrie pharmaceutique est un secteur industriel clé de la région. Particulièrement concentré, il est dominé par les sociétés Sanofi Pasteur et Sanofi Chimie qui emploient à elles deux plus de 5 000 salariés, soit un tiers de l'emploi du secteur. C'est dans l'agglomération lyonnaise que l'on trouve la plus forte implantation de l'industrie pharmaceutique. Elle abrite d'importants établissements de Sanofi, les laboratoires Boiron à Messimy, les sociétés Mérial et Mylan à Saint-Priest. Trois sites importants sont également à signaler : Merck Sharp & Dohme, Sanofi dans le Puy-de-Dôme et Bayer en Haute-Savoie.

La fabrication de textiles occupe seulement 0,8 % de l'emploi régional. Mais elle figure, de longue date, parmi les spécificités sectorielles les plus marquées de la région. Son déclin, engagé dès les années 1970, s'est accéléré à la fin des années 2000. Elle est présente notamment dans les départements de la Loire et du Rhône, et tout particulièrement dans leurs chefs-lieux respectifs. Grâce à une reconversion industrielle dans le textile de luxe et/ou technique, représentée notamment par les sociétés Gibaud et Thuasne (textile médical) à Saint-Étienne et Zilli (habillement de luxe) à Lyon, l'industrie textile résiste à la désindustrialisation dans ces deux bassins d'emploi.

L'industrie agroalimentaire pèse 1,5 % de l'emploi régional. C'est moins qu'en moyenne métropolitaine (1,8 %). Elle est principalement constituée de petites unités de production éparpillées sur l'ensemble du territoire. Des concentrations plus fortes sont toutefois à signaler dans les vallées du Rhône et de la Saône, dans le sud de la Loire, dans l'agglomération de Clermont-Ferrand, dans la Bresse et dans le sillon alpin nord. ■

Auvergne-Rhône-Alpes aux marges du cœur industriel de l'Europe

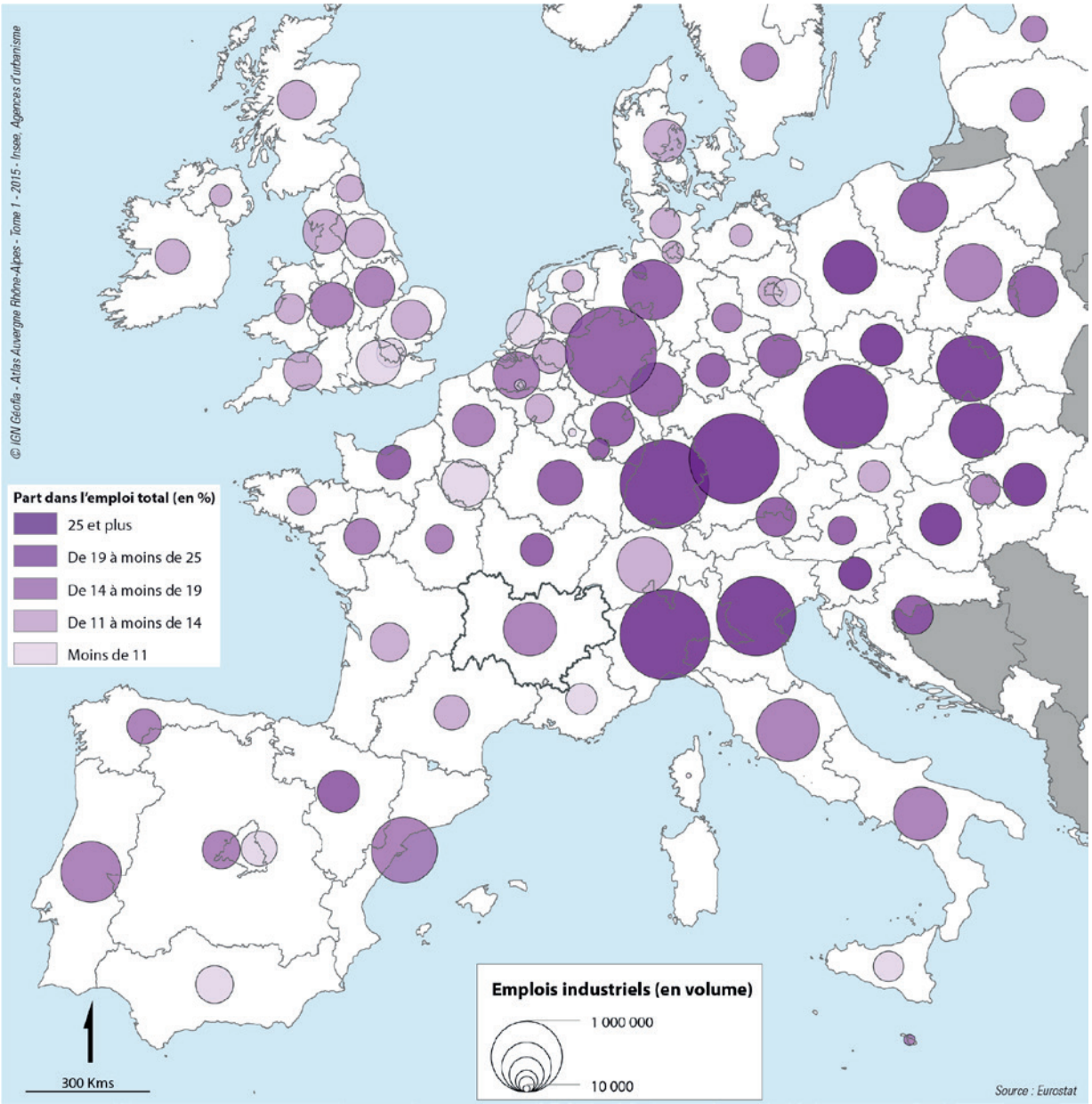

Fabrication de produits métalliques (sauf machines et équipements)

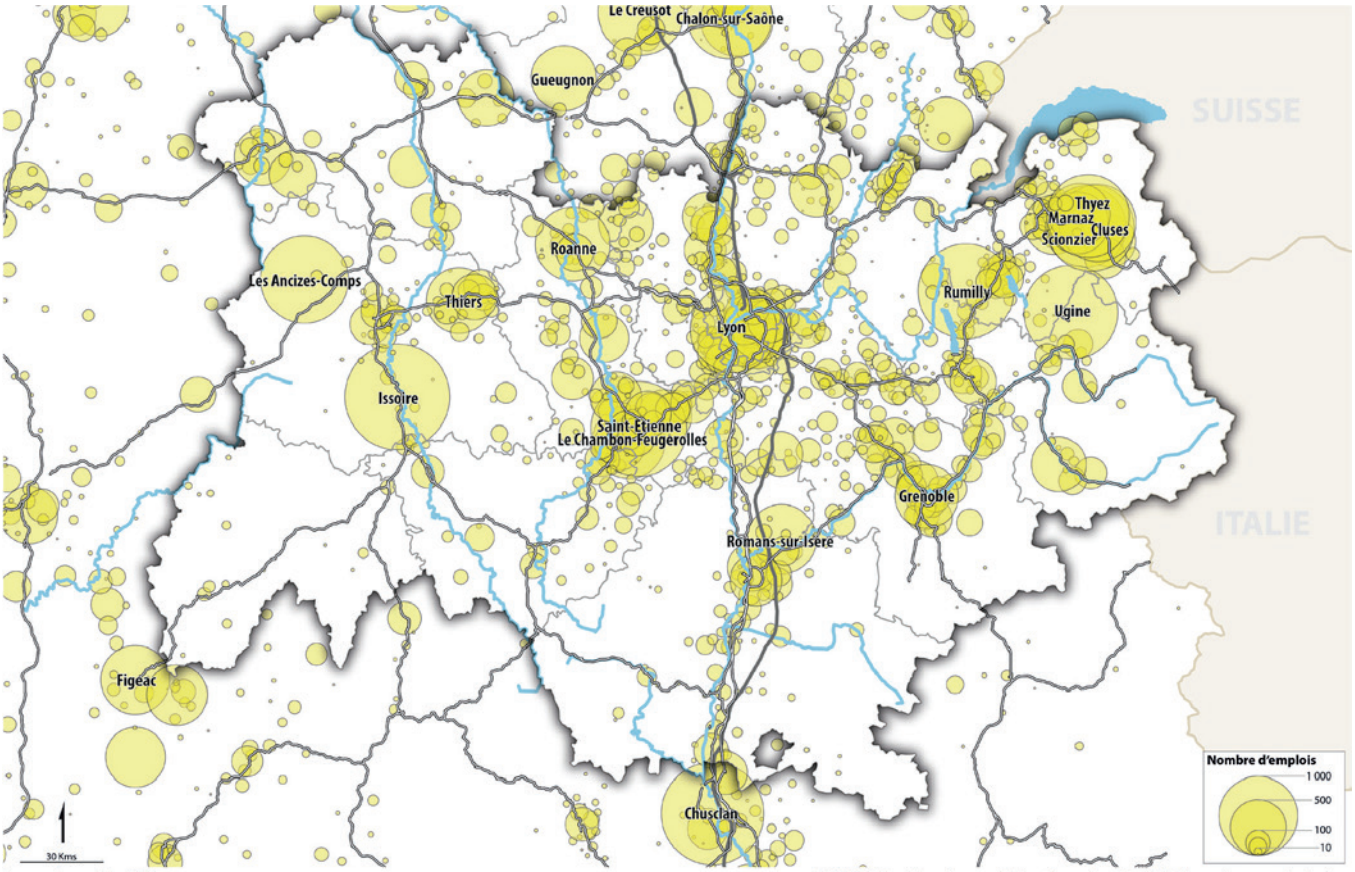

Source : Insee, Clap 2013

© IGN Géofla - Atlas Auvergne Rhône-Alpes - Tome 1 - 2015 - Insee, Agences d'urbanisme

Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique

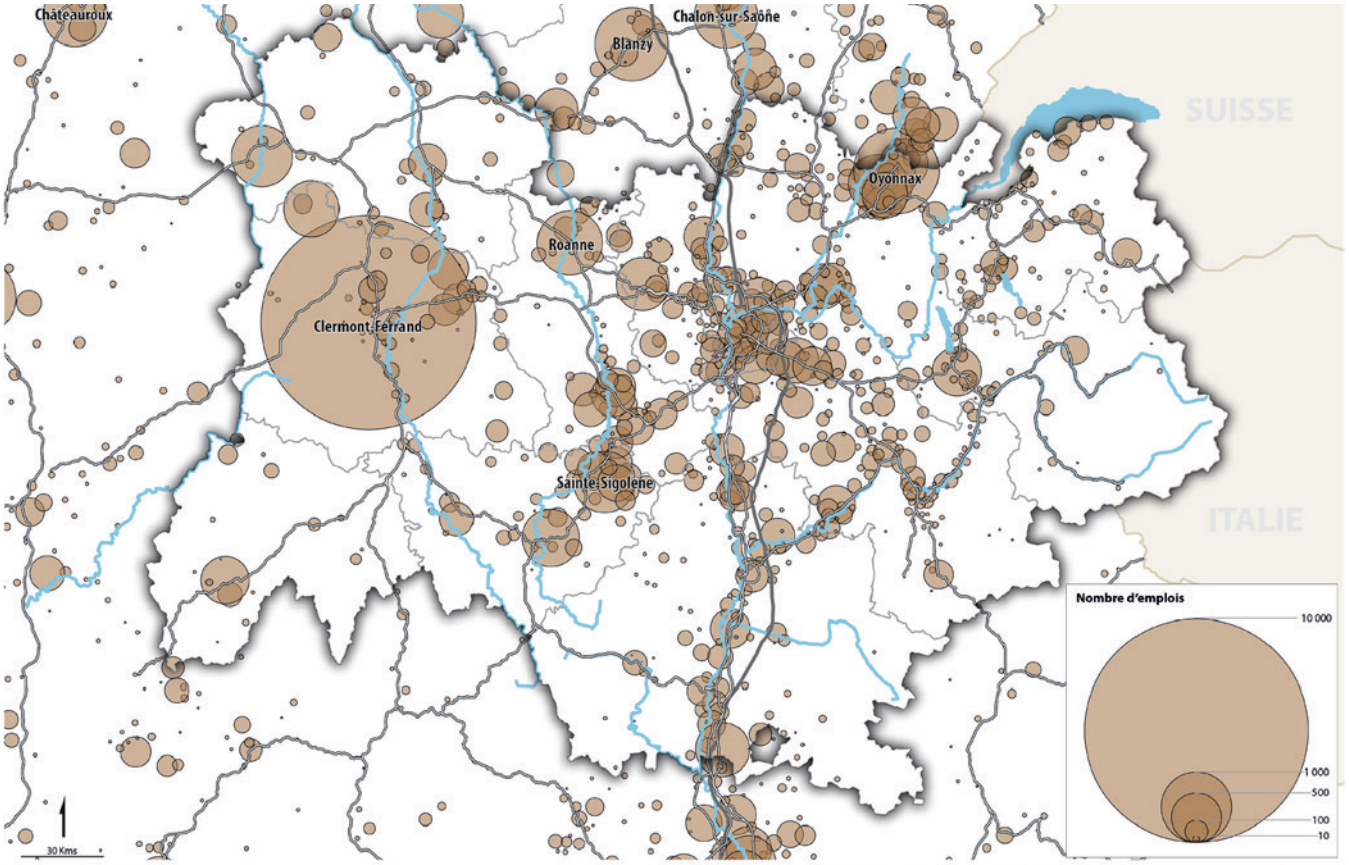

Source : Insee, Clap 2013

© IGN Géofla - Atlas Auvergne Rhône-Alpes - Tome 1 - 2015 - Insee, Agences d'urbanisme

Fabrication de produits électriques et électroniques

Source : Insee, Clap 2013

© IGN Géofla - Atlas Auvergne Rhône-Alpes - Tome 1 - 2015 - Insee, Agences d'urbanisme

Fabrication de machines et équipements

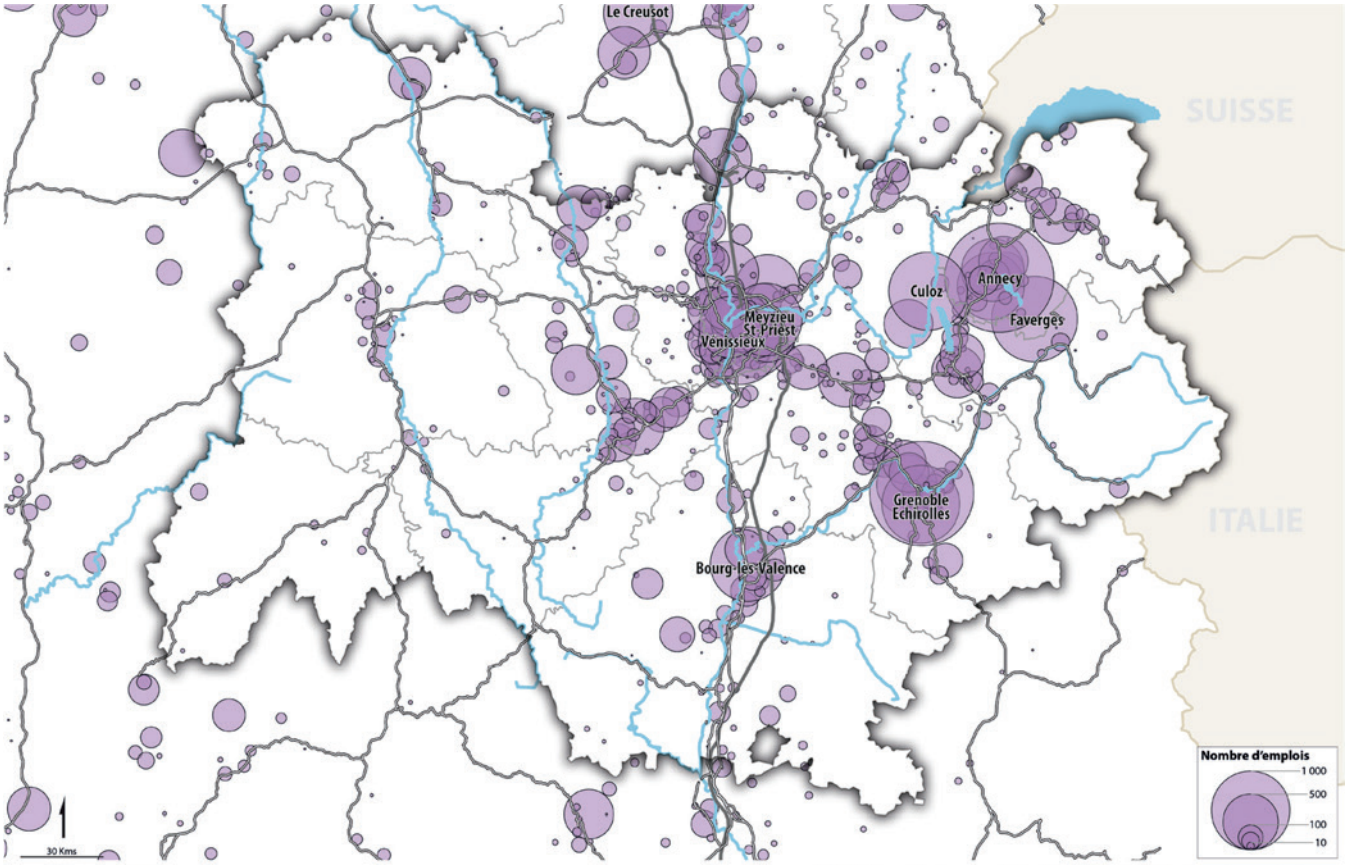

Source : Insee, Clap 2013

© IGN Géofla - Atlas Auvergne Rhône-Alpes - Tome 1 - 2015 - Insee, Agences d'urbanisme

Industrie chimique

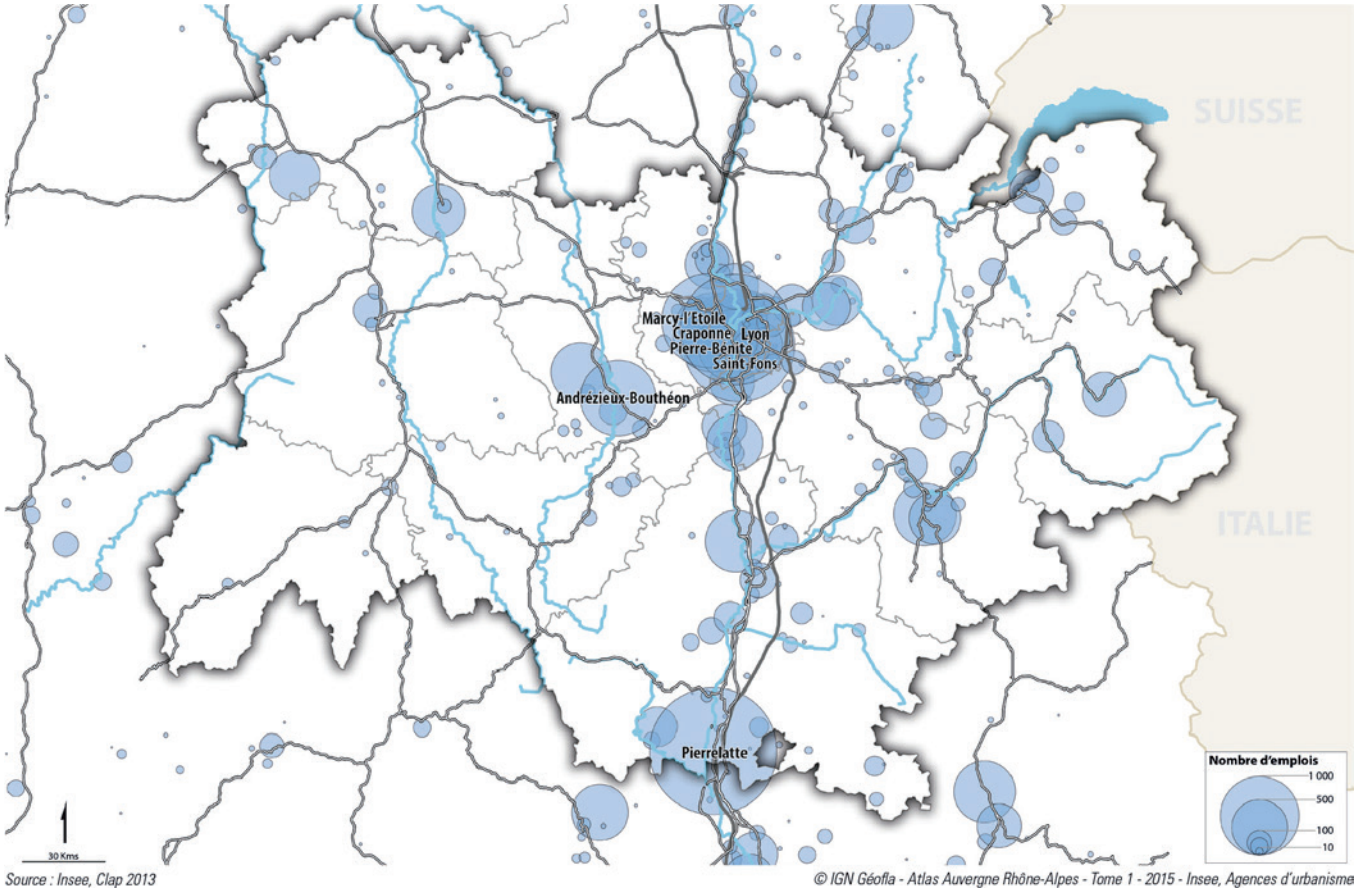

Source : Insee, Clap 2013

© IGN Géofla - Atlas Auvergne Rhône-Alpes - Tome 1 - 2015 - Insee, Agences d'urbanisme

Industrie pharmaceutique

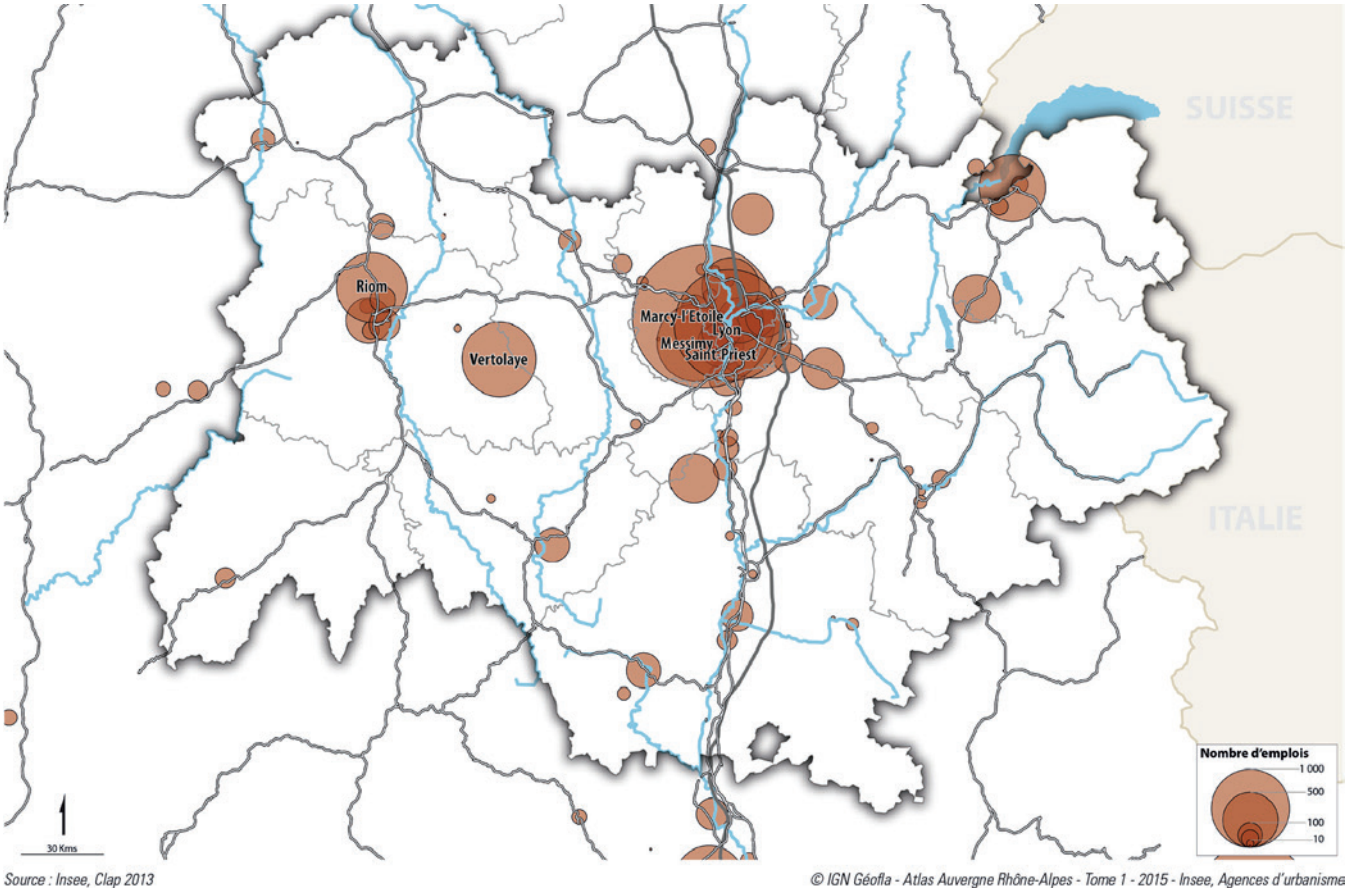

Source : Insee, Clap 2013

© IGN Géofla - Atlas Auvergne Rhône-Alpes - Tome 1 - 2015 - Insee, Agences d'urbanisme

Fabrication de textiles

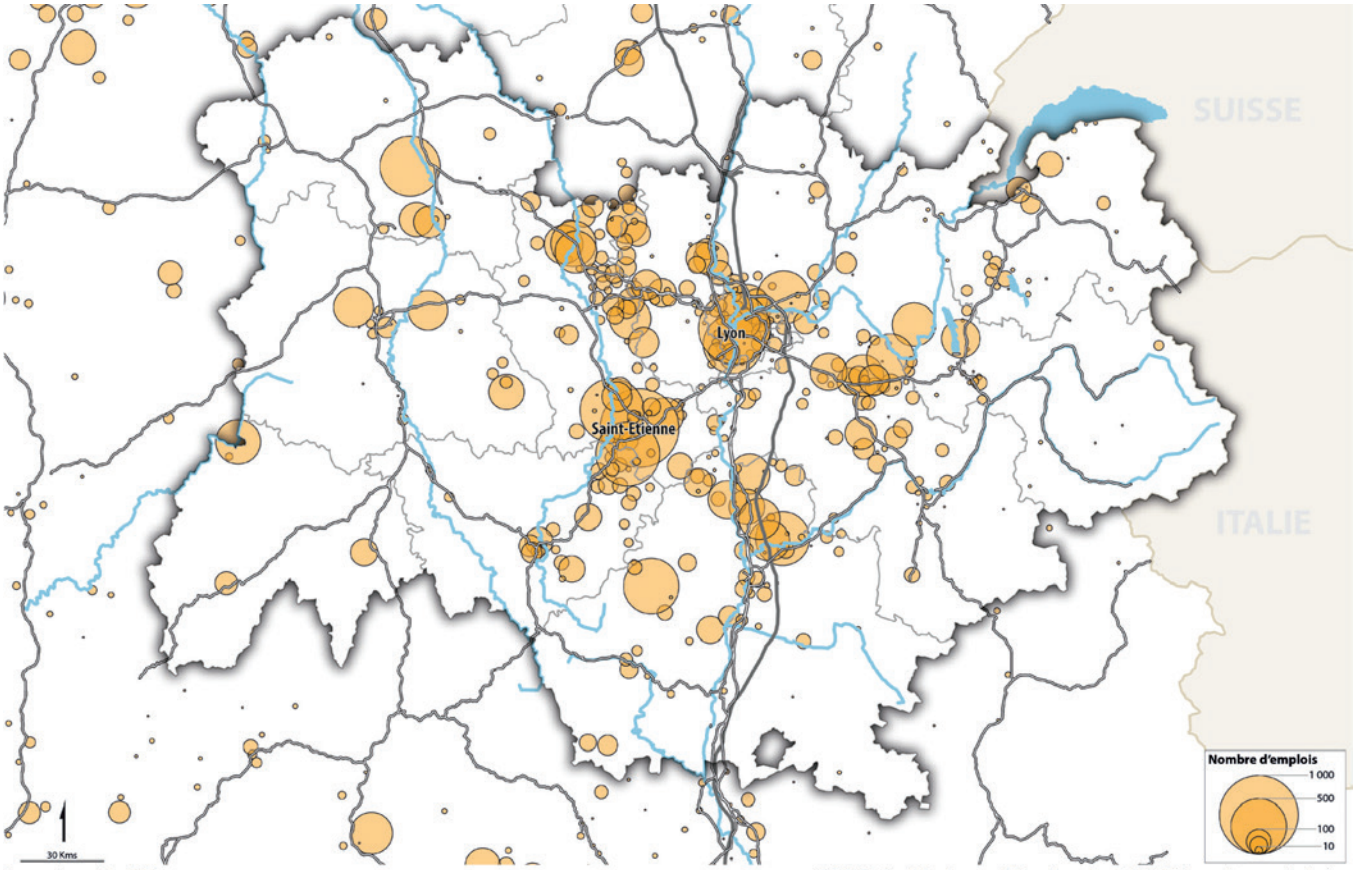

Source : Insee, Clap 2013

© IGN Géofla - Atlas Auvergne Rhône-Alpes - Tome 1 - 2015 - Insee, Agences d'urbanisme

Industrie agro-alimentaire

Source : Insee, Clap 2013

© IGN Géofla - Atlas Auvergne Rhône-Alpes - Tome 1 - 2015 - Insee, Agences d'urbanisme

Économie agricole
Une production agricole diversifiée

La région Auvergne-Rhône-Alpes se caractérise par la grande diversité de ses productions agricoles, même si l'élevage reste prépondérant et occupe la majorité des terres. Pour compenser un revenu moyen inférieur à la moyenne nationale, les exploitants misent sur les différentes possibilités de valorisation de leurs produits ; ils peuvent également s'appuyer sur la proximité d'industries agro-alimentaires et de réseaux d'excellence.

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte 62 700 exploitations agricoles installées sur 2,9 millions d'hectares de surface agricole utilisée (SAU). La plus grande partie, les deux tiers, sont dédiés à l'élevage. L'élevage de bovins, que ce soit pour la production de viande ou de lait, est prépondérant (58 %), principalement en raison d'un relief favorable (zones de montagne et de haute montagne).
Plaines et vallées accueillent les cultures, très diversifiées, surtout dans le couloir rhodanien : viticulture, arboriculture, maraîchage, horticulture et aviculture. La région Auvergne-Rhône-Alpes est également un gros producteur de fruits : 20 % des exploitations fruitières françaises se situent dans la région. Les terres de grande culture se concentrent sur deux secteurs, aux frontières de l'Ain, du Rhône et de l'Isère, ainsi que dans les Limagnes d'Auvergne.

Des exploitations de petite taille

La surface moyenne par exploitation est de 46 hectares, contre 55 en moyenne nationale. Cette moindre taille caractérise la quasi-totalité des types d'exploitation, y compris la grande culture.
La forte présence de l'élevage et de structures de plus petite taille ont un impact sur le revenu moyen des exploitations, plus faible en Auvergne-Rhône-Alpes. Le revenu courant avant impôt est inférieur de 30 % à la moyenne nationale. Il diffère néanmoins d'un type de production à l'autre et présente des fluctuations importantes d'une année à l'autre, en fonction des aléas climatiques.

Un fréquent recours aux démarches de valorisation

Pour soutenir leur revenu, 8 850 exploitations, soit 14 % de l'ensemble des exploitations régionales, exercent une activité de diversification. Ces activités sont en premier lieu celles liées à la transformation du lait, suivies de l'hébergement.

Dans un contexte de concurrence, les agriculteurs effectuent des démarches de valorisation de leurs produits. Près de 23 300 exploitations produisent sous signe de qualité dont 10 000 sous signe officiel (AOC, AOP, IGP, Label Rouge). Une exploitation agricole française sur cinq produisant sous signe officiel se situe dans la région.

3 790 exploitations sont certifiées en agriculture biologique, soit 15 % des exploitations biologiques françaises. Elles couvrent plus de 128 000 hectares (soit 5 % de la SAU régionale). En 2013, 60 % de ces exploitations se situent dans la Drôme, en Ardèche et dans l'Isère, selon la source Agence BIO.
La région se classe première de France pour le nombre d'exploitations commercialisant en circuit-court (12 250 exploitations).

« En matière agricole, la cohérence et la valeur ajoutée sont données par l'organisation des filières agro-alimentaires, de la production de la matière première jusqu'aux consommateurs, dans une logique de circuits-courts industriels. »

Jean-Claude GUILLON,
Directeur du développement durable,
Limagrain

Une agriculture tournée vers la qualité

L'économie agricole de la région peut s'appuyer sur des réseaux d'excellence. Pôles de compétitivité et clusters regroupent les acteurs de filières et de territoires (recherche publique et privée, entreprises, acteurs de la formation) pour faire émerger des projets innovants et collaboratifs. Cette dynamique permet de développer des avantages concurrentiels pour les entreprises et d'obtenir un positionnement de premier plan et une meilleure visibilité sur les marchés nationaux et internationaux.

Chiffres-clés

- 13 % des exploitations françaises (62 700) – 3e rang français
  - 15 % des exploitations biologiques – 2e rang
  - 16 % des exploitations avec activité de diversification – 3e rang
  - 18 % des exploitations commercialisant en circuit-court – 1er rang
  - 20 % des exploitations produisant sous signe officiel de qualité – 2e rang
- 11 % de la SAU française (2,89 millions d'hectares)
- 12 % des unités de travail annuel total (salariés ou non) de France
- 8 % de la valeur ajoutée agricole du pays (2,72 millions d'euros)

Source : Agreste

Résultat courant avant impôt (RCAI) par actif non salarié de l'agriculture

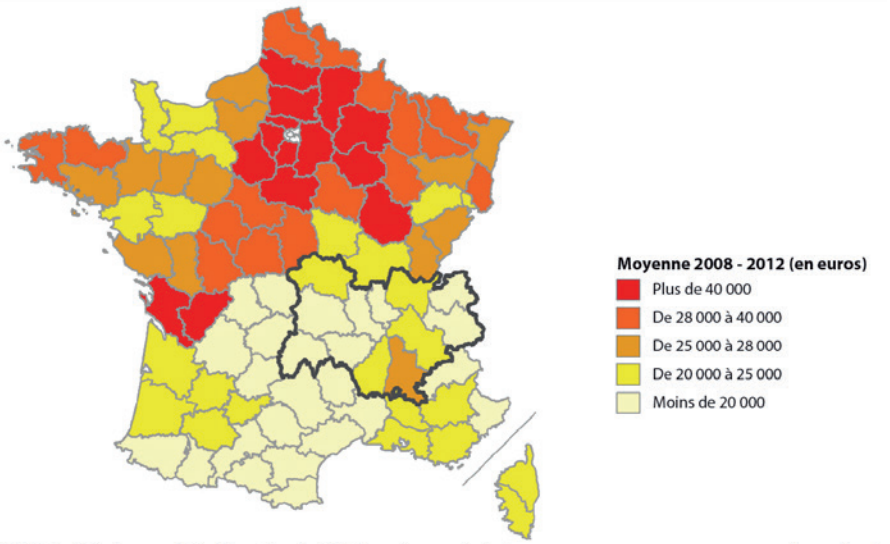

© IGN Géofla - Atlas Auvergne Rhône-Alpes - Tome 1 - 2015 - Insee, Agences d'urbanisme

Source : Agreste

Le premier pôle de compétitivité, Céréales Vallée, situé sur le Biopôle Clermont-Limagne, à Saint-Beauzire, travaille sur la sélection de semences pour une production plus adaptée aux besoins nutritionnels et la mise au point d'agro-matériaux. Le second, Terralia, regroupe les acteurs des filières fruits, légumes, céréales, vins du grand Sud-Est, autour des enjeux d'innovation dans les semences et plants, la production agricole, l'industrie agro-alimentaire et la distribution.

Les deux clusters régionaux sont Organics Cluster autour de la dynamique bio et Nutravita autour de la nutrition et de la santé. Ce dernier est labellisé « Cluster d'excellence Auvergne » et « Grappe d'entreprises » au niveau national.

Un secteur agricole organisé jusqu'aux industries agro-alimentaires

Avec 80 000 emplois en 2012, l'activité agricole représente 2,5 % de l'emploi régional total. Elle contribue au développement de l'industrie agro-alimentaire qui emploie plus de 41 000 personnes (hors artisanat commercial). Ces emplois se situent en priorité dans le secteur de la transformation de la viande (26 %), dans la fabrication de produits laitiers (19 %) et dans la fabrication de boissons (12 %). ■

Orientation technico-économique (OTEX) des communes

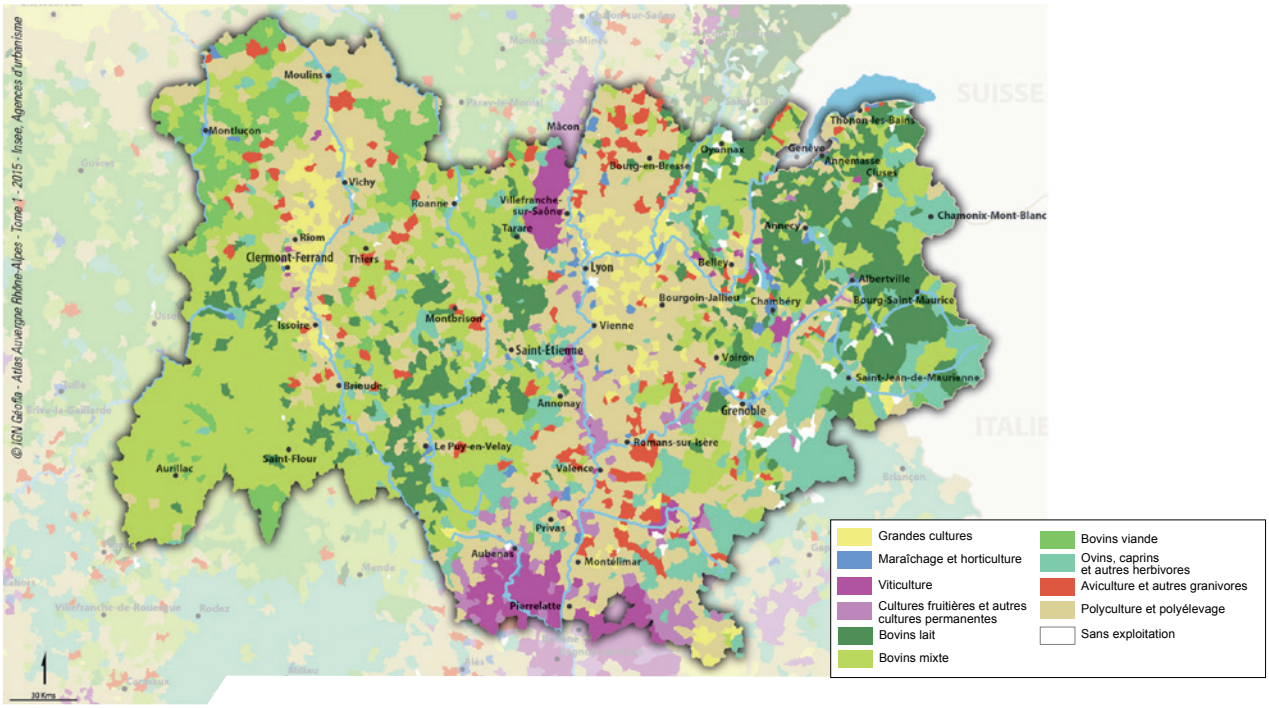

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

L'emploi agricole et des industries agro-alimentaires (IAA) par zone d'emploi

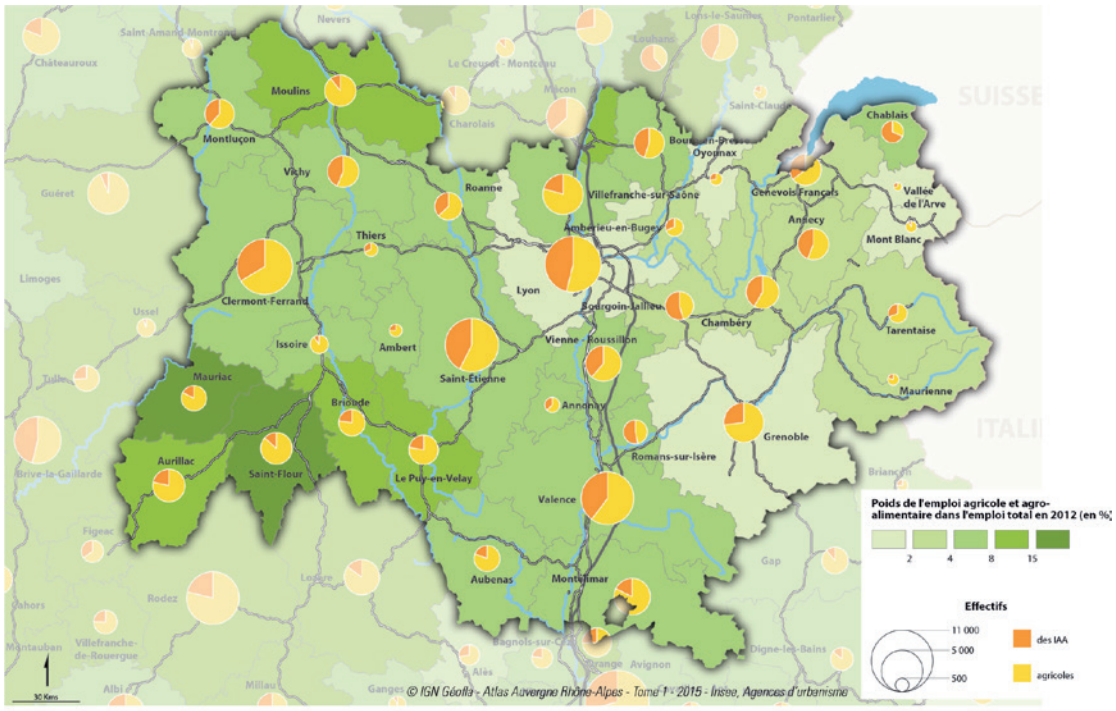

Source : Insee, Recensement de la population 2012

Lyon - Saint-Étienne
Deux entités fonctionnant en bipôle[1]

Un environnement varié, une mosaïque de paysages

Les aires urbaines de Lyon et de Saint-Étienne sont constituées de paysages diversifiés de plaines, de vallées, de plateaux et de moyennes montagnes. À l'image des villes de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les liens étroits qu'entretiennent les pôles urbains avec les espaces naturels alentours sont une composante de la qualité de vie offerte par ces territoires.

Les deux aires urbaines sont marquées par des espaces urbains très denses au cœur des agglomérations : 10 400 habitants par km² à Lyon et 2 100 habitants par km² à Saint-Étienne. Ces deux agglomérations s'étendent depuis plusieurs décennies. La vallée du Gier connecte désormais la capitale ligérienne à la capitale des Gaules. Plusieurs milliers de personnes transitent quotidiennement pour leur travail par cet axe très urbanisé.

Émergence du bipôle Lyon-Saint-Étienne

Dans l'aire urbaine de Lyon, le nombre de communes est passé de 296 à 513 entre 1999 et 2010. Cette évolution montre un élargissement de la périurbanisation lyonnaise, notamment vers les départements de l'Ain et de l'Isère. Ce phénomène, qui se poursuit depuis 1968, s'est récemment traduit par l'absorption des aires de Bourgoin-Jallieu et de Villefranche-sur-Saône. Elle est, aujourd'hui, connexe à celles de Grenoble, de Bourg-en-Bresse, de Saint-Étienne et de Vienne.

Territoire d'interface entre Lyon et Clermont-Ferrand, Saint-Étienne enregistre également une dynamique de périurbanisation depuis plusieurs décennies, composant avec des espaces centraux qui ont perdu de leur attractivité même si, aujourd'hui, cette perte est plus modérée. Le desserrement urbain de Saint-Étienne se poursuit notamment en direction de la plaine du Forez, de la vallée de l'Ondaine, jusque dans le nord de la Haute-Loire. À l'est sur les coteaux du Gier et du Pilat, le desserrement se poursuit, avec comme incidence l'absorption de l'aire urbaine de Saint-Chamond par celle de Saint-Étienne.

En 2012, l'aire urbaine de Lyon accueille 2 214 000 habitants et enregistre une forte croissance démographique (plus de 1 % par an entre 2007 et 2012). En parallèle au phénomène de périurbanisation qui se poursuit, l'agglomération lyonnaise est marquée par une densification de son cœur sur la période récente (+ 0,7 % par an entre 2007 et 2012 au sein du pôle urbain). L'aire de Saint-Étienne compte 513 000 habitants. Sa croissance démographique est modérée (+ 0,2 % par an sur la même période).

Les évolutions démographiques sur les territoires lyonnais et stéphanois indiquent d'une part un étalement urbain généralisé qui tend à renforcer la connexion entre les deux métropoles (confirmant un modèle multipolaire) et d'autre part, l'attractivité croissante d'une agglomération lyonnaise de plus en plus dense.

L'entreprise, productrice de l'espace métropolisé

Marqueur historique du développement urbain et du paysage stéphanois, l'industrie y reste très présente, notamment dans les grandes vallées de l'Ondaine et du Gier, même si elle a connu des pertes d'emplois importantes au cours des dernières décennies. La tertiarisation de l'économie stéphanoise s'accompagne d'une reconversion industrielle associant les savoir-faire locaux au développement d'activités à haute valeur ajoutée comme le textile médical ou l'optique. Il convient également de souligner la valeur économique des terres agricoles proches de Saint-Étienne, ainsi que l'importance du siège national du groupe Casino, né dans la Loire il y a plus d'un siècle.

L'aire de Lyon bénéficie, quant à elle, de l'implantation de grandes entreprises industrielles emblématiques telles que Renault Trucks, Sanofi Pasteur ou BioMérieux. Les disponibilités et le coût du foncier ont toutefois conduit à un desserrement continu des activités industrielles et logistiques depuis quarante ans, au bénéfice du grand est lyonnais. De même, les agglomérations de Villefranche-sur-Saône et de Bourgoin-Jallieu constituent des alternatives d'implantations pour les entreprises. La capitale régionale a par ailleurs développé une activité financière et bancaire forte. Son positionnement en fait une place importante dans les services aux entreprises et le commerce interentreprises.

Enfin, signe d'un lien fort entre les deux agglomérations, la Communauté d'universités et d'établissements de Lyon et Saint-Étienne regroupe plus de la moitié des étudiants d'Auvergne-Rhône-Alpes. ■

[1] Le découpage en aires urbaines permet d'appréhender un fonctionnement selon des logiques de bassins économiques autonomes. Ainsi, celles de Lyon et de Saint-Étienne peuvent être appréhendées comme deux entités distinctes. Néanmoins, l'intensité des échanges et flux démographiques et économiques et la complémentarité entre ces deux grands pôles créent un véritable continuum urbain et économique, invitant à les étudier conjointement.

Principaux employeurs de la sphère productive

Aire urbaine de Saint-Étienne			Aire urbaine de Lyon		
Raison sociale de l'entreprise	Nombre d'établissements	Nombre de salariés	Raison sociale de l'entreprise	Nombre d'établissements	Nombre de salariés
CASINO DISTRIBUTION	1	Entre 1 000 et 2 499	RENAULT TRUCKS	6	Entre 5 000 et 9 999
SNF SAS	2	Entre 750 et 999	ELECTRICITE DE FRANCE	62	Entre 5 000 et 9 999
CASINO SERVICES	1	Entre 750 et 999	SANOFI PASTEUR	3	Entre 2 500 et 4 999
EASYDIS	4	Entre 500 et 749	BIOMERIEUX	4	Entre 2 500 et 4 999
SIGVARIS	2	Entre 500 et 749	CNRS	23	Entre 1 000 et 2 499
Z F BOUTHEON	1	Entre 250 et 499	RHODIA OPERATIONS	8	Entre 1 000 et 2 499
NESTLE PURINA PETCARE	1	Entre 250 et 499	ERDF	32	Entre 1 000 et 2 499
ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE	9	Entre 250 et 499	MERIAL	7	Entre 1 000 et 2 499
THALES ANGENIEUX	1	Entre 250 et 499	GSF MERCURE	10	Entre 1 000 et 2 499
HYGIENE ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL	2	Entre 250 et 499	BAYER	3	Entre 1 000 et 2 499
CASINO INFORMATION TECHNOLOGY	1	Entre 250 et 499	AREVA	1	Entre 1 000 et 2 499
TRANSPORTS LTR - VIALON	2	Entre 250 et 499	BOIRON	4	Entre 1 000 et 2 499
NORBERT DENTRESSANGLE DISTRIBUTION	2	Entre 250 et 499	ARKEMA	5	Entre 1 000 et 2 499
THUASNE	5	Entre 250 et 499	SECURITAS	3	Entre 750 et 999
INDUSTEEL	2	Entre 250 et 499	ELIOR SERVICES PROPRETE ET SANTE	1	Entre 750 et 999
HAULOTTE GROUP	2	Entre 250 et 499	SAMSIC II	4	Entre 750 et 999
AXLETECH INTERNATIONAL	2	Entre 250 et 499	BOCCARD	1	Entre 750 et 999
AUBERT & DUVAL	1	Entre 250 et 499	ISS PROPRETE	4	Entre 750 et 999
CHEYNET & FILS	2	Entre 250 et 499	SOPRA GROUP	3	Entre 750 et 999
O-I MANUFACTURING	1	Entre 250 et 499	CEGID	3	Entre 750 et 999

Champ : Sphère productive marchande
Source : Insee, Connaissance Locale de l'Appareil Productif, 2013

Extension des aires urbaines

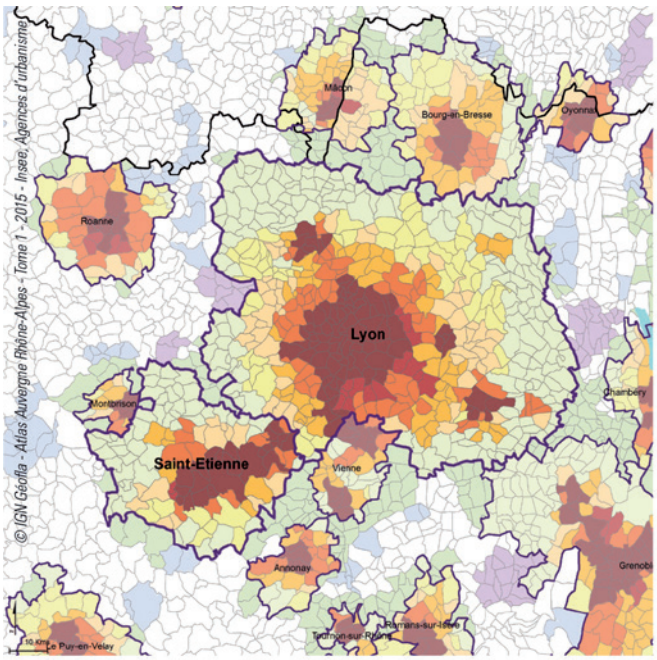

Source : Insee, Recensements de la population

Guide de lecture : le zonage en aires urbaines est actualisé de 1968 à 1999 à chaque recensement de la population puis en 2010.
C'est l'extension de l'aire urbaine, à partir de sa situation en 1968 qui est représentée, et non sa structuration actuelle.

- Aire urbaine

Grandes aires urbaines

- Pôle en 1968
- Couronne en 1968
- Dans l'aire urbaine depuis 1975
- Dans l'aire urbaine depuis 1982
- Dans l'aire urbaine depuis 1990
- Dans l'aire urbaine depuis 1999
- Dans l'aire urbaine depuis 2010

Autres aires

- Commune multipolarisée 2010
- Moyenne aire urbaine 2010
- Petite aire urbaine 2010

Occupation des sols

Source : Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2012 ; MENESR 2014

- Aire urbaine
- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Territoires agricoles
- Cultures permanentes
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Zones humides intérieures
- Eaux continentales

	Aire urbaine de Lyon	Aire urbaine de Saint-Étienne
Population 2012	2 214 000	513 000
Évolution annuelle moyenne de la population 2007-2012	+ 1,1 %	+ 0,2 %
Densité 2012	370 habitants/km²	300 habitants/km²
Nombre de communes	513	117
Superficie	6 019 km²	1 689 km²
Espaces artificialisés 2012	15 %	12 %
Espaces agricoles 2012	61 %	55 %
Espaces naturels (dont surface en eau) 2012	24 %	33 %
Nombre d'emplois 2012	991 000	195 000
Évolution annuelle moyenne de l'emploi 2007-2012	+ 1,0 %	- 0,4 %
Nombre d'actifs occupés au lieu de résidence 2012	956 000	198 000
Nombre d'étudiants (2012-2013)	143 000	23 000

Sources : Insee, Recensements de la population de 2007 et 2012 ; Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2012 ; MENESR 2014

Grenoble

Une métropole alpine tournée vers les activités de fabrication, de recherche et d'innovation

Le relief et les cours d'eau ont fortement influencé l'implantation des populations et des grandes voies de communication

L'aire urbaine de Grenoble est organisée autour de Grenoble et de Voiron, dans les vallées de l'Isère et du Drac, à l'interface entre le sillon alpin et la région lyonnaise. Les massifs montagneux de Belledonne, de la Chartreuse et du Vercors en bordent les contours et témoignent de l'identité alpine de l'aire grenobloise.

La proximité des montagnes, et les vues qui en découlent, offrent un paysage verdoyant et un cadre de vie où les espaces agricoles et naturels, dont la forêt, sont très importants. Mais le relief et la forte présence de l'eau expliquent aussi que ce territoire soit exposé à d'importants risques naturels (inondations, glissements de terrains…).

Les spécificités topographiques de la région grenobloise ont fortement canalisé la diffusion de l'urbanisation, avec un développement des villes et des grands axes de communication dans les vallées. On constate de forts écarts de densité, avec 1 000 habitants par km² dans l'unité urbaine de Grenoble (8 700 à Grenoble, 910 à Voiron), contre 83 dans le reste du territoire.

Un développement de plus en plus lointain

Jusqu'en 2010, Grenoble et Voiron constituaient deux aires urbaines distinctes comportant respectivement 119 et 9 communes. Depuis, l'aire urbaine de Grenoble a absorbé celle de Voiron et s'est étendue, avec 69 communes supplémentaires, en particulier au nord-ouest. Désormais, l'aire urbaine de Grenoble touche celle de Lyon. Ces évolutions de périmètre révèlent une dynamique de métropolisation et de périurbanisation de plus en plus lointaine de l'agglomération grenobloise.

	Aire urbaine de Grenoble
Population 2012	680 000
Évolution annuelle moyenne de la population 2007-2012	+ 0,5 %
Densité 2012	259 habitants/km²
Nombre de communes	197
Superficie	2 621 km²
Espaces artificialisés 2012	9 %
Espaces agricoles 2012	34 %
Espaces naturels (dont surface en eau) 2012	57 %
Nombre d'emplois 2012	300 000
Évolution annuelle moyenne de l'emploi 2007-2012	+ 0,3 %
Nombre d'actifs occupés au lieu de résidence 2012	292 000
Nombre d'étudiants (2012-2013)	54 000

Sources : Insee, Recensements de la population de 2007 et 2012 ; Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2012 ; MENESR 2014

En 2012, l'aire urbaine accueille 680 000 habitants dont près des trois quarts résident dans la zone centrale qu'est l'unité urbaine.

La croissance démographique est relativement modérée sur la période récente : + 0,5 % par an entre 2007 et 2012, contre + 0,8 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Le territoire se caractérise par une surreprésentation des jeunes adultes, avec notamment une présence importante de la population étudiante (8 % contre 4 % en moyenne régionale). Cela induit un fort excédent naturel, moteur de la croissance démographique (+ 0,6 % par an), alors que le solde migratoire est légèrement déficitaire (– 0,1 % par an), signe d'une attractivité au ralenti. Comme dans la plupart des grandes aires urbaines, la croissance démographique de la couronne périurbaine est plus rapide que celle du pôle dont la plupart des communes, y compris Grenoble et Voiron, enregistrent un déficit migratoire.

L'économie grenobloise : un modèle technopolitain, construit sur une base industrielle forte et de nombreux emplois publics

Qualifiée de « Silicon Valley française », la région grenobloise dispose d'un appareil productif très spécialisé dans les industries de pointe et la recherche scientifique (micro et nanotechnologies, nouvelles technologies de l'énergie, biotechnologies). Elle se distingue par une forte proportion d'emplois dans les fonctions métropolitaines de conception recherche et prestations intellectuelles. Cette spécificité renvoie à l'histoire économique de la région grenobloise, marquée par une forte tradition d'articulation entre les activités de recherche et l'industrie ainsi que par la présence d'importants centres de recherche. Le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives et le Centre National de Recherche Scientifique font partie des plus gros employeurs de l'aire urbaine. La région grenobloise dispose en outre de formations supérieures attractives à l'échelle nationale voire européenne.

L'aire grenobloise accueille également de nombreuses activités de production avec une forte spécialisation dans le secteur de la fabrication d'équipements électriques et de produits informatiques. STMicroelectronics et Schneider Electric sont les deux premiers employeurs privés avec plus de 4 000 emplois chacun dans l'aire urbaine. L'industrie grenobloise est très internationalisée avec une forte proportion d'emplois industriels sous pavillon étranger. Des entreprises comme Caterpillar, Bekton Dickinson et Hewlett Packard sont implantées depuis longtemps sur le territoire.

Si l'appareil productif est très performant sur la région grenobloise, la sphère présentielle reste prépondérante au sein de l'économie ; elle compte aujourd'hui près de deux emplois sur trois, alors que l'emploi industriel a reculé au cours des dernières années. L'économie grenobloise se caractérise enfin par de nombreux emplois publics : avec 9 500 salariés, le Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble est le premier employeur de l'aire urbaine. ■

Principaux employeurs de la sphère productive

Aire urbaine de Grenoble

Raison sociale de l'entreprise	Nombre d'établissements	Nombre de salariés
COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE	1	Entre 2 500 et 4 999
SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES	9	Entre 2 500 et 4 999
STMICROELECTRONICS CROLLES 2	1	Entre 1 000 et 2 499
SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE	10	Entre 1 000 et 2 499
STMICROELECTRONICS	1	Entre 1 000 et 2 499
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	12	Entre 1 000 et 2 499
STMICROELECTRONICS GRENOBLE 2	1	Entre 1 000 et 2 499
CATERPILLAR	3	Entre 1 000 et 2 499
BECTON DICKINSON	1	Entre 1 000 et 2 499
HEWLETT-PACKARD	1	Entre 1 000 et 2 499
ELECTRICITE DE FRANCE	20	Entre 1 000 et 2 499
SOITEC	1	Entre 750 et 999
ALSTOM HYDRO	1	Entre 750 et 999
ROCHE DIAGNOSTICS	1	Entre 500 et 749
A RAYMOND	3	Entre 500 et 749
EUROP. SYNCHROTRON RADIATION FACILITY	1	Entre 500 et 749
STMICROELECTRONICS ALPS	2	Entre 500 et 749
SIEMENS TRANSMISSION & DISTRIBUTION	2	Entre 500 et 749
AIR LIQUIDE ADVANCED TECHNOLOGIES	1	Entre 500 et 749
VENCOREX	1	Entre 500 et 749

Champ : Sphère productive marchande
Source : Insee, Connaissance Locale de l'Appareil Productif, 2013

Extension des aires urbaines

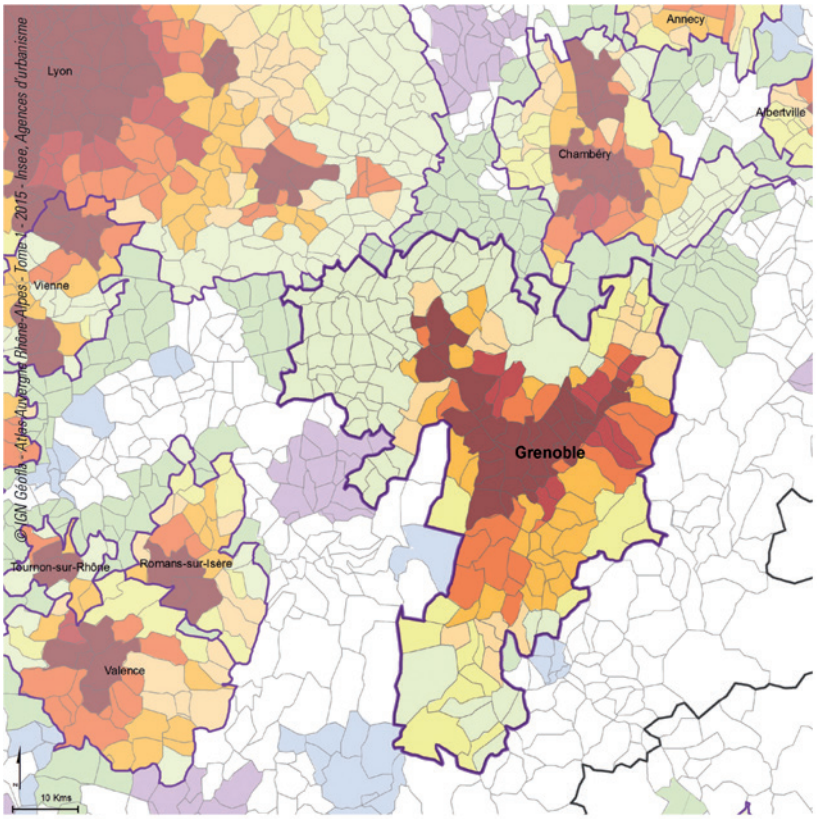

Source : Insee, Recensements de la population

Guide de lecture : le zonage en aires urbaines est actualisé de 1968 à 1999 à chaque recensement de la population puis en 2010.
C'est l'extension de l'aire urbaine, à partir de sa situation en 1968 qui est représentée, et non sa structuration actuelle.

- Aire urbaine

Grandes aires urbaines
- Pôle en 1968
- Couronne en 1968
- Dans l'aire urbaine depuis 1975
- Dans l'aire urbaine depuis 1982
- Dans l'aire urbaine depuis 1990
- Dans l'aire urbaine depuis 1999
- Dans l'aire urbaine depuis 2010

Autres aires
- Commune multipolarisée 2010
- Moyenne aire urbaine 2010
- Petite aire urbaine 2010

Occupation des sols

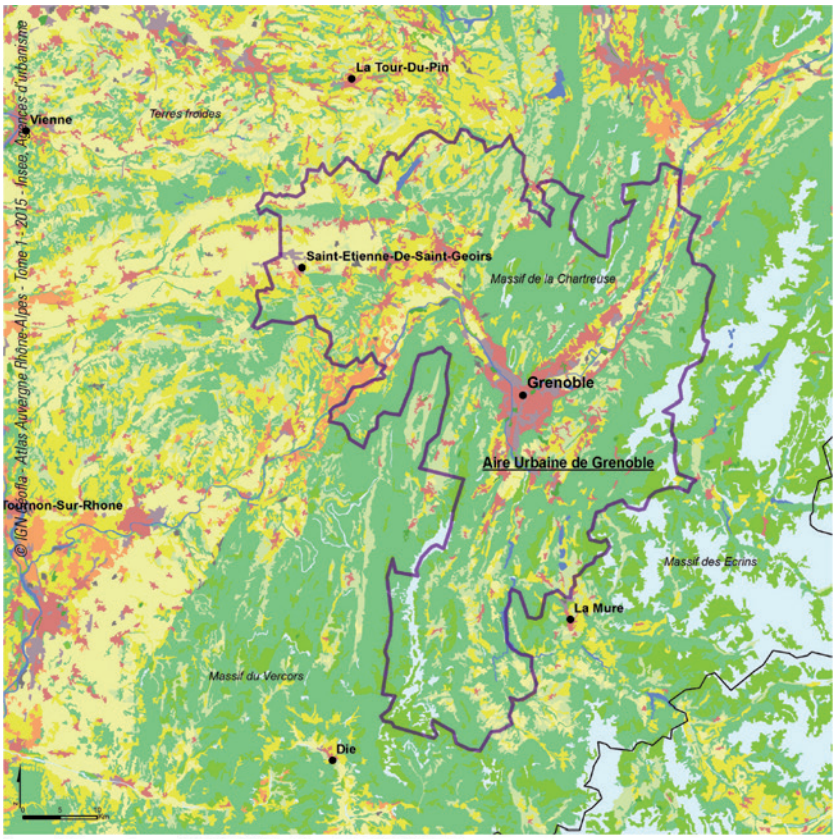

Source : Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2012 ; MENESR 2014

- Aire urbaine
- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Territoires agricoles
- Cultures permanentes
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Zones humides intérieures
- Eaux continentales

Clermont-Ferrand
Locomotive d'un territoire métropolitain porté par une économie positionnée sur l'excellence

L'écrin vert de l'aire urbaine clermontoise

L'aire urbaine de Clermont-Ferrand s'étend de la Chaîne des Puys à l'ouest aux contreforts du Livradois à l'est, avec en son centre la plaine de la Limagne. Les paysages typiques des puys laissent peu à peu la place à ceux de la plaine céréalière. L'eau est présente à travers le Val d'Allier qui traverse cet espace du sud vers le nord, depuis Issoire vers Vichy.

Contraint par le relief, le développement de l'agglomération clermontoise s'est fait vers le sud-est, avec une urbanisation quasi-ininterrompue de Riom à Cournon d'Auvergne. Au-delà, les bourgs et villages de la Chaîne des Puys, du Livradois et de la plaine de la Limagne constituent des points d'accroche pour le développement urbain récent.

Les écarts de densité entre le pôle urbain (1 500 habitants par km²) et le reste de l'aire urbaine (92 habitants par km²) sont marqués. Les plus fortes se trouvent à Chamalières (4 700) et Clermont-Ferrand (3 300), les plus faibles étant situées dans les communes de la Chaîne des Puys et du Livradois (entre 10 et 20).

	Aire urbaine de Clermont-Ferrand
Population 2012	470 000
Évolution annuelle moyenne de la population 2007-2012	+ 0,5 %
Densité 2012	194 habitants/km²
Nombre de communes	185
Superficie	2 420 km²
Espaces artificialisés 2012	9 %
Espaces agricoles 2012	67 %
Espaces naturels (dont surface en eau) 2012	24 %
Nombre d'emplois 2012	202 000
Évolution annuelle moyenne de l'emploi 2007-2012	+ 0,3 %
Nombre d'actifs occupés au lieu de résidence 2012	199 000
Nombre d'étudiants (2012-2013)	38 000

Sources : Insee, Recensements de la population de 2007 et 2012 ; Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2012 ; MENESR 2014

Au cœur d'un espace métropolisé plus large

Trois aires urbaines contiguës à l'aire urbaine clermontoise complètent le paysage métropolitain clermontois : au nord, celle de Vichy (37 communes en 2010), celle d'Issoire au sud (30 communes) et dans une moindre mesure celle de Thiers à l'est (7 communes).

Les dynamiques ont d'abord dirigé l'extension de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand vers le sud, notamment le long de l'A75. Désormais, c'est vers le nord qu'elle se réalise, polarisant peu à peu l'espace entre Clermont-Ferrand et Vichy, principalement au profit de Clermont-Ferrand. C'est sur ce territoire d'une centaine de kilomètres du nord au sud, et de 60 km d'est en ouest que se construit aujourd'hui le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

En 2012, l'aire urbaine de Clermont-Ferrand accueille 470 000 habitants, dont 56 % résident dans le pôle urbain. Avec + 0,5 % par an entre 2007 et 2012, la croissance démographique est comparable à la moyenne nationale mais modérée à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes (+ 0,8 %). Comme dans la plupart des grandes aires urbaines, le dynamisme démographique est plus marqué dans la couronne (+ 1,1 %) que dans le pôle urbain (+ 0,1 %) en raison d'un solde migratoire plus favorable (respectivement + 0,7 % et – 0,2 %).

Une économie productive tournée vers l'excellence

Le territoire dispose de locomotives économiques sur lesquelles s'appuyer. Michelin est de loin le principal employeur de l'aire urbaine, avec plus de 13 000 emplois répartis notamment sur les sites des Carmes, de la Combaude et des Gravanches. Depuis la fin du XIXe siècle, c'est sous son impulsion que l'économie locale s'est développée et spécialisée dans l'industrie du caoutchouc. Aujourd'hui, la stratégie du groupe positionne la capitale auvergnate sur l'excellence industrielle, les fonctions de commandement et la recherche-développement. Autrefois à dominante ouvrière, les emplois sont de plus en plus qualifiés.

Autre fleuron clermontois, le groupe Limagrain, adossé aux riches terres arables de la plaine de Limagne, est une coopérative agricole devenue un des leaders mondiaux des semences et produits céréaliers. Son développement s'est appuyé sur la présence de centres de recherches nationaux, notamment l'INRA, avec lesquels elle a tissé des partenariats et structuré des filières intégrées, du végétal aux produits à forte valeur ajoutée. Cet écosystème contribue aujourd'hui à positionner la métropole clermontoise sur l'agriculture innovante.

Comme dans les autres grandes métropoles, la montée en qualification des emplois va de pair avec une tertiarisation des emplois. L'essor des services, de l'université et de la recherche a permis de compenser le recul des emplois industriels. De 2007 à 2012, l'emploi dans l'aire urbaine s'est accru de + 0,3 % chaque année. ■

Principaux employeurs de la sphère productive

Aire urbaine de Clermont-Ferrand

Raison sociale de l'entreprise	Nombre d'établissements	Nombre de salariés
MICHELIN	8	Plus de 10 000
BANQUE DE FRANCE	2	Entre 1 000 et 2 499
SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC	1	Entre 750 et 999
LABORATOIRES MERCK SHARP & DOHME CHIBR	1	Entre 750 et 999
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE	4	Entre 500 et 749
ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE	9	Entre 500 et 749
LA MONTAGNE	3	Entre 500 et 749
CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES	2	Entre 500 et 749
TRELLEBORG INDUSTRIE	1	Entre 500 et 749
ACTICALL FRANCE	1	Entre 500 et 749
OTI FRANCE SERVICES	1	Entre 500 et 749
SAFEN	2	Entre 500 et 749
LIMAGRAIN	12	Entre 250 et 499
GSF PHEBUS	3	Entre 250 et 499
AUVERGNE AERONAUTIQUE	1	Entre 250 et 499
A.C.C. INGENIERIE ET MAINTENANCE	2	Entre 250 et 499
ATAC	2	Entre 250 et 499
SOCIETE DE PROMOTION ET DE DIFFUSION	1	Entre 250 et 499
CGI FRANCE	1	Entre 250 et 499
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	8	Entre 250 et 499

Champ : Sphère productive marchande
Source : Insee, Connaissance Locale de l'Appareil Productif, 2013

Extension des aires urbaines

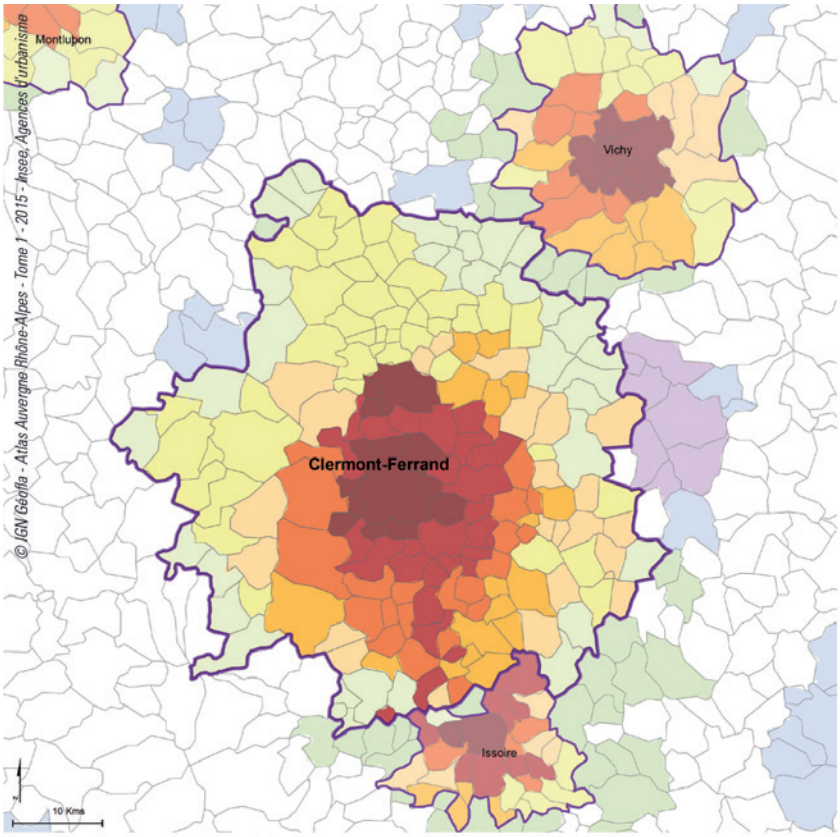

Source : Insee, Recensements de la population

Guide de lecture : le zonage en aires urbaines est actualisé de 1968 à 1999 à chaque recensement de la population puis en 2010.
C'est l'extension de l'aire urbaine, à partir de sa situation en 1968 qui est représentée, et non sa structuration actuelle.

- Aire urbaine

Grandes aires urbaines

- Pôle en 1968
- Couronne en 1968
- Dans l'aire urbaine depuis 1975
- Dans l'aire urbaine depuis 1982
- Dans l'aire urbaine depuis 1990
- Dans l'aire urbaine depuis 1999
- Dans l'aire urbaine depuis 2010

Autres aires

- Commune multipolarisée 2010
- Moyenne aire urbaine 2010
- Petite aire urbaine 2010

Occupation des sols

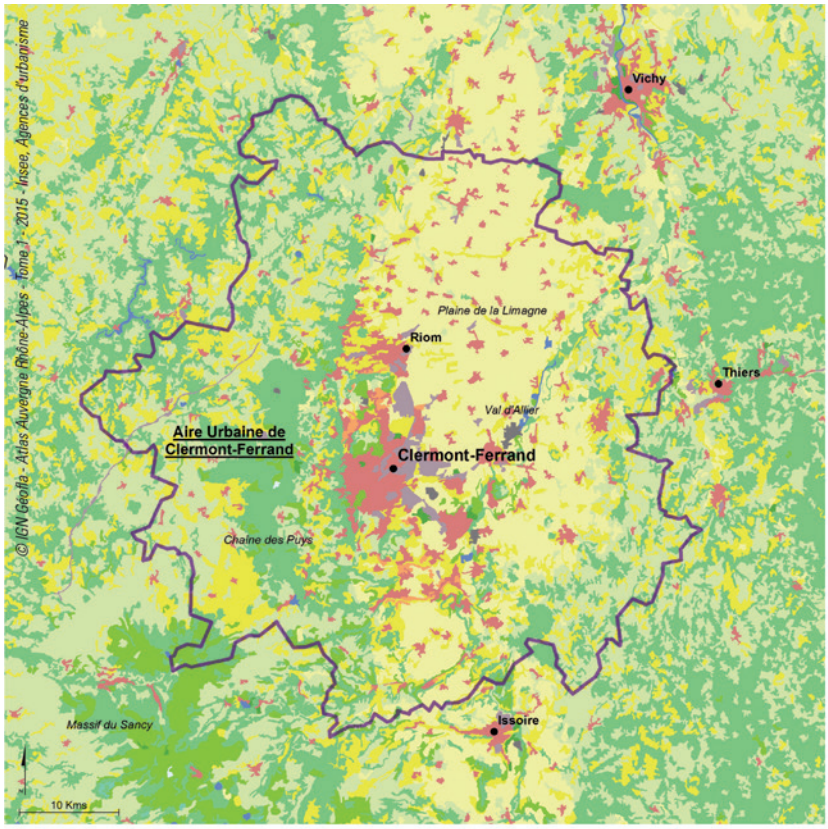

Source : Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2012 ; MENESR 2014

- Aire urbaine
- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Territoires agricoles
- Cultures permanentes
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Zones humides intérieures
- Eaux continentales

Genevois français
Un dynamisme démographique et une expansion économique sous influence genevoise

L'aire urbaine d'Annemasse est un système urbain de 114 communes regroupées sur le pourtour du canton de Genève et à cheval sur les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Encadrée par le Jura au nord et par les Alpes au sud et à l'est, les deux tiers des communes sont situées en zone de montagne. Les 292 000 habitants de l'aire urbaine sont principalement concentrés dans l'agglomération d'Annemasse au pied du Mont Salève (pour 65 % d'entre eux), mais aussi à l'extrémité nord-ouest de la zone, dans le massif du Jura autour de Gex et de Ferney-Voltaire (environ 20 %). Le Genevois français est marqué par la forte présence de l'eau. Au nord-est, cinq communes bordent le Lac Léman. L'agglomération d'Annemasse est traversée par l'Arve qui longe Annemasse et Gaillard avant de se jeter dans le Rhône à Genève, en aval du Léman. Le Rhône quant à lui traverse le territoire à l'ouest, entre Vulbens et Collonges en direction de Bellegarde-sur-Valserine.

	Aire urbaine d'Annemasse
Population 2012	292 000
Évolution annuelle moyenne de la population 2007-2012	+ 2,6 %
Densité 2012	249 habitants/km²
Nombre de communes	114
Superficie	1 172 km²
Espaces artificialisés 2012	13 %
Espaces agricoles 2012	45 %
Espaces naturels (dont surface en eau) 2012	42 %
Nombre d'emplois 2012	75 000
Évolution annuelle moyenne de l'emploi 2007-2012	+ 1,6 %
Nombre d'actifs occupés au lieu de résidence 2012	142 000
Nombre d'étudiants (2012-2013)	500

Sources : Insee, Recensements de la population de 2007 et 2012 ; Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2012 ; MENESR 2014

Une aire urbaine sous influence de Genève

Si la densité globale du territoire (250 habitants par km²) est plus faible que celle des aires urbaines de Lyon et de Saint-Étienne, elle est toutefois équivalente à celle de l'aire urbaine de Grenoble. Contrairement aux autres grands systèmes urbains de la région, le Genevois français, polarisé par l'agglomération genevoise, n'est pas doté d'une ville centre fortement peuplée, mais d'une dizaine de villes moyennes, de 7 000 à 33 000 habitants pour Annemasse, la plus grande d'entre elles. De fait, ce système urbain n'est que la partie française d'un vaste ensemble urbain peuplé de plus de 900 000 habitants, qui s'étend au nord jusqu'à la ville de Nyon et dont Genève est la véritable ville centre. La métropole helvétique relie entre elles les deux polarités de l'aire urbaine qui ont peu de points communs : l'agglomération d'Annemasse, d'une part, carrefour de communication entre la vallée du Rhône, la Suisse et l'Italie du Nord, le Pays de Gex d'autre part, coupé du reste de la région par le massif du Jura à l'ouest et ouvert sur la Suisse en direction du Léman à l'est. Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre l'Union européenne et la Suisse, les territoires situés entre ces deux polarités, notamment dans la haute vallée du Rhône (Collonges, Valleiry), ont connu une densification rapide sous l'effet de l'étalement urbain de Genève, sans atteindre toutefois les niveaux de densité d'Annemasse ou de Ferney-Voltaire.

Principaux employeurs de la sphère productive

Aire urbaine d'Annemasse

Raison sociale de l'entreprise	Nombre d'établissements	Nombre de salariés
BAYER SANTE FAMILIALE	1	Entre 250 et 499
DELPHARM GAILLARD	1	Entre 250 et 499
SIEGWERK FRANCE SAS	1	Entre 250 et 499
D A V	1	Entre 250 et 499
PARKER HANNIFIN FRANCE	2	Entre 250 et 499
GSF ORION	1	Entre 100 et 249
PARKER HANNIFIN MANUFACTURING	2	Entre 100 et 249
MISSIONS CADRES	1	Entre 100 et 249
BOTANIC-SERRES DU SALEVE	1	Entre 100 et 249
MEGGITT (SENSOREX)	1	Entre 100 et 249
INSTITUT DE RECHERCHE PIERRE FABRE	1	Entre 100 et 249
NICOMATIC	1	Entre 100 et 249
MAROQUINERIE THIERRY	1	Entre 100 et 249
ANTHIME MOULEY FRANCE SAS	1	Entre 100 et 249
EATON SAS	1	Entre 100 et 249
GAY FRERES	1	entre 50 et 99
SERCO SARL	1	entre 50 et 99
LABEL	1	entre 50 et 99
MIGROS FRANCE	2	entre 50 et 99
QUADRA 1	2	entre 50 et 99

Champ : Sphère productive marchande
Source : Insee, Connaissance Locale de l'Appareil Productif, 2013

L'attractivité de Genève dynamise la démographie du territoire

À l'exception de Gaillard et de Sauverny, la quasi-intégralité des communes du Genevois français sont en croissance de population, à des rythmes extrêmement soutenus parfois supérieurs à + 8 % par an à Chênex et Prévessin-Moëns. La population de la zone a ainsi gagné plus de 7 000 habitants par an entre 2007 et 2012, ce qui correspond à un rythme de croissance de + 2,6 % par an, et contribue à faire figurer les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie parmi les plus dynamiques de France au plan démographique. Ce dynamisme est essentiellement soutenu par la proximité de la métropole de Genève qui attire de nombreux actifs. En 2012 en effet, près de 70 000 personnes, soit un actif occupé sur deux, travaillent en Suisse.

Particulièrement attractif pour les jeunes actifs en recherche d'emploi, le territoire est dynamisé par un solde naturel nettement positif. L'excédent des naissances sur les décès est, en moyenne, de 1 800 habitants chaque année. Le solde migratoire représente, quant à lui, 5 300 habitants supplémentaires par an.

Si la croissance de l'emploi dans le Genevois français est rapide (+ 1,6 % par an), elle reste inférieure à celle de la population. Une grande partie des actifs résidents travaillent de l'autre côté de la frontière, dans le canton de Genève voire plus loin en Suisse. Ainsi, le territoire ne compte que 54 emplois pour 100 actifs occupés. Ce taux est extrêmement bas en comparaison de celui des autres grandes aires urbaines régionales où il oscille autour de 100.

Une économie centrée sur les services aux résidents

L'économie du Genevois français est globalement tournée vers les activités de services aux résidents : commerce, arts et spectacles, activités récréatives, hébergement, restauration, enseignement, activités immobilières sont surreprésentés. Ces activités

sont soutenues par la forte croissance démographique de la zone. Si elle est moins dotée en emplois industriels que l'aire urbaine de Cluses qui la jouxte, l'aire urbaine d'Annemasse héberge toutefois des activités de production concrète, notamment dans la pharmacie et la chimie. C'est dans ces deux secteurs que l'on trouve les trois plus gros employeurs de la zone : Bayer et Delpharm pour la pharmacie et Siegwerk pour la chimie. Malgré la présence de ces grands établissements industriels, l'appareil productif du territoire est constitué d'un dynamique réseau d'entreprises de taille intermédiaire, en particulier dans la basse vallée de l'Arve. ■

Extension des aires urbaines

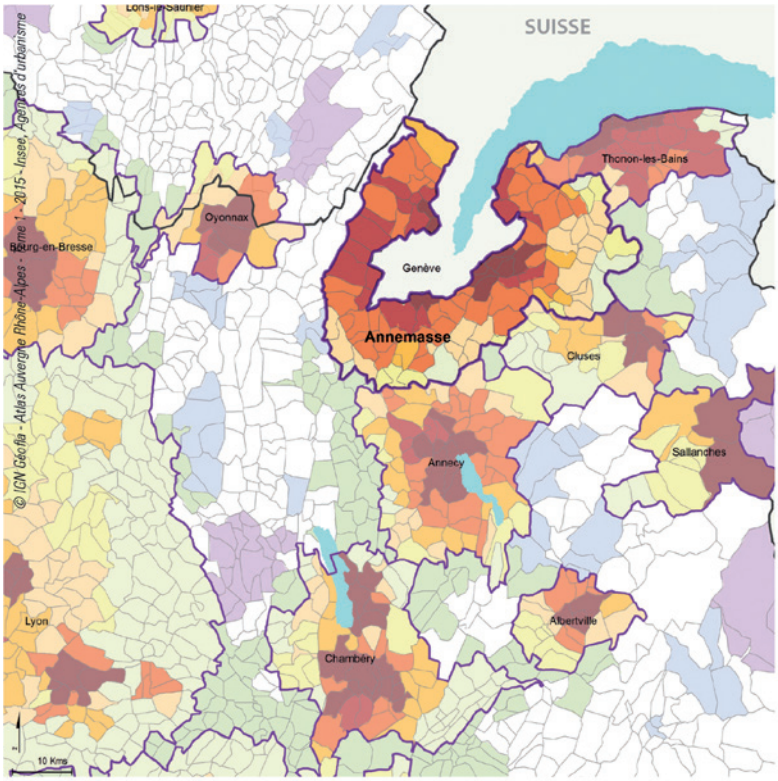

Source : Insee, Recensements de la population

Guide de lecture : le zonage en aires urbaines est actualisé de 1968 à 1999 à chaque recensement de la population puis en 2010.
C'est l'extension de l'aire urbaine, à partir de sa situation en 1968 qui est représentée, et non sa structuration actuelle.

- Aire urbaine

Grandes aires urbaines
- Pôle en 1968
- Couronne en 1968
- Dans l'aire urbaine depuis 1975
- Dans l'aire urbaine depuis 1982
- Dans l'aire urbaine depuis 1990
- Dans l'aire urbaine depuis 1999
- Dans l'aire urbaine depuis 2010

Autres aires
- Commune multipolarisée 2010
- Moyenne aire urbaine 2010
- Petite aire urbaine 2010

Occupation des sols

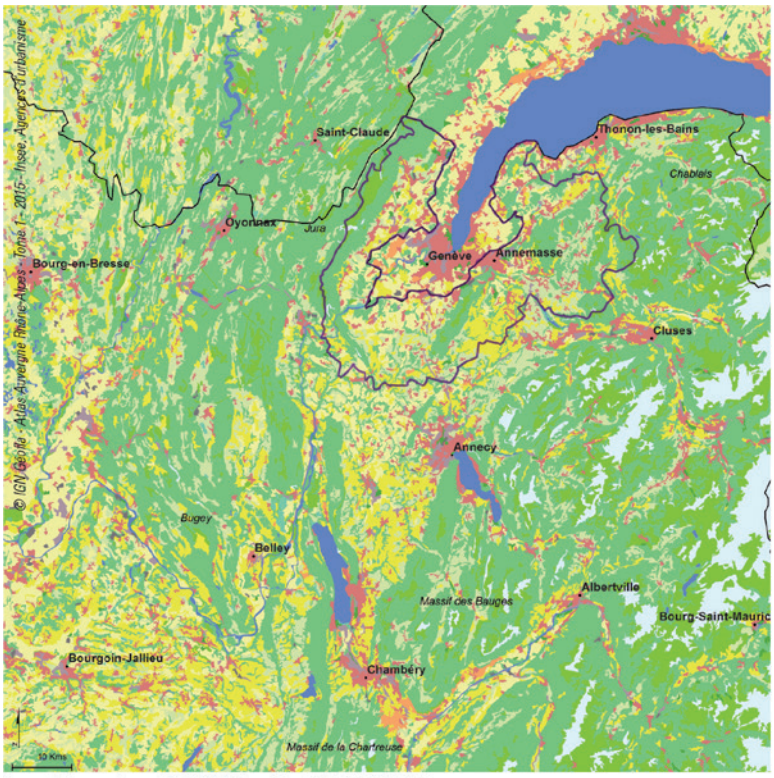

Source : Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2012 ; MENESR 2014

- Aire urbaine
- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Territoires agricoles
- Cultures permanentes
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Zones humides intérieures
- Eaux continentales

Le nouveau système régional
Une position stratégique

Auvergne-Rhône-Alpes occupe une position stratégique à l'intersection des principales aires d'influence de l'Europe de l'ouest, tandis que la mosaïque de systèmes urbains qui la compose dessine des aires d'influence aux géométries complexes et imbriquées. L'analyse du fonctionnement de la nouvelle entité régionale révèle néanmoins des éléments de rapprochement entre les deux territoires unifiés.

Schéma de l'organisation territoriale de l'espace Auvergne-Rhône-Alpes

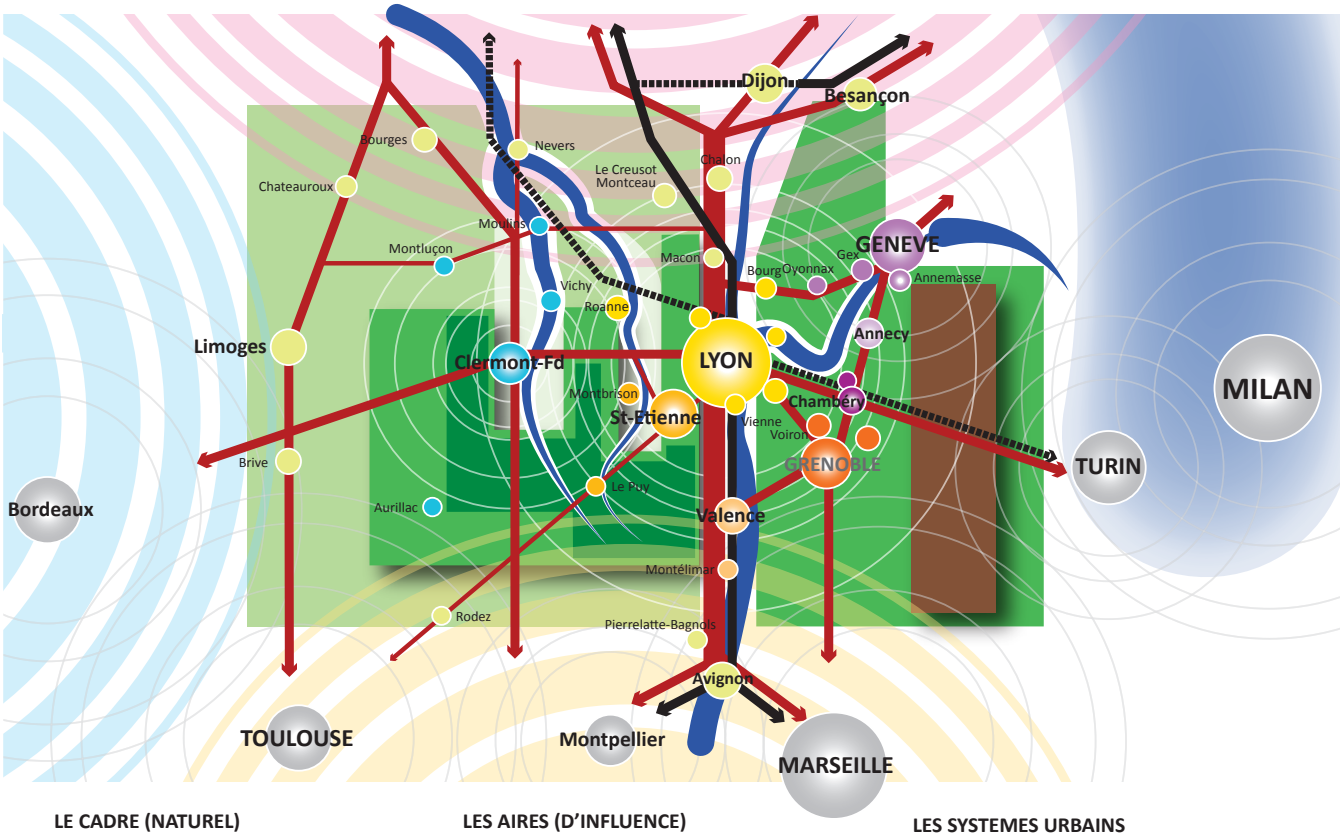

LE CADRE (NATUREL)

- Plaines et vallées majeures
- Collines et bas plateaux
- Moyenne montagne
- Haute montagne
- Très haute montagne
- Rivière / Fleuve

LES AXES (DE COMMUNICATION)

- Axes routiers majeurs
- Axes routiers secondaires
- Axes ferroviaires majeurs
- Axes ferroviaires en projet

LES AIRES (D'INFLUENCE)

- Influence parisienne
- Influence méditerranéenne
- Influence atlantique
- Influence des pôles urbains
- Dorsale européenne

LA HIERARCHIE (URBAINE)

MILAN	Métropole très diversifiée
LYON	Dominante «Affaires»
GRENOBLE	Dominante «Université»
Clermont	Dominante «Services»
Annecy	Dominante «Industrie»
Aurillac	Hors typologie

LES SYSTEMES URBAINS

- Clermont-Fd
- Lyon
- Saint-Etienne
- Grenoble
- Valence
- Genève-Annemasse
- Annecy
- Chambéry
- Autres systèmes urbains
- Systèmes urbains lointains

© IGN Géolia - Atlas Auvergne-Rhône-Alpes - Tome 1 - 2015 - Agences d'urbanisme

L'union des régions Auvergne et Rhône-Alpes scelle le rapprochement de deux entités naturellement proches. Territoires de montagne séparés par le couloir rhodanien, épine dorsale nationale voire européenne, elles ont, chacune à leur manière et avec leur culture, tissé leurs réseaux et développé leurs aires d'influence

Une position stratégique au cœur des principales aires d'influence d'Europe de l'ouest

L'influence parisienne est présente au nord du territoire régional, au contact des régions du Centre et de la Bourgogne. Côté est, les meilleures liaisons permettent d'atteindre la capitale en moins de deux heures ; à l'ouest, même si les distances temps sont plus longues, l'influence parisienne est aussi marquée.

L'influence atlantique se fait sentir sur la frange ouest du Massif central. Clermont-Ferrand est alors en position centrale entre Lyon et Bordeaux, au contact de la grande région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Au sud, les villes attractives que sont Toulouse, Montpellier et Marseille rayonnent sur la partie méridionale de la région, dans le Cantal et le long de la vallée du Rhône, en Ardèche et dans la Drôme.

Enfin, à l'est, la connexion à la **Dorsale européenne**, cœur économique de l'Europe qui s'étend de Turin et Milan à Londres, est rendue plus difficile par le relief alpin, même si Lyon, et de façon moindre Grenoble, bénéficient d'une position favorable.

« On a un enjeu au niveau régional, c'est qu'il ne faut pas reproduire la France, c'est à dire Lyon et tout ce qui rayonne autour de Lyon. »

Renaud CORNU-EMIEUX,
Chargé de communication,
Digital Grenoble

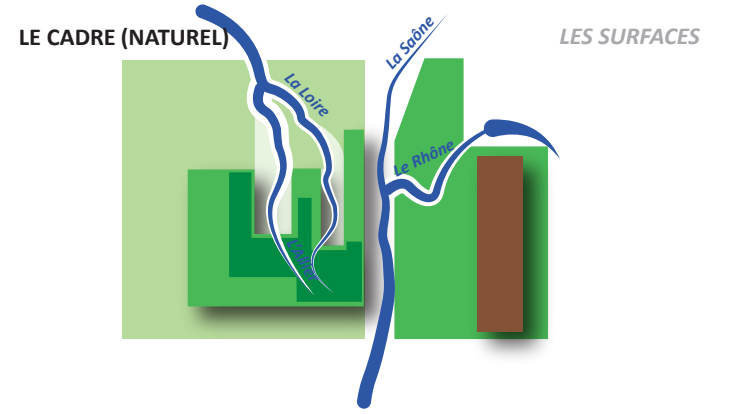

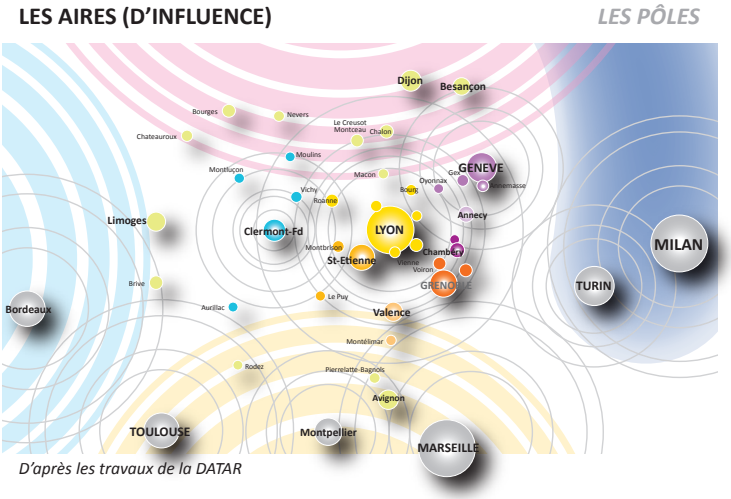

D'après les travaux de la DATAR

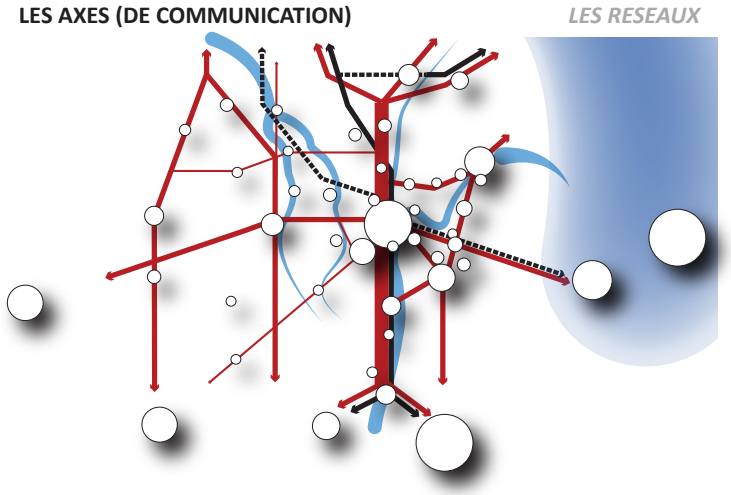

Des systèmes urbains locaux regroupés en trois grandes unités

Le système polycentrique lyonnais se compose des systèmes urbains locaux de Lyon, Saint-Étienne, Valence et Grenoble. Le système urbain lyonnais remonte au nord jusqu'à Bourg-en-Bresse et Roanne. Grenoble, du fait de son positionnement universitaire et scientifique, a développé une certaine autonomie par rapport à la capitale régionale, et s'affirme comme une deuxième tête de pont dans ce système. Au sud-ouest, le système urbain stéphanois se prolonge jusqu'au Puy-en-Velay.

Le système genevois autour d'Annecy, de Chambéry, jusqu'à Annemasse-Genève est historiquement autonome par rapport au système lyonnais et tourné vers la Suisse. Il se compose d'un chapelet de villes fortement interconnectées entre elles, au débouché des vallées alpines.

Le système monocentrique auvergnat est polarisé autour de Clermont-Ferrand. Aurillac, géographiquement éloignée, reste en marge, à l'interface avec le système toulousain. Les villes de l'Allier sont plus ou moins dans l'orbite clermontoise. Le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, crée un rapprochement avec Vichy. Pour Moulins et Montluçon l'influence clermontoise, moins marquée, reste réelle. ■

Pour aller plus loin

- Sandrine BERROIR, Nadine CATTAN, Marianne GUEROIS, Fabien PAULUS, Céline VACCHIANI-MARCUZZO, *Les systèmes urbains français—Synthèse*, DATAR Travaux en ligne n° 10, 2012
- Fabien FERRAZZA, *Diagnostic territorial stratégique pour les fonds structurels 2014-2020—Territoires urbains - Auvergne et Rhône-Alpes*, DATAR
- Ludovic HALBERT, Patricia CICILLE, Denise PUMAIN, Céline ROZENBLAT, *Quelles métropoles en Europe ? Analyse comparée—Synthèse*, DATAR Travaux en ligne n°11, 2012

Aire urbaine

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Analyse fonctionnelle des emplois

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions ; certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Les fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activité. Elles ont été regroupées en quatre grands postes.

Fonctions métropolitaines

Ces fonctions sont définies comme celles qui se concentrent davantage dans les plus grandes aires urbaines. Ce sont les fonctions de gestion, de conception-recherche, de prestations intellectuelles, de commerce interentreprises et de culture et loisirs.

Fonctions présentielles « au service de la population »

Ce sont les fonctions de distribution, de services de proximité, d'éducation et formation, de santé et action sociale et d'administration publique. En ce qui concerne la fonction culture et loisirs, la priorité a été donnée à son caractère métropolitain par rapport à son caractère présentiel.

Fonctions de production concrète

Ce sont les fonctions qui assurent la production des biens matériels : l'agriculture, le BTP et la fabrication.

Fonctions transversales

Ce sont les fonctions transport et logistique et entretien et réparation. Ces fonctions sont présentes dans tous les secteurs de l'économie. La gestion est également une fonction transversale mais son caractère métropolitain a été privilégié par rapport à son caractère transversal.

Les évolutions de l'emploi par fonction (entre 1982 et 2007) sont à prendre avec précaution, certains concepts ayant évolué. Le changement de nomenclature des professions a entraîné une hausse significative pour les fonctions gestion (professions techniques des assurances), fabrication (métiers du contrôle qualité et méthode de production), prestations intellectuelles (une partie des informaticiens) et entretien et réparation (métiers de l'environnement) et un effet à la baisse sensible pour la conception-recherche et le commerce interentreprises.

Catégorie d'entreprises

Selon la définition officialisée par le décret n° 2008-1534 du 18 décembre 2008, en application de la loi de modernisation de l'économie de 2008, l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. En statistique d'entreprise, cette définition est actuellement approchée par la notion de groupe. L'ensemble des filiales d'un même groupe sont réunies pour former une entreprise selon l'approche économique.

Le décret définit quatre catégories d'entreprise.

- Les microentreprises occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

- Les petites et moyennes entreprises (PME) occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Dans cette publication, elles ne comprennent pas les microentreprises, même si, par définition, ces dernières sont des PME.

- Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) n'appartiennent pas à la catégorie des PME ; elles occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

- Les grandes entreprises (GE) sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

L'effectif des entreprises pris en compte est l'effectif salarié en équivalent temps plein (ETP), c'est-à-dire en prenant en compte le temps de travail de chaque salarié au cours de l'année 2011. Il ne comprend pas les employés en intérim. Les entreprises appartiennent au champ des secteurs marchands hors agriculture.

La nationalité d'une firme multinationale est définie par le pays de localisation de l'unité de contrôle opérationnel du groupe, pays où les informations financières de l'ensemble des filiales sont généralement consolidées.

Densité (typologie européenne)

La typologie européenne « degré d'urbanisation » est une classification conçue par la Commission européenne pour servir de cadre aux politiques structurelles. Elle s'organise en deux étapes : dans un premier temps, la densité de population est observée sur une grille de carreaux de 1 km de côté, puis, dans un deuxième temps, les carreaux de densité dépassant certains seuils sont agrégés pour former des mailles qui définissent des zones d'urbanisation dense ou intermédiaire (espace urbain) et des zones d'urbanisation peu dense (espace rural).

Pour tenir compte de la très grande diversité des espaces ruraux en France, l'Insee a complété la nomenclature européenne en proposant quatre niveaux de densité.

Emploi (au sens du recensement de la population)

Les personnes employées au sens du **recensement de la population** sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé dans la **commune de lieu de travail**. Les personnes déclarent être dans l'une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;

- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;

- être apprenti, stagiaire rémunéré ;

- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;

- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du **BIT** qui concerne toutes les personnes ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence).

Indice de spécificité

Il mesure la différence entre la structure sectorielle de la zone étudiée et le reste du territoire considéré (par exemple : Auvergne-Rhône-Alpes par rapport à la France métropolitaine, ou un département par rapport à l'ensemble de la région Rhône-Alpes). L'indice de spécificité d'un secteur est le rapport entre le poids de ce secteur dans la zone considérée (par exemple une zone d'emploi) et le poids du secteur dans la zone englobante (par exemple la région Auvergne-Rhône-Alpes). Un indice de spécificité supérieur à 1 dans un secteur indique une spécialisation de la zone dans ce secteur.

Logements commencés

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Sphère productive / Sphère présentielle

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Zone d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.

Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. La liste des communes est celle donnée par le Code Officiel Géographique (COG).

Ce travail a été publié fin 2015 dans une autre ligne éditoriale, «Atlas Auvergne Rhône-Alpes» (tome 1). C'est le fruit d'un partenariat entre les organismes suivants :

- les directions régionales de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) d'Auvergne et de Rhône-Alpes ;

- les agences d'urbanisme de Lyon (Urbalyon), de Saint-Étienne (Epures), de Grenoble (AURG) et de Clermont-Ferrand (Clermont Métropole) ;

- la préfecture de région Rhône-Alpes.

Il a reçu le soutien du conseil régional de Rhône-Alpes.

TOME 1 : Géographie physique, humaine et urbaine

Directeur de publication : Pascal Oger

Coordination : Olivier Roussel (Urbalyon) et Stéphanie Depil (Insee Rhône-Alpes)

Conception et réalisation :

Patrick Brun, Guillaume Dürr, Xavier Laurent, Véronique Pelot et Emmanuel Thimonier-Rouzet (Urbalyon)

Jean-Michel Demard, Gérard Paulin et Stéphanie Terrisse (Clermont Métropole)

Catherine Araud-Ruyant et Mélissa Huguet (Epures)

Françoise Pichavant, Gabriel Fablet et Alicia Turc (AURG)

Armelle Bolusset, Geneviève Burel, Hélène Langin, Vincent Vallès et Claude Waszak (Insee Auvergne)

Philippe Bertrand, Michel Bonnet et Simon Desgouttes (Insee Rhône-Alpes)

Infographie sur les cartes : Philippe Capel, Alexis Chatain, Stéphane Hauer, Julien Vincent, Alban Vivert (UrbaLyon)

Merci pour leur relecture attentive à :

Frédéric Bossard, Damien Caudron, Rachid Kander, Sylvain Laignel, Benoit Parent, Patrick Pocquet, Arnaud Stéphany
Que les personnes ayant accepté d'être interviewées trouvent ici nos remerciements.

Rédacteur en chef : Thierry Geay (Insee Rhône-Alpes)

Crédits photo : Sol V. (Clermont Métropole), Laurent J.F. et Ruch M.P. (Urbalyon)

Maquettage de l'ouvrage : Agence Elixir, Besançon

Insee Dossier

Auvergne-Rhône-Alpes

Nouvel espace régional et dynamiques métropolitaines

Tome 1 : Géographie physique, humaine et urbaine

Insee Dossier n° 2
Décembre 2017

ISSN : 2556-4897 (en ligne)

Insee Auvergne-Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier
Rédacteurs en chef :
Aude Lécroart
Philippe Mossant

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon
Crédits photos : Fotolia

ISSN : 2556-4897 (en ligne)
© Insee 2017

Insee